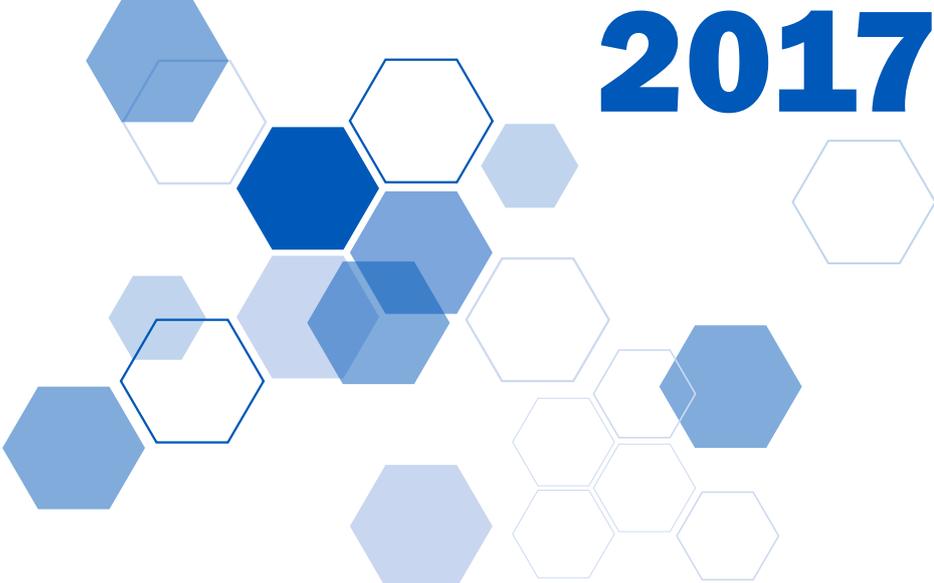




LE **BUDGET**
PRIMITIF
2017



SOMMAIRE

I - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ÉQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2017	8
1) L'équilibre général du BP 2017	8
2) Description des grands postes de dépenses et recettes	9
II - PRÉSENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE	20
1) Logement	24
2) Aménagement, services urbains et environnement	27
3) Développement économique	33
4) Culture	36
5) Aide sociale et solidarité	40
6) Famille	44
7) Sport et jeunesse	46
8) Enseignement et formation	49
9) Sécurité	52
10) Services généraux	54
III - LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME	61
IV - LES OPÉRATIONS D'ORDRE	74
V - RÉCAPITULATIF PAR CHAPITRES	75
1) Ville	75
2) Département	77



CHIFFRES CLÉS DE LA COLLECTIVITÉ PARISIENNE / BP 2017

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 7,9 milliards d'euros (dépenses réelles).

Les montants ont été retraités pour tenir compte des flux croisés en dépenses - recettes entre la Ville et le Département sur le budget de fonctionnement (dont essentiellement, la contribution de la Ville aux dépenses sociales du Département pour 338 M€ en 2017) et entre les sections de fonctionnement et d'investissement au titre des loyers capitalisés.

La masse budgétaire d'investissement (CP) s'élève à 2,52 milliards d'euros (dont 1,69 milliard d'euros de dépenses réelles d'investissement, hors remboursement d'emprunt).

Les autorisations de programme nouvelles s'élèvent à 1,44 milliards d'euros.

	BP 2016	BP 2017	2016 / 2017
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (EN M€)			
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	7 783	7 864	+1,0%
CHARGES DE PERSONNEL	2 269	2 335	+2,9%
CHARGES A CARACTERE GENERAL	787	781	-0,7%
AIDE SOCIALE LÉGALE (enfance, personnes âgées et handicapées) Y COMPRIS PCH ET APA	879	871	-1,0%
RMI/RSA (ALLOCATION)	369	360	-2,3%
CONTRIBUTION AU CASVP	344	353	+2,6%
SYNDICAT DES TRANSPORTS D'ILE DE FRANCE	378	382	+1,0%
CONTRIBUTION A LA PREFECTURE DE POLICE	285	289	+1,1%
CONTRIBUTION DU DEPARTEMENT DE PARIS AU FNIGIR	898	898	0,0 %
CONTRIBUTION AU SYCTOM	110	103	-6,5%
PEREQUATION	499	546	+9,4%
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	297	288	-3,1%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (EN M€)			
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	8 316	8 358	+0,5%
PRODUIT DE LA FISCALITE	5 661	5 853	+3,4%
DOTATIONS DE L'ETAT	774	651	-15,8%
DOTATION TIPP ET FMDI	258	259	+0,1%
REDEVANCES ET PRESTATIONS DE SERVICE	481	485	+0,9%
EXCEDENTS DE ZAC	78	103	+32,4%
PRODUITS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS	29	33	+12,7%
EPARGNE BRUTE (écart Recettes-Dépenses) EN M€	533	494	-7,3%
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (EN M€)			
DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	1 687	1 690	+0,2%
RECETTES D'INVESTISSEMENT (EN M€)			
RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	605	601	-0,7%
EN M€ :			
ENCOURS DE LA DETTE BANCAIRE ET OBLIGATAIRE AU 01.01.2016 / 01.01.2017 <small>Les données du BP 2017 tiennent compte de l'encours de dette constaté au 25.11.2016.</small>	4 446	4 927	+10,8%
ENCOURS DE DETTE TOTAL AU 01.01.2016 / 01.01.2017 <small>Les données du BP 2017 tiennent compte de l'encours de dette constaté au 25.11.2016.</small>	4 640	5 160	+11,2%
MONTANT DE L'AUTORISATION D'EMPRUNT	749	793	+5,8%
REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS	200	197	-1,5%
EFFECTIFS REGLEMENTAIRES (BS 2016 - BP 2017, hors budgets annexes)	48 318	48 343	+ 25 postes *

* Sur l'ensemble des budgets de la collectivité parisienne, les effectifs sont stables entre créations et redéploiements.

CHIFFRES CLÉS DE LA VILLE / BP 2017

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 5,1 milliards d'euros (dépenses réelles).

La masse budgétaire d'investissement (CP) est de 2,2 milliards d'euros (dont 1,5 milliard d'euros de dépenses réelles d'investissement hors remboursement d'emprunt).

Les autorisations de programme nouvelles s'élèvent à 1,3 milliards d'euros.

BP 2016 BP 2017 2016 / 2017

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (EN M€)

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	5 057	5 051	- 0,1 %
CHARGES DE PERSONNEL	2 074	2 136	+ 3,0 %
CHARGES A CARACTERE GENERAL	701	693	-1,1 %
CONTRIBUTION AUX DEPENSES DU DEPARTEMENT	395	316	-19,9%
CONTRIBUTION A LA PREFECTURE DE POLICE	285	289	1,1%
CONTRIBUTION AU CASVP	344	353	2,6 %
CONTRIBUTION AU SYCTOM	110	103	-6,5%
PEREQUATION (CONTRIBUTIONS AU FPIC ET AU FSRIF)	343	373	8,8%
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	273	266	-2,9%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (EN M€)

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	5 492	5 440	-0,9%
PRODUIT DE LA FISCALITE	3 368	3 464	+2,9%
DOTATIONS DE L'ETAT	770	648	-15,9%
REDEVANCES ET PRESTATIONS DE SERVICE	480	484	+0,9%
PRODUITS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS	24	31	+28,9%

EPARGNE BRUTE (ÉCART RECETTES - DÉPENSES) EN M€ **436** **389** **- 11 %**

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (EN M€)

DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	1 474	1 482	+0,6%
-----------------------------------	-------	-------	-------

RECETTES D'INVESTISSEMENT (EN M€)

RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	489	498	+1,7%
-----------------------------------	-----	-----	-------

En M€ :

ENCOURS DE LA DETTE BANCAIRE ET OBLIGATAIRE AU 01.01.2016 / 01.01.2017 <small>Les données du BP 2017 tiennent compte de l'encours de dette constaté au 25.11.2016.</small>	4 446	4 927	
ENCOURS DE DETTE TOTAL AU 01.01.2016 / 01.01.2017 <small>Les données du BP 2017 tiennent compte de l'encours de dette constaté au 25.11.2016.</small>	4 640	5 160	
MONTANT DE L'AUTORISATION D'EMPRUNT	749	793	
REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS	200	197	
EFFECTIFS REGLEMENTAIRES (BS 2016 - BP 2017, hors budgets annexes)	45 842	45 890	+ 48 postes

CHIFFRES CLÉS DU DÉPARTEMENT / BP 2017

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 3,1 milliards d'euros (dépenses réelles).

La masse budgétaire d'investissement (CP) est de 303 millions d'euros dont 208 millions d'euros de crédits réels.

Les autorisations de programme nouvelles s'élèvent à 176 millions d'euros.

BP 2016 BP 2017 2016 / 2017

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (EN M€)

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 125	3 132	+0,2%
RMI/RSA (ALLOCATION)	369	360	-2,3%
SYNDICAT DES TRANSPORTS D'ILE DE FRANCE	378	382	+1,0%
CHARGES A CARACTERE GENERAL	86	88	+2,0%
CHARGES DE PERSONNEL	198	201	+1,6%
CONTRIBUTION DU DEPARTEMENT DE PARIS AU FNGIR	898	898	0,0 %
PEREQUATION	156	173	+10,8%
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	24	23	-5,1%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (EN M€)

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 222	3 238	+0,5%
CONTRIBUTION DE LA VILLE	395	316	-19,9%
PRODUIT DE LA FISCALITE	2 294	2 388	+4,1%
SUBVENTIONS, REDEVANCES, ET AUTRES RECETTES	175	169	-3,5%
DOTATIONS DE L'ETAT	3	3	0,0%
DOTATION TIPP ET FMDI	258	259	+0,1%

EPARGNE BRUTE (ÉCART RECETTES - DÉPENSES) EN M€ **97** **105** **+ 8,4 %**

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (EN M€)

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	213	208	-2,2%
-----------------------------------	-----	-----	-------

RECETTES D'INVESTISSEMENT (EN M€)

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	116	103	-11,0%
-----------------------------------	-----	-----	--------

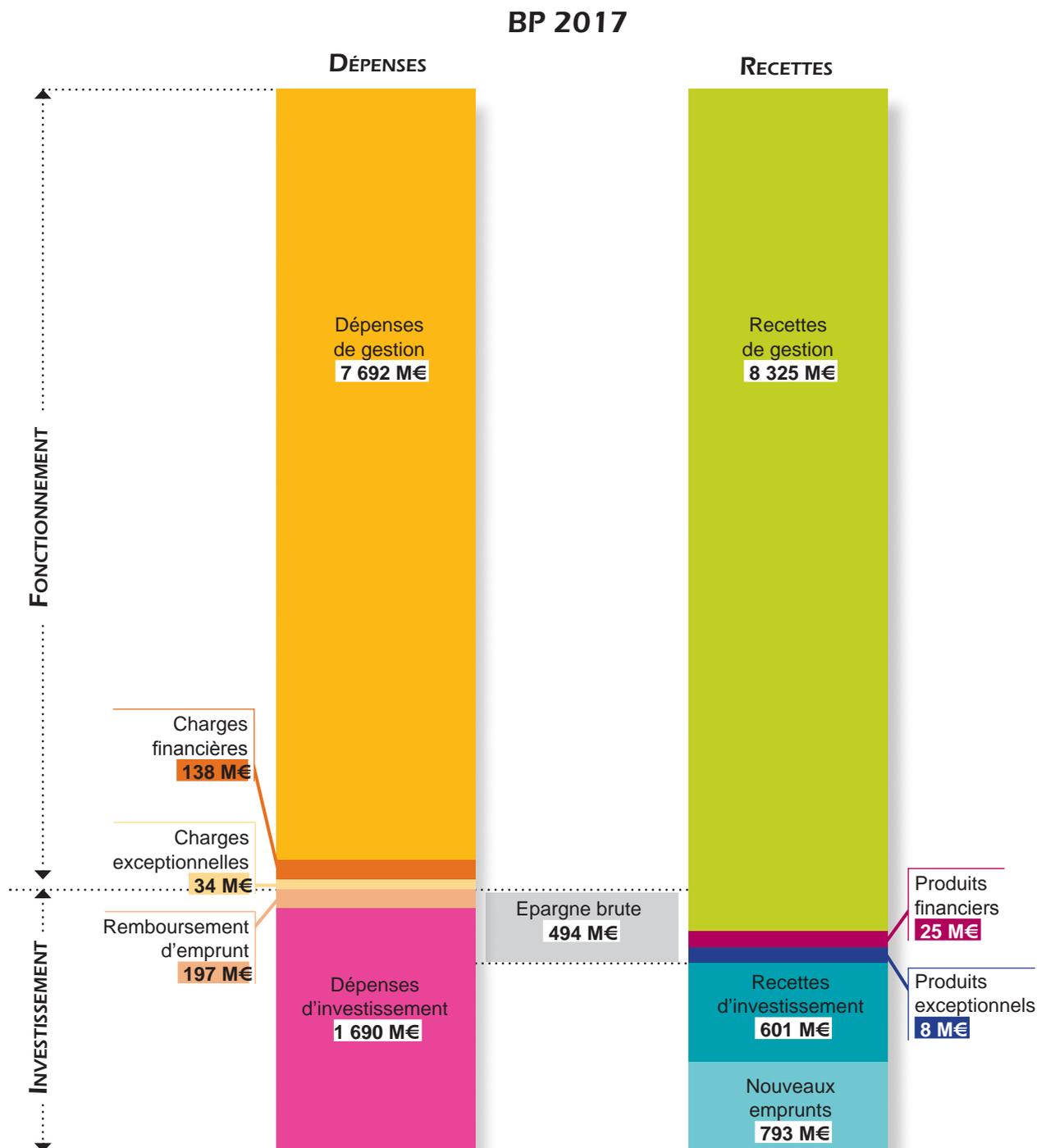
EN M€ :

ENCOURS DE DETTE AU 01.01.2016 / 01.01.2017 <small>Les données du BP 2017 tiennent compte de l'encours de dette constaté au 25.11.2016.</small>	-	-	
MONTANT DE L'AUTORISATION D'EMPRUNT	-	-	
EFFECTIFS REGLEMENTAIRES (BS 2016 - BP 2017, hors budgets annexes dont EPI)	2 476	2 453	-23 postes

I/ PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ÉQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2017

1) L'équilibre général du BP 2017

Le BP 2017 se caractérise par le maintien des dépenses d'investissement à un niveau élevé (1 690 M€ contre 1 687 M€ au BP 2016) conforme au programme d'investissement de la mandature (PIM). Près d'un tiers de ces dépenses est financé par l'épargne brute dégagée en fonctionnement, à hauteur de 494 M€. À cette épargne brute s'ajoutent 601 M€ de recettes d'investissement, portant la capacité de financement des investissements à 1 095 M€ au total, ce qui correspond à 65 % des dépenses d'investissement avant amortissement de la dette. L'autorisation d'emprunt est fixée à 793 M€.



2) Description des grands postes de dépenses et recettes

2.1 POURSUIVANT LE DÉPLOIEMENT DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DE LA MANDATURE, LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT SONT FIXÉES À 1 690 M€ AU BP 2017, LE BESOIN DE FINANCEMENT QUI EN DÉCOULE ÉTANT FINANCÉ À HAUTEUR DE 601 M€ PAR DES RECETTES PROPRES D'INVESTISSEMENT.

- ▶ Les **dépenses d'équipement**, établies à **1 106 M€**, représentent 65,4 % des dépenses réelles d'investissement. Elles se décomposent en :
 - 746 M€ pour les dépenses de travaux (- 31 M€ par rapport au BP 2016, en lien avec l'achèvement de l'opération des Halles) ;
 - 334 M€ pour les acquisitions (+ 41 M€ par rapport au BP 2016) ;
 - 26 M€ sur les immobilisations corporelles (+ 5 M€ par rapport au BP 2016).Parmi ces dépenses d'équipement, 247 M€ sont consacrés aux acquisitions d'emprises foncières (y compris celles destinées au logement social à hauteur de 180 M€), 192 M€ à la voirie et aux déplacements, 125 M€ à l'enseignement, 58 M€ au sport et la jeunesse, 53 M€ à la culture et 47 M€ à la petite enfance.
- ▶ Les **subventions d'équipement** représentent **468 M€**, essentiellement dans deux domaines d'intervention : le logement et l'habitat (276 M€, dont 263 M€ pour le logement social) et l'aménagement et les transports (63 M€).
- ▶ Le solde des dépenses réelles d'investissement est constitué essentiellement de **dépenses pour compte de tiers** (23 M€) et **d'opérations financières** (participations et avances consenties) pour 82 M€ ainsi que de 12 M€ **d'autres dépenses diverses**.

EVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT HORS REMBOURSEMENT D'EMPRUNT DE LA COLLECTIVITÉ PARISIENNE DEPUIS 2015 EN M€



Les recettes d'investissement atteignent 601 M€ en quasi stabilité par rapport à 2016 (605 M€).

Les recettes d'investissement sont constituées principalement :

- des **subventions et dotations reçues** à hauteur de 284 M€. Elles incluent 140 M€ au titre du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), ainsi que 33 M€ prévus pour le **produit des amendes de police**
- des produits liés à des cessions foncières, estimées à 300 M€ pour 2017, dont 132 M€ pour la cession de l'immeuble Morland, réalisée dans le cadre de l'appel à projets « Réinventer Paris ».

ÉVOLUTION DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT DEPUIS 2015 EN M€



100,5 M€ POUR LE BUDGET PARTICIPATIF AU BP 2017

Le Budget Participatif de Paris permet aux Parisiens de proposer des projets pour leur ville sur lesquels ils pourront voter. Les projets sélectionnés sont ensuite réalisés par les services de la Ville de Paris.

Une enveloppe budgétaire correspondant à 5 % du budget d'investissement, soit près de 500 M€ sur la période 2015 – 2020, est prévue au PIM. Le BP 2017 poursuit la montée en puissance du dispositif : après 17,7 M€ au BP 2015 (pour 9 projets sélectionnés) et 67,7 M€ au BP 2016 (pour 188 projets sélectionnés), le budget participatif représente 100,5 M€ au BP 2017 (pour 11 projets parisiens et 208 projets d'arrondissement sélectionnés à l'issue de la campagne 2016).

Des nouveautés ont été apportées dans cette édition du budget participatif tels qu'un budget participatif dédié aux écoles (6,5 M€ au BP 2017) et une part du budget participatif consacrée aux quartiers populaires (15 M€ au niveau parisien pour 17 projets et 20,6 M€ dans les arrondissements pour 51 projets).

Des informations complémentaires sur le budget participatif sont présentées dans la partie III du présent rapport.

2.2 UNE ÉPARGNE BRUTE ÉLEVÉE (494 M€ AU BP 2017) MALGRÉ L'IMPACT DE LA PÉRÉQUATION ET DES BAISSSES DE DOTATIONS DE L'ÉTAT.

► 2.2.1 Les dépenses

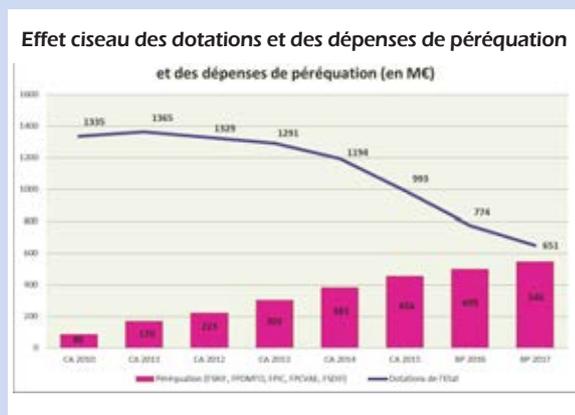
Les dépenses réelles de fonctionnement, d'un montant de 7 864 M€, progressent de 1,2 % par rapport au BP 2016.

Hors dépenses de péréquation, elles s'établissent à 7 318 M€, en hausse de 0,5 % par rapport à 2016, en deçà de la prévision d'inflation 2017 (1,1 %). Cette hausse très modérée confirme les efforts de maîtrise et d'optimisation de la dépense qui ont été déployés, notamment dans un contexte marqué par une hausse mécanique de la masse salariale sous l'effet principalement de l'évolution du point d'indice de la fonction publique et de la mise en œuvre de la réforme « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR).

- **Les dépenses de péréquation atteignent 546 M€**, soit une augmentation de 9,4 % par rapport au BP 2016 (+ 47 M€), annulant pour Paris le bénéfice de la moindre baisse de dotations annoncée par le Président de la République au Congrès des maires.

En fonction des modalités de calcul des fonds de péréquation 2017 votées dans le cadre du projet de loi de finances 2017, les montants prévus dans ce BP 2017 seront susceptibles d'ajustements ultérieurs.

ÉVOLUTION DES DOTATIONS ET DES DÉPENSES DE PÉRÉQUATION



La participation de Paris au **Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)** devrait s'élever à 201 M€ en 2017, soit une progression de 20 M€ par rapport au BP 2016. L'Assemblée nationale a en effet décidé, lors de l'examen en première lecture du projet de loi de finances pour 2017, de relever de 13 % à 14 % des recettes des collectivités le dispositif plafonnant la somme des contributions aux péréquations nationale et régionale. Alors même que le montant du fonds à l'échelle nationale restera stable en 2017 à 1 Md€, la collectivité parisienne sera tenue d'acquitter une contribution supérieure de 25,5 M€ à celle qu'elle aurait dû acquitter à législation inchangée (176 M€). Entre 2016 et 2017, la contribution de Paris, premier contributeur, est passée de 18,1 % à 20,1 % du montant total du fonds.

La contribution au **Fonds de solidarité des communes de la région d'Ile-de-France (FSRIF)** progresse de + 10 M€ par rapport à 2016 pour s'établir à 171 M€. Paris assure ainsi 55,3 % des ressources du FSRIF.

S'agissant de la péréquation entre départements, le Département de Paris participe au **Fonds de solidarité des Départements de la région d'Ile-de-France (FSDRIF)** à hauteur de 27,7 M€ en 2017, soit une inscription en hausse de 1,2 M€ par rapport à 2016, ainsi qu'au **Fonds de péréquation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)** à travers une contribution de même montant (27,7 M€) qui est, quant à elle, quasi-stable par rapport à 2016.

Par ailleurs, la contribution aux deux **Fonds de péréquation des DMTO** mis en place respectivement en 2011 et 2014 présente une hausse de 15,3 % par rapport au BP 2016, pour s'élever à près de 118 M€. Cette hausse résulte de la progression des recettes de fiscalité immobilière constatée en 2016.

- Pour préserver les équilibres financiers et sociaux de la Collectivité tout en développant le service public local, les dépenses de personnel du budget général de la collectivité parisienne s'élèvent à **2 335,1 M€**⁽¹⁾, soit une progression de 2,9 % (+66 M€) par rapport au budget primitif 2016.

Le poids des mesures exogènes est très fort cette année et explique à hauteur d'environ 1,6 point l'augmentation des dépenses de personnel. On distingue principalement trois facteurs : la revalorisation du point d'indice (+ 0,6 % au 01/07/2016 et + 0,6 % au 01/02/2017), l'application du protocole national sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR) et le glissement vieillesse-technicité.

Cette inscription intègre une hausse mécanique de près de 3 M€ issue des effets de périmètre au titre de la lutte contre les incivilités (accueil en détachement des ASP de la Préfecture de Police et reprise des points école), de la réforme du Nouveau Paris Solidaire (effet année pleine du transfert des agents du Département de Paris au CASVP) et de la reprise en régie des centres de santé, des Ateliers Santé Ville, de Paris Santé Nutrition et des jardins d'enfants Paris Habitat. À périmètre constant, la masse salariale progresserait de moins de 2,8 % par rapport au BP 2016. Ce budget n'intègre pas les mouvements de la prochaine réforme du statut de Paris.

L'inscription budgétaire 2017 traduit, en outre, **les choix effectués par la collectivité en matière de développement de l'offre de services publics aux parisiens**. La délibération sur les emplois propose ainsi, pour 2017, un schéma d'emploi équilibré et responsable avec la création de 253 postes pour un nombre de redéploiements équivalents. Les priorités de la mandature sont réaffirmées, avec 80 créations de postes pour le secteur de la propreté et 68 postes pour les nouveaux équipements. L'ensemble de ces mouvements est détaillé dans les délibérations emplois DFA-DRH 2016 142 et 53G. Le coût du schéma d'emploi est estimé à 8,2 M€ en 2017.

⁽¹⁾ Hors neutralisation des flux croisés entre la Ville et le Département liés au remboursement de la prime départementale, le BP 2017 s'élève à 2 337,6 M€

Présentation détaillée de la masse salariale

S'agissant de la Ville, les dépenses de personnel progressent de 3 % par rapport au BP 2016 et s'établissent à 2 106 M€ (2 074 M€ au BP 2016). Cette progression résulte notamment du schéma d'emplois avec le renforcement du service public de proximité et la montée en puissance de la brigade de lutte contre les incivilités, ainsi que de l'impact du GVT et des principales mesures exogènes (hausse de la valeur du point d'indice, PPCR).

S'agissant du Département, les dépenses de personnel sont en progression de 1,6 % par rapport au BP 2016 et s'établissent à 201 M€ (198 M€ au BP 2016). Cette progression de + 3 M€ s'explique principalement par l'effet report du changement de périmètre lié au transfert de la masse salariale des agents travaillant pour le NPS de la DASES au CASVP (- 6 M€). Hors changement de périmètre la dépense progresse de 9 M€ (+ 4,7 %). Cette progression correspond essentiellement à l'impact du GVT et des principales mesures exogènes (hausse de la valeur du point d'indice, PPCR).

Les tableaux ci-dessous retracent de manière agrégée et consolidée (Ville et Département) les inscriptions budgétaires des différentes composantes des dépenses de personnel, intégrant les facteurs d'évolution décrits ci-dessus :

• Les dépenses de masse salariale

	BP 2016	BP 2017	Progr. %
RÉMUNÉRATION DES PERSONNELS	1 609 396 077 €	1 647 583 900 €	2,4%
Dont contrats aidés	30 900 000 €	30 900 000 €	0,0%
IMPÔTS ET TAXES	38 567 900 €	41 245 000 €	6,9%
CHARGES DE SÉCURITÉ SOCIALE ET DE PRÉVOYANCE	551 174 800 €	579 847 600 €	5,2%
AUTRES CHARGES	37 875 816 €	36 076 500 €	-4,8%
RÉMUNÉRATION DES COLLABORATEURS DE GROUPES D'ÉLUS	3 397 410 €	3 441 150 €	1,3%
TOTAL	2 240 412 003 €	2 308 194 150 €	3,0%

• Les autres charges de personnel

	BP 2016	BP 2017	Progr. %
DÉCHARGES DE CLASSES	20 206 794 €	18 706 800 €	-7,4%
JARDINS D'ENFANTS DE PARIS HABITAT ET CAF (JARDIN MATERNEL ANDRÉ MASSON)	1 333 590 €	1 333 590 €	0,0%
PERSONNEL DIT DE LA "SENTENCE" ET ALLOCATIONS DIFFÉRENTIELLES DE LA SUDAC	3 000 000 €	2 800 000 €	-6,7%
FRAIS MÉDICAUX ET MÉDECINE DU TRAVAIL	2 680 000 €	2 306 589 €	-13,9%
RENTES D'ACCIDENTS DU TRAVAIL ET PENSIONS D'INVALIDITÉ	1 345 000 €	1 407 000 €	4,6%
DIVERS	329 500 €	331 000 €	0,5%
TOTAL	28 894 884 €	26 884 979 €	-7,0%

Les autres dépenses de personnels sont inscrites pour la collectivité à hauteur de 26,9 M€, en recul de 7 % par rapport au BP 2016, du fait notamment de la diminution des pensions versées à destination des personnels de « la sentence » et de la SUDAC (en lien avec le resserrement de la population concernée).

L'essentiel de la dépense concerne le dispositif des décharges de classes des directeurs d'écoles de la Ville de Paris (70 % du poste « autres charges de personnel »). La collectivité parisienne supporte le surcoût du régime dérogatoire dont bénéficient à Paris les directeurs d'écoles préélémentaires et primaires. Ainsi, le traitement des professeurs des écoles affectés à Paris pour suppléer les directeurs déchargés fait l'objet d'un remboursement à l'État sur la base d'une convention passée avec le ministère de l'Éducation Nationale. L'inscription prévue à ce titre au BP 2017 est de 18,7 M€.

- **Les dépenses sociales hors charges à caractère général** connaissent une diminution de 0,7 % par rapport au BP 2016 et atteignent 1 636,6 M€ au BP 2017.

L'inscription au titre du RSA, est fixée à 360 M€ pour la part allocations, en diminution de 8,5 M€ par rapport au BP mais correspondant à la prévision d'exécution 2016, dans un contexte d'amélioration de la situation économique au niveau national. Cette prévision s'explique par une hypothèse de diminution du nombre de bénéficiaires de 67 000 prévus au BP 2016 à 64 500 bénéficiaires en moyenne en 2017, à laquelle s'ajoute l'impact de l'inflation et de la revalorisation annuelle de 2 % liée au plan gouvernemental de lutte contre la pauvreté, mis en place à partir de septembre 2014.

L'aide sociale aux personnes handicapées augmente de 9 M€ pour atteindre 243 M€, cette évolution s'expliquant par la hausse des frais d'hébergement, liée à la revalorisation de 0,5 % des prix de journée des structures existantes et à l'ouverture de nouvelles structures dans le cadre du schéma départemental pour l'autonomie et la citoyenneté des Parisiens en situation de handicap. Parallèlement, la prestation de compensation du handicap (PCH), qui se substitue progressivement à l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP), est prévue pour un montant équivalent à celui du BP 2016 (75 M€). Enfin la contribution de Paris au budget de la Maison Départementale des Personnes Handicapées sera abondée de 0,6 M€ (soit une contribution globale de 3,52 M€, en hausse de 19 % par rapport au BP 2016).

L'inscription au titre de l'aide sociale à l'enfance (ASE)⁽²⁾ passe de 289 M€ à 285 M€ au BP 2017. Cette légère diminution s'explique notamment par la baisse du nombre de jeunes dans le cadre de la reprise de la répartition des mineurs isolés étrangers (MIE) sur l'ensemble du territoire suite à la promulgation de la loi relative à la protection de l'enfance, intervenue en mars 2016. Le nombre de mineurs est estimé à 4 800 en 2017, soit 125 de moins qu'en 2016. Cet effet est partiellement compensé par la hausse des tarifs pratiqués par les structures d'accueil et l'impact de la création des nouvelles places, notamment en direction des jeunes souffrant de troubles psychiques.

Les dépenses mobilisées pour les personnes âgées atteignent 298 M€, soit une diminution de près de 10 M€ par rapport au BP 2016. L'inscription budgétaire de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) passe de 152 M€ au BP 2016 à 148 M€ au BP 2017, mais reste supérieure au niveau de dépenses prévu en exécution en 2016. Parallèlement, les frais d'hébergement des personnes âgées admises à l'aide sociale dans les structures d'hébergement et d'accueil diminuent de 5 M€. La tendance à la baisse du nombre de bénéficiaires (5 983 fin 2008, 5 100 fin 2015, soit une diminution de plus de 2 % par an) compense en effet la hausse du prix de journée des structures de + 0,5 % par an.

La contribution au Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP) est fixée à 353 M€, en hausse de 9 M€ par rapport à 2016, sous l'effet de la poursuite de la réforme du Nouveau Paris Solidaire (+7 M€) qui entraîne une progression de la masse salariale via les transferts d'effectifs. Une fois neutralisé cet effet, la contribution au CASVP affiche une progression de 1,9 M€ qui s'explique en partie par la diminution de ses recettes propres.

- **Le montant des charges à caractère général diminue de 5 M€** pour s'établir à 781 M€.

Cette évolution résulte de l'adoption de mesures visant à rationaliser les dispositifs facultatifs de la collectivité et à maîtriser les charges d'entretien et de fonctionnement des équipements et des services ; ces mesures sont détaillées par secteur ci-après (cf. II. « Présentation par politique publique »).

Les montants prévus pour les contrats de prestations de services de la Ville et du Département sont détaillés dans le tableau ci-dessous. :

	BP 2016	BP 2017	%/BP 2016
PROPRETÉ	113,7	113,7	0,0%
VOIRIE	60,5	58,9	-2,7%
ACTION SOCIALE	23,3	24,8	6,6%
PETITE ENFANCE	27,7	34,8	25,3%
SPORTS ET JEUNESSE	22,6	15,7	-30,2%
CULTURE	12,7	12,5	-2,5%
AFFAIRES SCOLAIRES	2,6	2,4	-6,7%
LOGEMENT	6,0	6,1	2,3%
ESPACES VERTS	4,3	4,3	-1,2%
INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	3,7	5,1	39,9%
COMMUNICATION ET INFORMATION	2,1	2,4	14,2%
ACCÈS AU DROIT	1,9	1,9	0,0%
LOGISTIQUE	0,9	1,3	53,6%
AUTRES DOMAINES	21,2	8,3	-60,9%
TOTAL	303,0	292,2	-3,6%

- Les **contributions** de la collectivité parisienne sont globalement stables par rapport au BP 2016 et s'élèvent à 773 M€ au BP 2017 :
 - la **contribution au Syndicat des transports d'Ile-de-France** (STIF) est fixée à 382 M€, en stabilité par rapport au montant versé en 2016 ;
 - la **contribution à la Préfecture de police** progresse de 1,1 %, pour s'établir à 289 M€ (+ 3,2 M€). Cette évolution maîtrisée implique un effort sur les dépenses de fonctionnement courant mais permet d'engager un plan de

⁽²⁾ Hors charges imputées sur le chapitre 011 (frais d'intérim)

recrutement de 50 sapeurs-pompiers supplémentaires dès janvier 2017 ainsi que de supporter les effets exogènes sur la masse salariale (augmentation du point d'indice, réformes RIFSEEP et PPCR) ;

- la **contribution au Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères (SYCTOM)** diminue de 7,2 M€ pour s'élever à 103 M€ sous l'effet de la baisse des tonnages, de la mise en œuvre d'un plan d'économies et du réajustement de la contribution au regard du niveau de dépenses effectif, conformément aux recommandations de la chambre régionale des comptes.

- Le montant total des **subventions de fonctionnement et participations hors subventions à caractère social** est de 530 M€, en diminution de 10 M€ par rapport au BP 2016.

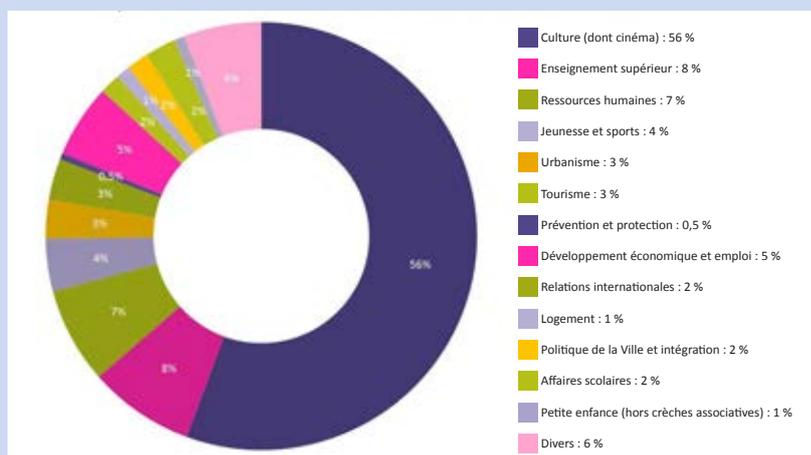
Le BP 2017 repose toutefois sur les évolutions suivantes :

- 288 M€ sont consacrés aux subventions de fonctionnement de la Ville et du Département, soit une diminution de 9,3 M€ par rapport au BP 2016 ;
- Par ailleurs, 2,2 M€ de dépenses supplémentaires sont proposées au titre des subventions aux crèches associatives, afin de financer l'ouverture de 292 nouvelles places, et l'impact en année pleine des places ouvertes en 2016, pour une inscription 2017 de 57 M€ ;
- 69 M€ de subventions sont prévues au titre de la politique scolaire, en reconduction par rapport au BP 2016 ;
- Enfin, l'inscription prévue pour les subventions allouées aux caisses des écoles est stabilisée à son montant 2016, soit 80 M€.

Les subventions de fonctionnement hors financement des caisses des écoles, des collèges et des crèches associatives se ventilent de la façon suivante :

	BP 2016	BP 2017	%/BP 2016
CULTURE (DONT CINÉMA)	163,2	160,4	-1,7%
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	23,9	22,9	-4,2%
RESSOURCES HUMAINES	20,0	20,9	4,4%
JEUNESSE ET SPORTS	11,4	11,5	1,3%
URBANISME	9,4	8,4	-9,8%
TOURISME	7,3	9,0	22,8%
PRÉVENTION ET PROTECTION	5,4	1,4	-73,5%
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI	15,5	15,8	2,4%
RELATIONS INTERNATIONALES	4,5	4,5	0,0%
LOGEMENT	4,0	3,0	-25,0%
POLITIQUE DE LA VILLE ET INTÉGRATION	4,6	4,8	4,8%
AFFAIRES SCOLAIRES	7,9	6,5	-17,0%
PETITE ENFANCE (HORS CRÈCHES ASSOCIATIVES)	2,4	2,3	-2,5%
DIVERS	18,0	16,8	-6,8%
TOTAL	297,4	288,4	-3,0%

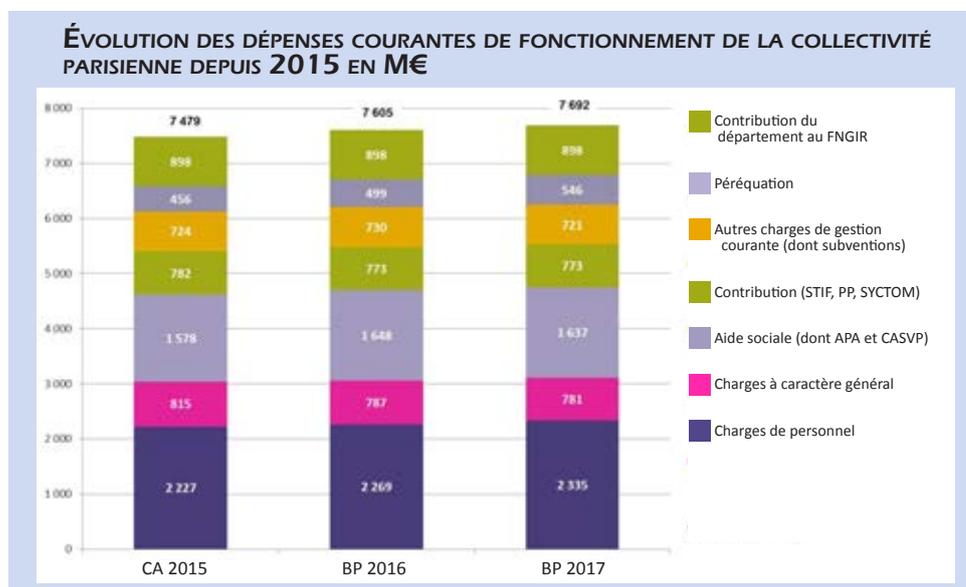
RÉPARTITION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT VERSÉES - BP 2017



- Les **charges exceptionnelles** s'établissent à 34 M€, en diminution de 5 M€ par rapport à 2016.

- Compte tenu de la variation prévisionnelle de l'encours de dette, les **frais financiers** sont estimés à 138 M€, en baisse de 2 M€ en raison de la baisse des taux et du passage en zone négative des taux variables courts.

Cette bonne gestion est également le résultat d'une stratégie active de couverture et de veille qui permet de faire les choix optimaux tout en respectant les ratios prudentiels.



VIVRE ENSEMBLE ET SÉCURISATION RENFORCÉE DU TERRITOIRE PARISIEN

Dans la continuité des actions menées en 2015 suite aux attentats des 11 janvier et 13 novembre, et conformément au vœu de l'exécutif adopté au Conseil de Paris des 15, 16 et 17 février 2016 relatif aux mesures post-attentats, le BP 2017 intègre une enveloppe de 13,5 M€ destinée à renforcer la cohésion de la société parisienne et à assurer une meilleure protection des Parisiens.

En fonctionnement, 4,2 M€ seront spécifiquement fléchés sur le financement de dispositifs de prévention du risque attentats. Ainsi, 1,2 M€ sont dédiés à la sécurisation des équipements culturels et des salles de spectacle, 1,2 M€ sont consacrés à l'accompagnement des jeunes et la promotion du vivre ensemble avec notamment le financement d'un plan de lutte contre le décrochage scolaire à hauteur de 0,4 M€. L'effort de formation aux premiers secours sera en outre reconduit en 2017 avec une enveloppe de 0,9 M€ dédiée à la formation des Parisiens et des agents. Une enveloppe de crédits sera également affectée aux actions en faveur de la cohésion sociale et de la prévention de la radicalisation, à hauteur de respectivement 0,5 M€ et 0,4 M€.

En investissement, 9,3 M€ sont prévus au BP 2017 dont 5,8 M€ pour la sécurisation des établissements scolaires avec notamment l'installation d'alarmes anti intrusion attentats et de systèmes de blocage de portes ainsi que 2 M€ pour la sécurisation des bâtiments publics. Par ailleurs, 1,5 M€ seront consacrés au déploiement des premiers défibrillateurs dans la capitale, avec un objectif de 1 000. Compte tenu du contexte, un poste est créé au BP 2017 pour l'aide aux victimes des attentats et la prévention de la radicalisation.

► 2.2.2 Les recettes

Les recettes réelles de fonctionnement inscrites au BP 2017 sont fixées à 8 358 M€, en progression de 0,5 % par rapport au BP 2016 (8 316 M€).

- Les **contributions directes** diminuent de 12,8 % par rapport au BP 2016, à taux d'imposition constants, pour atteindre 2 633 M€.

Cette évolution s'explique principalement par le **transfert prévu à la région Ile-de-France de 25 points des 48,5 % de CVAE actuellement perçus par le département**. Ce transfert de recettes sera compensé par une attribution de compensation égale au produit de CVAE transféré en 2016, soit **475,3 M€** et n'évoluera pas à l'avenir. Les finances de la collectivité parisienne perdront ainsi le bénéfice de la dynamique de cet impôt économique dès l'exercice 2017 (de l'ordre de 11,8 M€ dès 2017).

Par ailleurs, l'attribution de compensation versée par la métropole du grand Paris (MGP) au titre du transfert de la CVAE communale à compter de 2016, d'un montant de 527 M€, est en légère progression du fait de la prise en compte des produits définitifs 2015.

- Les **recettes de fiscalité directe** retraitées des compensations perçues, sont en amélioration de 2,5 % (soit + 88,3 M€), **atteignant 3 635 M€**.

Concernant les recettes de fiscalité directe locale, les hypothèses suivantes ont été retenues pour 2017 :

- Une **hypothèse de revalorisation nominale des bases d'imposition à + 0,4 %**, compte tenu des discussions en cours sur le PLF 2017. Cette disposition est sans impact sur la dynamique du produit de CVAE mais impacte les autres recettes de fiscalité directe locale.
- Les **hypothèses suivantes de croissance physique des bases d'imposition**, pour chaque taxe :
 - + 0,1 % pour la taxe d'habitation (TH) ;
 - + 0,4 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) ville ;
 - + 0,5 % pour la TFPB département (le régime d'exonération temporaire étant différent de celui appliqué pour la TFPB ville) ;
 - 6,3 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) ;
 - + 0,6 % pour la cotisation foncière des entreprises (CFE).
- Une **recette prévisionnelle de CVAE départementale de 457,9 M€ pour 2017** (hors compensation) correspondant à la dernière prévision transmise par la DRFIP en novembre 2016.
- La **possibilité de majorer de 60 % la taxe d'habitation des résidences secondaires, donnée aux communes situées dans les zones tendues (disposition adoptée par l'Assemblée Nationale en 1^{ère} lecture du PLF 2017)**, incitera certains propriétaires à remettre leur logement sur le marché, en cohérence avec la politique du logement de la Ville. Une délibération en ce sens sera présentée au vote du Conseil de Paris au début de l'année 2017.

● **Montant des recettes de fiscalité directe locale non affectées de BP à BP**

(Millions d'euros)	BP 2016	BP 2017	ÉVOL BP17/ BP16
COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES (CVAE)	908,6	457,9	-49,61%
TAXES FONCIÈRES (TFPB VILLE ET DÉPARTEMENT, TFPNB)	1 004,2	1 008,9	0,47%
TAXE D'HABITATION (TH)	762,9	817,4	7,14%
COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES (CFE)	316,4	320,5	1,31%
IMPOSITION FORFAITAIRE SUR LES ENTREPRISES DE RÉSEAUX (IFER)	2,9	2,6	-9,95%
RÔLES SUPPLÉMENTAIRES	25,3	25,3	0,00%
TOTAL FISCALITÉ DIRECTE (HORS COMPENSATION MGP)	3 020,2	2 633	-12,84%
COMPENSATION DU TRANSFERT DE FISCALITÉ MGP	526,5	527,1	0,12%
COMPENSATION DU TRANSFERT DE 25 POINTS DE CVAE À LA RIF	-	475,3	
TOTAL FISCALITÉ DIRECTE (AVEC COMPENSATION MGP)	3 546,7	3 635,0	2,49%

Les taux pratiqués par la collectivité restent très nettement inférieurs à ceux de la moyenne nationale ainsi que des grandes villes françaises, comme l'indiquent les deux tableaux ci-dessous

Les taux de fiscalité de la collectivité parisienne

	TAUX 2016	TAUX 2017	TAUX MOYEN NATIONAL 2015
TAXE D'HABITATION (TH)	13,38%	13,38%	24,19%
TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES (TFPB)	13,50%	13,50%	35,96%
- DONT VILLE	8,37%	8,37%	20,52%
- DONT DÉPARTEMENT	5,13%	5,13%	15,44%
TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS NON BÂTIES (TFPNB)	16,67%	16,67%	49,15%
COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES (CFE)	16,52%	16,52%	25,95%
TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM)	6,21%	6,21%	9,29%

COMPARAISON AVEC LES AUTRES COLLECTIVITÉS

TAUX 2016	BORDEAUX	LYON	MARSEILLE	PARIS
TAXE D'HABITATION (TH)	32,35%	29,76%	40,25%	13,38%
TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES (TFPB)	46,97%	29,81%	41,66%	13,50%
- DONT VILLE	29,51%	29,81%	26,61%	8,37%
- DONT DÉPARTEMENT	17,46%	0%*	15,05%	5,13%
TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS NON BÂTIES (TFPNB)	94,15%	21,88%	27,77%	16,67%
COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES (CFE)	35,06%	28,62%	32,63%	16,52%
TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM)	9,31%	6,79%	18,10%	6,21%

* La part du département a été transférée à la Métropole du Grand Lyon en 2015, l'ancien taux est donc fusionné.

** Les taux autres que le taux de TFPB pour les départements sont ceux des communes + des intercommunalités auxquelles elles appartiennent

*** Pour Marseille, les taux de TH et de TFPB sont en légère diminution par rapport à 2015. Cette diminution est imputable à la création de la Métropole au 1er janvier 2016 et au calcul des taux à l'échelle de ce territoire.

- Les recettes de fiscalité indirecte progressent de 4,9 % par rapport au BP 2016, pour s'établir à 2,217 M€.

- Les produits de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et la taxe de balayage s'élèvent à 574,9 M€, contre 567,9 M€ au BP 2016 (+ 1,2 %).

Cette progression est liée à la seule évolution du produit de TEOM, qui passe de 464 M€ à 471 M€. Cette taxe est assise sur la même base d'imposition que la taxe foncière sur les propriétés bâties. Néanmoins, les exonérations temporaires de taxe foncière, même de longue durée, ne s'appliquent pas à la TEOM, si bien que la progression des bases physiques pour cette taxe connaît généralement un accroissement plus important. Les hypothèses pour 2017 sont les suivantes :

- Revalorisation nominale des bases d'imposition à + 0,4 % compte tenu de l'état actuel du PLF 2017 ;
- Hypothèse de croissance des bases physiques de + 0,6 %.

Montant des recettes de TEOM et de taxe de balayage

(Millions d'euros)	BP 2016	BP 2017	ÉVOL BP17/ BP16
TEOM - RÔLE GÉNÉRAL	463,4	470,3	1,5%
TEOM - RÔLE SUPPLÉMENTAIRE	0,5	0,6	20,0%
TEOM -TOTAL	463,9	470,9	1,5%
TAXE DE BALAYAGE	104,0	104,0	0,0%
TOTAL	567,9	574,9	1,2%

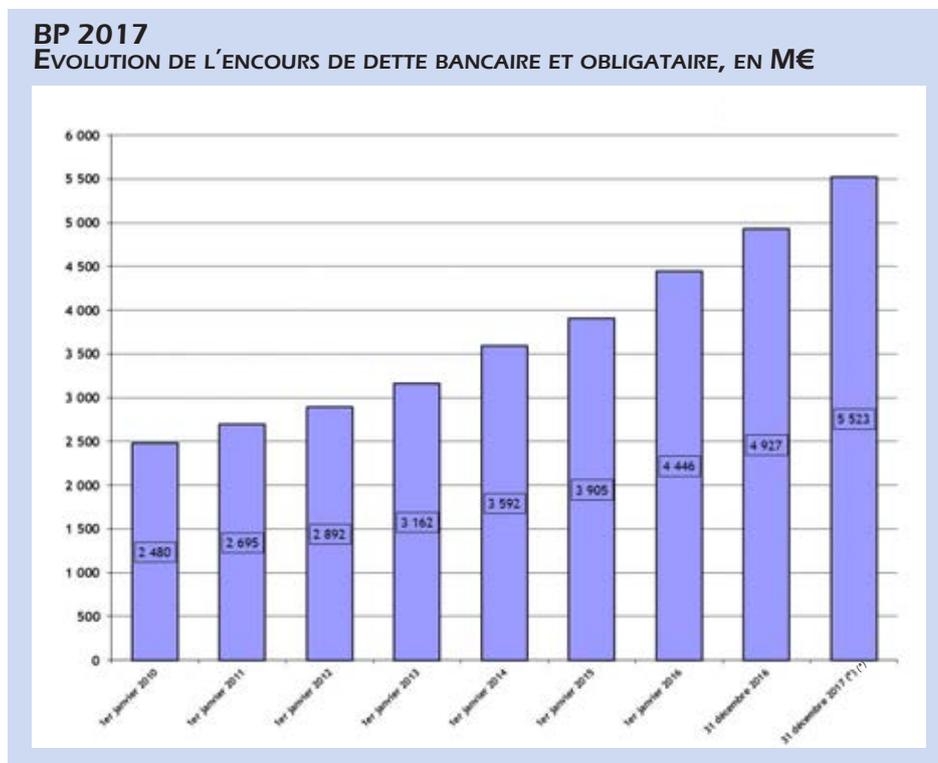
- L'inscription des recettes de fiscalité immobilière est portée à 1 350 M€. Les droits de mutation sont en hausse de 120 M€ par rapport au BP 2016. Cette inscription tient compte du dynamisme du marché immobilier en 2016 et de l'effet en année pleine de la hausse du taux départemental voté par le Conseil de Paris en novembre 2015.
- L'inscription sur les droits de stationnement est proposée en reconduction à hauteur du BP 2016, soit un montant de 130 M€.
- L'inscription sur la taxe sur la consommation finale d'électricité s'établit à 70 M€, stable par rapport au BP 2016.
- Les autres impôts et taxes atteignent 92 M€, en diminution de 24 M€ par rapport au BP 2016. Cette baisse résulte essentiellement de l'actualisation du produit attendu de la taxe de séjour (80 M€ retenus au BP 2017, soit -15 M€ par rapport au BP 2016), le produit effectivement recouvré en 2015 ayant été moindre qu'anticipé du fait de la baisse de fréquentation touristique liée aux attentats.
- Les dotations de l'État s'élèvent à 198 M€, contre 320 M€ au BP 2016, soit une diminution de 122 M€ (- 38,2 %). En intégrant, à des fins de comparaison avec les exercices antérieurs à 2016, la part « compensation part salaires » (CPS) de la dotation globale de fonctionnement (DGF) de la Ville reversée par la Métropole (soit 453 M€), elles s'élèvent à 651 M€, contre 774 M€ au BP 2016.
- La diminution des dotations est portée principalement par la DGF qui passe de 271 M€ à 129 M€ (ou de 724 M€ à 582 M€ en intégrant la part CPS), soit une diminution de 142 M€ qui résulte des mouvements suivants :
 - - 130,6 M€ au titre de la contribution au redressement des finances publiques,
 - - 22,7 M€ d'écrêtement complémentaire pour financer la progression des dotations de péréquation suite à la modification des modalités de calcul de l'écrêtement décidée par l'Assemblée nationale lors de l'examen en première lecture du projet de loi de finances pour 2017,
 - - 0,9 M€ du fait de la diminution de la population recensée,
 - + 11,9 M€ d'ajustement après notification de la DGF 2016.

- Dans le même temps, les **dotations de compensation des exonérations de fiscalité** présentent une hausse globale de 1,7 M€, sous le double effet de la progression des compensations au titre des exonérations accordées en 2016 aux personnes de condition modeste et de la diminution des dotations servant de variables d'ajustement. Pour mémoire, depuis 2016, la disparition de l'impôt spectacle fait l'objet d'une compensation.
- La collectivité parisienne percevra également en fonctionnement une attribution de 9 M€ à la suite de **l'élargissement du FCTVA** par la loi de finances pour 2016 aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie.
- Les recettes recouvrées au titre des **compensations des transferts de compétences** s'élèvent à 359 M€ contre 350 M€ au BP 2016, soit une progression de 2,4 % liée pour l'essentiel au concours complémentaire finançant la deuxième part de l'APA, instituée par la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement.
- Les **produits d'exploitation et redevances** sont en hausse de 4 M€ pour atteindre 485 M€ au BP 2017. 205 M€ sont attendus au titre des redevances versées par les fermiers et concessionnaires, en baisse de 6 M€ qui s'explique notamment par la fin d'une redevance exceptionnelle sur la concession de la Tour Eiffel non intégralement compensée par des hausses de redevances sur les espaces urbains concédés et le Parc des expositions conformément aux dispositions contractuelles en vigueur. 193 M€ sont prévus au titre des participations des usagers, en progression de 3,7 % par rapport à 2016 notamment sous l'impact de l'ouverture de nouvelles places de crèches générant un accroissement des heures facturées. Les recettes d'utilisation du domaine atteignent 87 M€.
- Les **subventions et participations de l'État**, de la région et d'autres tiers atteignent 280 M€, en hausse de 24 M€, du fait de la hausse des recettes versées par la caisse d'allocations familiales dans le cadre de la progression du parc de crèches (ouverture de nouvelles places et effet des contrats enfance jeunesse).
- Les **excédents de ZAC** sont inscrits à hauteur de 103 M€, compte tenu des opérations d'aménagement achevées, et restant à clôturer.
- Les **recettes de loyers** atteignent 404 M€, en diminution de 74 M€ par rapport à 2016. Les produits au titre des loyers capitalisés issus notamment du conventionnement du parc libre des bailleurs sociaux atteignent 292,3 M€ en 2017 contre 360,9 M€ en 2016, soit une baisse de 68,6 M€ correspondant à l'évolution du nombre de conventionnements. Une délibération spécifique portera la reprise en section de fonctionnement de l'excédent d'investissement 2017 issu de la politique de conventionnement consistant à faire basculer des logements existants du parc privé des bailleurs vers le parc social, permettant ainsi aux bailleurs de concentrer leur activité sur leur mission première de soutien au logement social. Une fois conventionnés, les logements sont ainsi durablement ancrés dans la réglementation applicable aux logements sociaux. Ce processus contribue à l'atteinte de l'objectif de 25 % de logements sociaux fixé par la loi « Solidarité et renouvellement urbain ». Par ailleurs, cette opération permet aux bailleurs de réaliser un programme de travaux visant à l'amélioration de ce patrimoine. La fiche Logement du présent rapport est consacrée spécifiquement à cette politique.
- Les **autres recettes courantes de fonctionnement** s'établissent à 191 M€.
- Les **produits exceptionnels** sont reconduits à 8 M€ au BP 2017.
- Enfin, les **produits financiers** s'élèvent 25 M€, en hausse de 4 M€ par rapport à 2016 en raison de la progression de dividendes attendus de la Régie Immobilière de la Ville de Paris (RIVP) qui s'explique par la progression du résultat net de la société observé sur la période.

ÉVOLUTION DES RECETTES COURANTES DE FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ PARISIENNE DEPUIS 2015 EN M€



- La dette bancaire et obligataire s'établit au 31 décembre 2016 à un montant de **4 927 M€**, auquel s'ajoutent les autres dettes contractées dans le cadre d'opérations d'aménagement (96 M€) et de l'échéancier d'emprunt de la Philharmonie (137 M€) à hauteur de 233 M€.



(*) Encours de dette bancaire et obligataire prévisionnel dans l'hypothèse où l'on sature l'autorisation d'emprunt 2017.

II/ PRÉSENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE

- 1) Logement
- 2) Aménagement, services urbains et environnement
- 3) Développement économique
- 4) Culture
- 5) Aide sociale et solidarité
- 6) Famille
- 7) Sport et jeunesse
- 8) Enseignement et formation
- 9) Sécurité
- 10) Services généraux

Précision méthodologique :

Les secteurs présentés correspondent aux fonctions définies par les instructions budgétaires et comptables M14 et M52. Pour permettre une présentation consolidée Ville et Département et afin de garantir une présentation exhaustive des politiques publiques susmentionnées, il est toutefois procédé aux regroupements suivants :

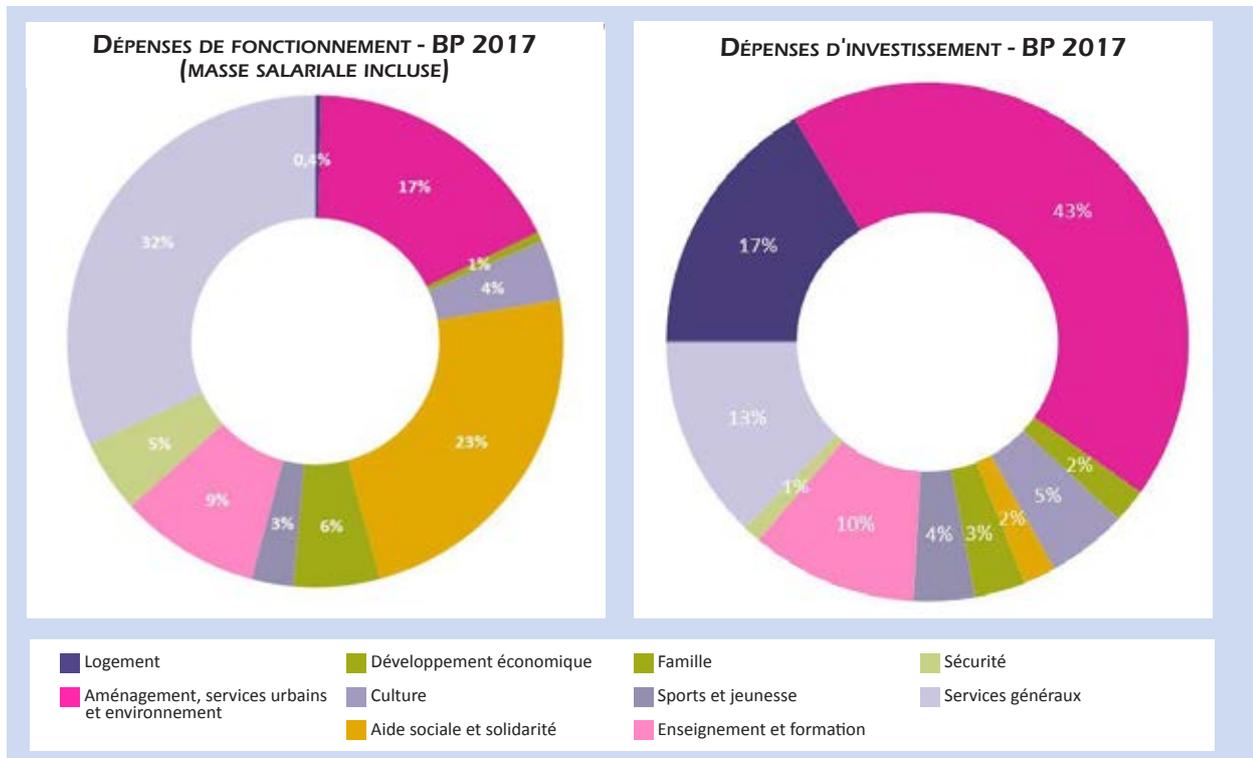
	FONCTIONS VILLE	FONCTIONS DÉPARTEMENT
LOGEMENT	7	72, 70
AMÉNAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT	81, 82, 83 + Halles, Voies sur berges (020)	71, 8, 61, 73
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	9	9
CULTURE	3	31
AIDE SOCIALE ET SOLIDARITÉ	5	5, 4
FAMILLE	6	
SPORT ET JEUNESSE	4	32, 33
ENSEIGNEMENT ET FORMATION	2	2
SÉCURITÉ	1 + subvention à la PP (020)	1
SERVICES GÉNÉRAUX	0 hors Halles, Voies sur berges et subvention à la PP	0

De plus, les budgets présentés ci-après sont exprimés en crédits de paiement réels, et n'incluent pas les « crédits d'ordre » dédiés à des écritures comptables équilibrées en dépenses et en recettes, communément neutralisés en analyse financière ; celles-ci sont décrites en fin de rapport (partie IV). Sont également neutralisés les flux croisés entre la Ville et le Département, ainsi que les opérations équilibrées en dépenses et en recettes pour retranscrire l'effort financier concret de la collectivité en faveur des différentes politiques menées.

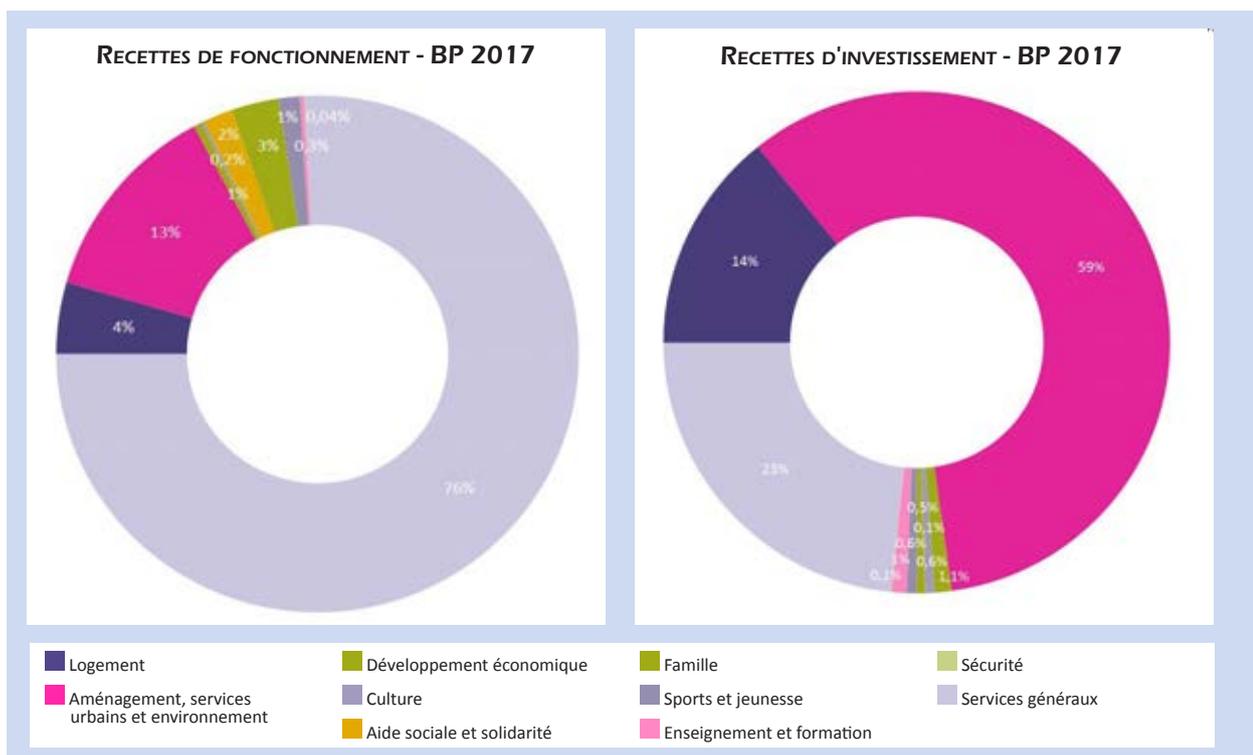
Enfin, Il est à noter qu'une grande partie des dépenses de masse salariale est actuellement imputée sur la fonction 0 « services généraux » à défaut de pouvoir être ventilée par politique publique pour des raisons d'ordre technique ; ainsi, la masse salariale par politique publique, telle que présentée ci-après, est nécessairement minorée, tandis que l'inscription sur la fonction 0 est majorée d'autant. Un travail est en cours afin de fiabiliser à terme la ventilation de ces dépenses par politique publique.

PROPOS LIMINAIRES

VENTILATION DES DÉPENSES PAR POLITIQUE PUBLIQUE DANS LE BP 2017



VENTILATION DES RECETTES PAR POLITIQUE PUBLIQUE DANS LE BP 2017



CORRESPONDANCE ENTRE LA PRESENTATION GENERALE (partie I) ET LA PRESENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE (partie II) DANS LE BP 2017

Les tableaux ci-dessous présentent la correspondance entre la vision par nature comptable présentée dans la première partie et la vision par politique publique présentée dans la deuxième partie du rapport, ainsi que les flux qui permettent le passage du périmètre de l'analyse financière utilisé dans le présent rapport à celui des documents budgétaires.

(montants exprimés en millions d'euros)

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT - BP 2017

VISION PAR NATURE

CHARGES DE PERSONNEL	2 335,1
CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	781,4
AIDE SOCIALE	1 636,6
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	530,2
CONTRIBUTIONS	772,9
DÉPENSES DE PÉRÉQUATION	546,0
FNGIR	898,2
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	191,1
CHARGES FINANCIÈRES	138,3
CHARGES EXCEPTIONNELLES	34,1
TOTAL DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (A)	7 864,0

VISION PAR FONCTION

28,4	LOGEMENT
1 365,4	AMÉNAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT
47,1	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
315,3	CULTURE
1 842,9	AIDE SOCIALE ET SOLIDARITÉ
441,3	FAMILLE
215,7	SPORT ET JEUNESSE
721,4	ENSEIGNEMENT ET FORMATION
379,6	SÉCURITÉ
2 506,8	SERVICES GÉNÉRAUX
7 864,0	TOTAL DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (A)

Le périmètre des documents budgétaires ajoute à ces dépenses les flux retracés ci-dessous, qui sont neutralisés en analyse financière car équilibrés en dépenses et en recettes au sein du budget consolidé :

NEUTRALISATIONS (B)

950,5

DÉPENSES D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (CHAPITRE 042)	387,9
VIREMENT VERS LA SECTION D'INVESTISSEMENT (CHAPITRE 023)	242,6
DOUBLON PRIME DÉPARTEMENTALE	2,5
DOUBLON FRAIS COLLABORATEURS D'ÉLUS	1,2
CONTRIBUTION VILLE AU DÉPARTEMENT	316,3

TOTAL BUDGÉTAIRE (A) + (B)

8 814,5

RECETTES DE FONCTIONNEMENT – BP 2017

VISION PAR NATURE

IMPÔTS ET TAXES	5 852,6
COMPENSATIONS DES TRANSFERTS DE COMPÉTENCES	358,9
DOTATIONS DE L'ÉTAT	651,1
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (ÉTAT, DÉPARTEMENT, RÉGION, FSE, SÉCURITÉ SOCIALE, RECOUVREMENTS INDUS...)	279,7
PRODUITS D'EXPLOITATION	485,0
EXCÉDENTS DE ZAC	102,9
AUTRES RECETTES COURANTES DE FONCTIONNEMENT	595,3
PRODUITS FINANCIERS	24,9
PRODUITS EXCEPTIONNELS	7,8
TOTAL RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (A)	8 358,2

VISION PAR FONCTION

374,1	LOGEMENT (DONT COMPTE 778)
1 060,5	AMÉNAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT
40,8	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
15,1	CULTURE
154,8	AIDE SOCIALE ET SOLIDARITÉ
244,5	FAMILLE
108,9	SPORT ET JEUNESSE
21,3	ENSEIGNEMENT ET FORMATION
3,1	SÉCURITÉ
6 334,9	SERVICES GÉNÉRAUX
8 358,2	TOTAL RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (A)

Le périmètre des documents budgétaires ajoute à ces recettes les flux retracés ci-dessous, qui sont neutralisés en analyse financière car équilibrés en dépenses et en recettes au sein du budget consolidé :

NEUTRALISATIONS (B)

456,3

RECETTES D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (CHAPITRE 042 HORS COMPTE 778)	136,3
DOUBLON PRIME DÉPARTEMENTALE	2,5
DOUBLON FRAIS COLLABORATEURS D'ÉLUS	1,2
CONTRIBUTION VILLE AU DÉPARTEMENT	316,3

TOTAL BUDGÉTAIRE (A) + (B)

8 814,5

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT – BP 2017

VISION PAR NATURE

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	25,9
SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT	467,5
ACQUISITIONS	334,4
TRAVAUX	745,7
OPÉRATIONS POUR COMPTE DE TIERS	22,9
PRÊTS ACCORDÉS	10,0
AUTRES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	84,2
TOTAL DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	1 690,4

VISION PAR FONCTION

279,0	LOGEMENT
732,5	AMÉNAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT
35,6	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
84,6	CULTURE
33,6	AIDE SOCIALE ET SOLIDARITÉ
53,3	FAMILLE
63,8	SPORT ET JEUNESSE
174,8	ENSEIGNEMENT ET FORMATION
18,6	SÉCURITÉ
214,6	SERVICES GÉNÉRAUX
1 690,4	TOTAL DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

Le périmètre des documents budgétaires ajoute à ces dépenses les flux retracés ci-dessous, qui sont neutralisés en analyse financière car équilibrés en dépenses et en recettes au sein du budget consolidé :

NEUTRALISATIONS (B)

825,7

DÉPENSES D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (CHAPITRE 040 HORS 1068)	136,3
OPÉRATIONS PATRIMONIALES (CHAPITRE 041)	161,8
OPÉRATIONS ÉQUILIBRÉES NEUTRALISÉES	330,7
LIGNES DE CRÉDITS REVOLVING (NATURE 16449)	0,0
REMBOURSEMENTS D'EMPRUNT	197,0

TOTAL BUDGÉTAIRE (A) + (B) 2 516,2

RECETTES D'INVESTISSEMENT – BP 2017

VISION PAR NATURE

SUBVENTIONS ET DOTATIONS REÇUES	284,2
PRODUITS DE CESSIION DES IMMOBILISATIONS	300,0
OPÉRATIONS POUR COMPTE DE TIERS	6,6
REMBOURSEMENT DE PRÊTS	9,5
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	0,0
AUTRES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	0,5
TOTAL RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	600,7

VISION PAR FONCTION

85,3	LOGEMENT
351,9	AMÉNAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT
6,5	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
3,5	CULTURE
0,3	AIDE SOCIALE ET SOLIDARITÉ
3,0	FAMILLE
3,8	SPORT ET JEUNESSE
5,8	ENSEIGNEMENT ET FORMATION
0,3	SÉCURITÉ
140,3	SERVICES GÉNÉRAUX
600,7	TOTAL RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

Le périmètre des documents budgétaires ajoute à ces recettes les flux retracés ci-dessous, qui sont neutralisés en analyse financière car équilibrés en dépenses et en recettes au sein du budget consolidé, ainsi que le montant de l'emprunt :

NEUTRALISATIONS (B)

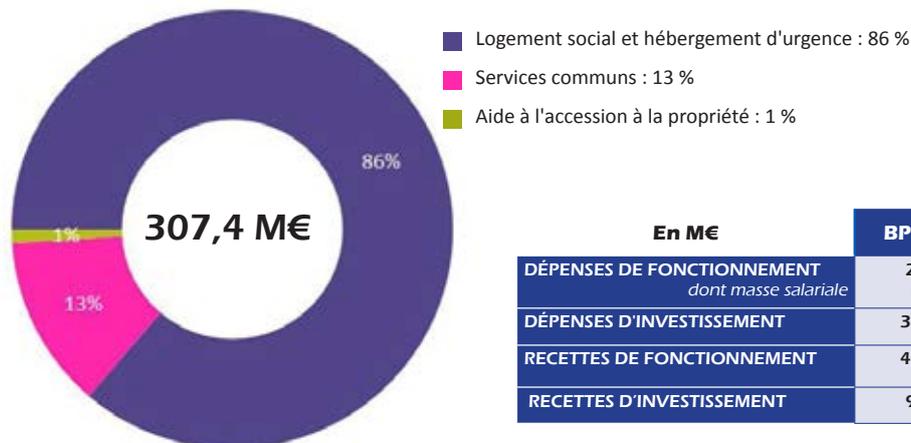
1 915,5

RECETTES D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (CHAPITRE 040)	387,9
OPÉRATIONS PATRIMONIALES (CHAPITRE 041)	161,8
OPÉRATIONS ÉQUILIBRÉES NEUTRALISÉES	330,7
LIGNES DE CRÉDITS REVOLVING (NATURE 16449)	0,0
NOUVEAUX EMPRUNTS (NATURES 16311 ET 1641)	792,5
VIREMENT DEPUIS LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (CHAPITRE 021)	242,6

TOTAL BUDGÉTAIRE (A) + (B) 2 516,2

1) LOGEMENT

BUDGET CONSOLIDÉ CONSACRÉ AU LOGEMENT - BP 2017

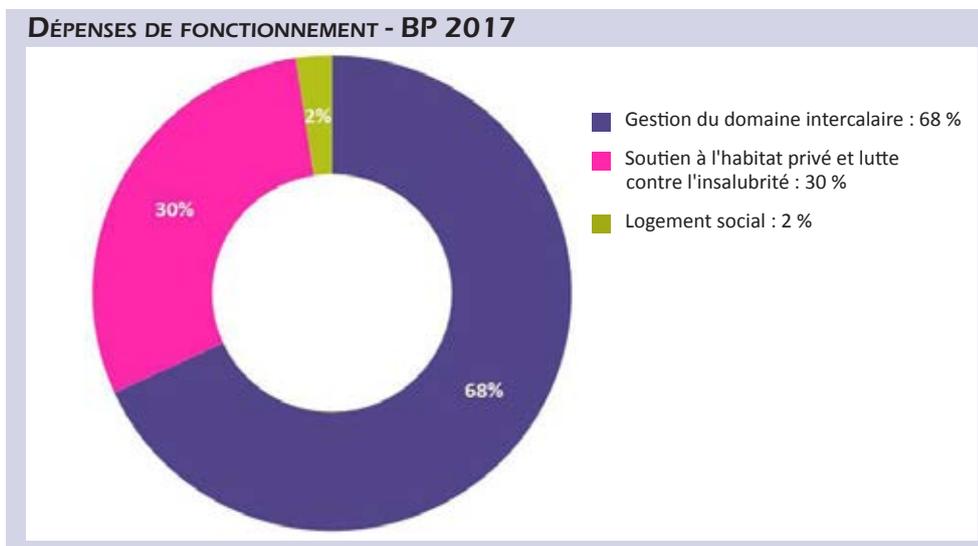


SECTION DE FONCTIONNEMENT

• Dépenses

Pour l'exercice 2017, le budget de fonctionnement consacré au logement s'élève à 28,4 M€, dont 18,1 M€ au titre de la masse salariale.

Hors masse salariale, les dépenses de fonctionnement relatives au logement s'élèvent à 10,3 M€ en baisse de 0,9 M€ par rapport au BP 2016.



Les **services communs** de la Direction du Logement et de l'Habitat représentent l'essentiel de la dépense de fonctionnement pour un montant de 9,9 M€ au BP 2017, en baisse de 8,2 % par rapport au BP 2016.

Les subventions au logement s'élèvent à 2,9 M€, en baisse de 1,1 M€ par rapport au BP 2016. Elles se décomposent en 2,2 M€ versés aux associations et 0,6 M€ au titre du dispositif Multiloc'.

Les dépenses liées à la **gestion du domaine intercalaire** de la collectivité parisienne représentent 7 M€ (+ 0,2 M€) du fait de l'augmentation des dépenses d'entretien des terrains, des bâtiments, ainsi que des contrats de prestation de service.

Les **aides au secteur locatif** restent stables et représentent 0,3 M€ au BP 2017, dont 0,2 M€ au titre de la part départementale dédiée aux études de Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS), et 0,1 M€ pour les **aides à l'accèsion à la propriété**.

LA POLITIQUE PARISIENNE DE SOUTIEN AU LOGEMENT

Fin 2015, la collectivité parisienne a lancé deux nouveaux dispositifs innovants de soutien au logement, le Plan 1 000 immeubles étant destiné à l'amélioration thermique des copropriétés et le dispositif Multiloc' visant à remettre sur le marché de la location des logements vacants du parc privé.

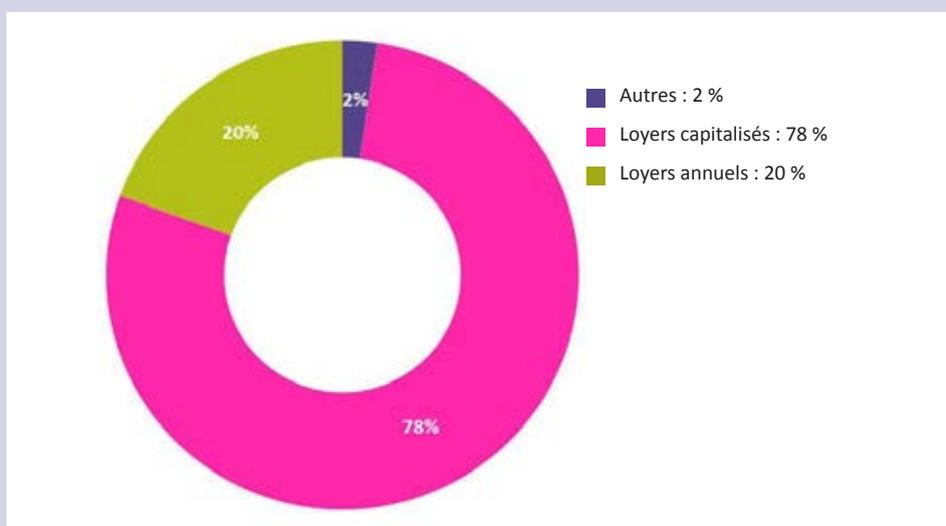
- Le **Plan 1 000 immeubles** immeubles vise à sensibiliser les copropriétés parisiennes aux enjeux de la lutte contre la précarité énergétique dans la poursuite des objectifs du plan climat. Il se présente comme un appel à candidature adressé aux copropriétés volontaires pour la mise en œuvre de mesures d'accompagnement. Elles bénéficient ainsi d'aides spécifiques pour engager des travaux de rénovation thermique du bâti, notamment en favorisant les projets de végétalisation ou en permettant la surélévation lorsque c'est possible. Au titre de l'année 2017, il est prévu 2,6 M€ en section de fonctionnement pour la rémunération de l'opérateur et 8,6 M€ en budget d'investissement pour le versement des aides aux copropriétés lauréates, pour une dépense estimée à 1,8 M€ en crédits de paiement.
- **Multiloc** est un dispositif innovant destiné à des jeunes actifs et des ménages de classes moyennes qui éprouvent des difficultés à se loger à Paris. Par la mise en œuvre de conventions de partenariats avec un vaste réseau de professionnels de l'immobilier, les logements pris en gestion sont mis en location à un loyer inférieur au prix du marché. En contrepartie de cet effort, Multiloc' offre aux propriétaires une prime à la réalisation de travaux, une prise en charge des risques locatifs et une gestion professionnelle et rapprochée de leur bien. Ce dispositif permettra en particulier de remettre sur le marché locatif des biens vacants. Au titre de l'année 2017, il est prévu une enveloppe globale de 1,7 M€ (budget de fonctionnement et budget d'investissement cumulés).

• Recettes

Les recettes de fonctionnement relatives au logement s'élèvent à 374,1 M€ au BP 2017, en repli par rapport à 2016 (- 72,1 M€).

Cette diminution des recettes s'explique essentiellement par un montant moindre de recettes locatives issues des loyers capitalisés, du fait de la diminution du nombre de conventionnements, et, dans une moindre mesure, par une réduction des revenus des immeubles.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT - BP 2017



Les **loyers capitalisés** issus du conventionnement du parc libre des bailleurs sociaux sont en diminution pour atteindre 292,3 M€ en 2017 contre 360,9 M€ au BP 2016. Ces prévisions de recettes intègrent notamment :

- 129 M€ de recettes restant à percevoir de Paris Habitat au titre de la campagne de conventionnement de 2016 ;
- 90,1 M€ de recettes restant à percevoir d'Élogie, dont 30,1 M€ au titre de la campagne de conventionnement 2015 et 60 M€ au titre de la campagne 2016 ;
- 73,2 M€ de recettes liées au transfert aux bailleurs, en vue de la réalisation d'opérations de logement social, des immeubles que la Ville préempte sur son territoire à partir du compte foncier logement. Cette perspective intègre 25 M€ de recettes au titre d'une opération de Paris Habitat sur un bien situé avenue Georges V, dont le montant de loyer capitalisé a été négocié lors de la campagne de conventionnement 2016.

La perception des loyers capitalisés en recettes de fonctionnement fait l'objet d'une délibération spécifique soumise au Conseil de Paris, détaillant la procédure comptable et les conventionnements pris en compte.

Les **recettes de loyers (hors loyers capitalisés)** sont inscrites à hauteur de 73 M€ au BP 2017, en diminution de 7 M€ par rapport au BP 2016.

Enfin, une recette de 6,4 M€, correspondant à la participation de la ville aux dividendes RIVP, est prévue en 2017, contre 3 M€ en 2016. Ce niveau de dividende s'explique par la forte progression du résultat net de la RIVP liée notamment à la baisse des taux d'emprunt et à l'activité de développement économique de cette SEM.

EN QUOI CONSISTE LE CONVENTIONNEMENT DE LOGEMENTS PRIVÉS GÉRÉS PAR LES BAILLEURS SOCIAUX ?

Par ces opérations de conventionnement, les logements encore gérés dans le parc privé des bailleurs sociaux basculent dans leur parc social, leur permettant de concentrer leur activité sur leur mission première de soutien au logement social. Elles contribuent à l'atteinte de l'objectif de 25% de logements sociaux fixé par la loi « Solidarité et renouvellement urbain » en augmentant le nombre de logements du parc social. Le Conseil de Paris a ainsi décidé le conventionnement de plus de 8 600 logements sur la période 2014-2016.

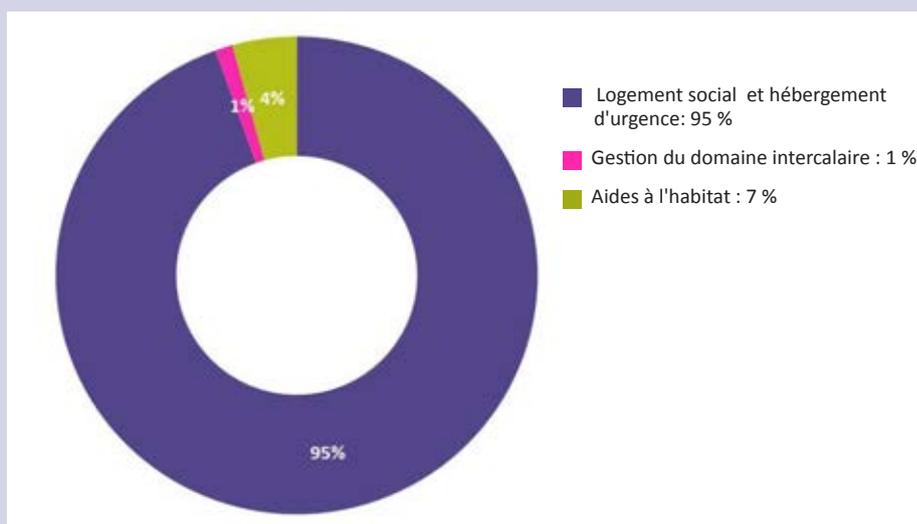
Ces opérations renforcent la protection des locataires qui sont ainsi mieux protégés puisque ces logements deviennent durablement ancrés dans la réglementation applicable aux logements sociaux (abaissement des loyers, éligibilité à l'Aide Personnalisée au Logement).

La Ville confie ainsi aux bailleurs des droits réels sur ces logements via des baux emphytéotiques de longue durée en contrepartie du versement de loyers.

SECTION D'INVESTISSEMENT

• Dépenses

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT - BP 2017



L'investissement pour le logement représente 16,5 % de l'investissement du BP 2017, soit 279,0 M€.

Le financement des **logements sociaux** constitue l'essentiel de cet effort avec 263,5 M€ dévolus, dont 178,6 M€ de subventions aux bailleurs sociaux et 84,9 M€ de crédits délégués par l'État au titre des aides à la pierre. 0,2 M€ serviront à subventionner les centres d'hébergement d'urgence.

Pour mémoire, afin de restituer l'effort complet de la collectivité en faveur du logement social, il convient de valoriser également les acquisitions foncières dédiées à ce secteur à hauteur de 180 M€ (contre 142 M€ au BP 2016), comptabilisés dans le compte foncier municipal. Ce maintien à un niveau élevé de l'enveloppe foncière permettra de poursuivre les préemptions dans le secteur diffus, de lutter contre la vente à la découpe et d'accroître l'offre de logements sociaux dans des zones déficitaires. Le budget d'investissement total alloué au logement social pour 2017 se porte ainsi à 443,5 M€.

La **politique de l'habitat** représente pour sa part 12 M€, dont 5,9 M€ sont consacrés à la lutte contre l'insalubrité et 3 M€ aux dispositifs visant à faciliter l'accès à la propriété. 1,7 M€ sont dédiés au lancement du plan de transformation de 1 000 chambres de bonnes. Enfin, 0,7 M€ de subventions sont prévues pour le dispositif Multiloc' et 0,8 M€ pour l'éradication de l'habitat insalubre.

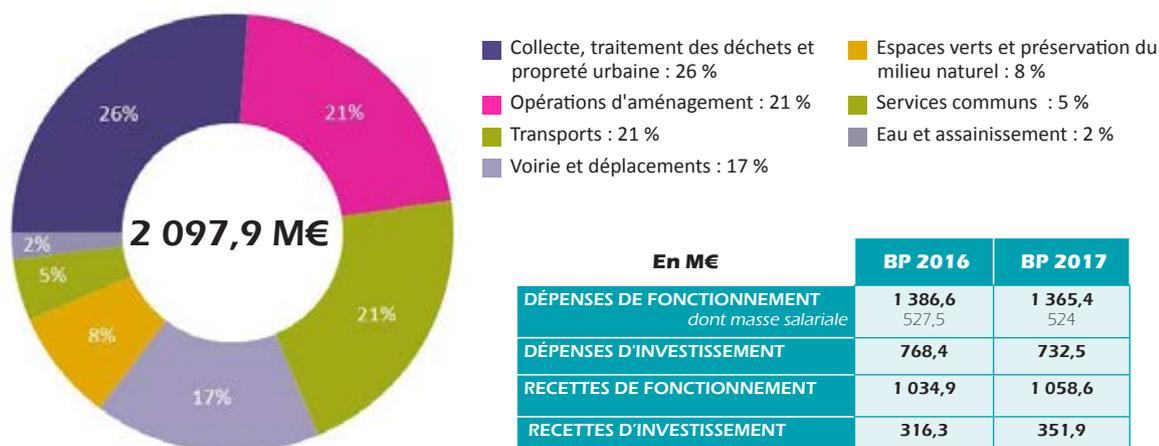
La **gestion du domaine intercalaire** sera assurée par une allocation de 3,2 M€, correspondant aux travaux dans les immeubles communaux et domaniaux, copropriétés et presbytères.

• Recettes

Les **recettes d'investissement du secteur logement représentent 85 M€**. Elles correspondent aux remboursements de l'État pour sa compétence déléguée au titre des aides à la pierre et viennent couvrir la dépense équivalente.

2) AMÉNAGEMENT, SERVICES URBAINS ET ENVIRONNEMENT

BUDGET CONSOLIDÉ CONSACRÉ À L'AMÉNAGEMENT, AUX SERVICES URBAINS ET À L'ENVIRONNEMENT BP 2017



En M€	BP 2016	BP 2017
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT <i>dont masse salariale</i>	1 386,6 527,5	1 365,4 524
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	768,4	732,5
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 034,9	1 058,6
RECETTES D'INVESTISSEMENT	316,3	351,9

SECTION DE FONCTIONNEMENT

• Dépenses

Pour l'exercice 2017, le budget de fonctionnement consacré à l'aménagement, aux services urbains et à l'environnement s'élève à **1 365,4 M€**, dont 524 M€ au titre de la masse salariale, en baisse par rapport au BP 2016 suite aux transferts de 677 emplois vers la fonction sécurité pour mettre en œuvre de la brigade de lutte contre les incivilités (LCI).

La délibération emplois vient soutenir un projet ambitieux de ville durable avec la création de 103 emplois budgétaires (dont 3 sur le budget annexe de l'assainissement – BAA). L'ouverture de nouveaux espaces verts, la propreté des espaces publics et le développement de l'économie circulaire comptent parmi les enjeux forts de la mandature.

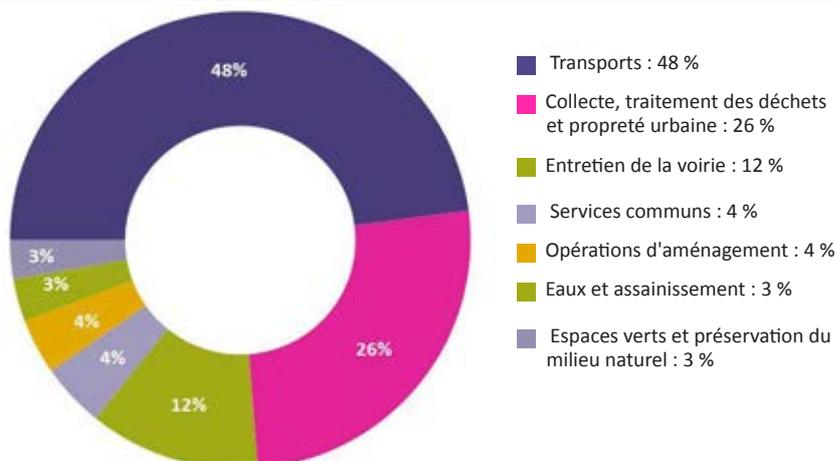
Ces créations bénéficient essentiellement au secteur prioritaire de la propreté, avec la création de 80 postes dans le cadre du plan de renforcement de la propreté. Elles permettront notamment d'assurer la propreté d'un espace public étendu (notamment sur les berges de Seine), d'aller plus loin dans le développement de l'économie circulaire avec la collecte séparée des bio-déchets, d'attribuer les renforts rendus nécessaires par l'ouverture en soirée et dominicale des commerces situés en zone touristique internationale, de poursuivre la mécanisation l'après-midi et de créer l'école de l'eau et de l'assainissement au BAA. Cet effort s'accompagne d'une vigilance particulière sur les conditions de travail.

Les créations de postes sur cette fonction témoignent également de la priorité donnée aux nouveaux équipements. Ainsi, le programme d'ouverture des 30 nouveaux hectares d'espaces verts sur la mandature est soutenu par la création de 6 postes. Deux autres postes sont créés au titre du programme de 100 hectares de végétalisation et de l'appel à projets Parisculteurs. Par ailleurs, 10 emplois sont créés pour améliorer l'accueil dans les espaces verts, assurer l'ouverture des jardins le week-end, contrôler les jeux et renforcer la propreté en période estivale, notamment dans les parcs ouverts 24h/24.

La consolidation de l'assistance informatique de proximité induit un transfert de 45 postes vers les services généraux. Par ailleurs, l'effort de redéploiement pour cette fonction est porté à 64 postes, dont 4 sur les budgets annexes, grâce à une réflexion approfondie sur l'organisation des fonctions support. Ces redéploiements permettent de remplir les objectifs de service public tout en tenant compte des grands équilibres financiers.

Le **budget de fonctionnement hors masse salariale dédié à ce secteur** s'établit à **841,4 M€**, en baisse de 2,1 % par rapport à l'inscription au BP 2016 (- 18 M€). Cette diminution intervient principalement sous l'effet de la réduction de 7,2 M€ du montant de la contribution au Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères (SYCTOM), du transfert technique des dépenses de travaux effectués pour le compte de tiers vers le budget d'investissement, neutre budgétairement (- 4 M€), de la baisse du montant des prestations de service pour Vélib' (- 3 M€) ainsi que de la diminution de la contribution au budget annexe de l'assainissement (- 1,6 M€).

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (HORS MASSE SALARIALE) - BP 2017



Les **transports** représentent le premier poste de dépenses pour un budget de 403,3 M€, soit une inscription en légère hausse par rapport au BP 2016 (+ 1,2 %). La contribution versée au Syndicat des transports d'Île-de-France (STIF) reste stable par rapport au montant versé en 2016, soit 381,5 M€. Par ailleurs, 15,7 M€ sont consacrés au service de transport des personnes handicapées PAM75, montant en hausse de 1,2 M€, en raison des objectifs d'amélioration du service pris en compte lors du renouvellement du marché. Enfin, 5,7 M€ sont reconduits pour assurer le fonctionnement des bus de quartiers.

Les dépenses liées à l'**entretien de la voirie** s'élèvent à 64,4 M€, en baisse de 6,2 M€ par rapport au BP 2016. Cette diminution s'explique principalement par le transfert technique des dépenses de travaux effectuées pour le compte de tiers vers le budget d'investissement à hauteur de 4 M€, ramenant le montant prévu pour ces dépenses à 5 M€ en fonctionnement. 16,4 M€ sont consacrés aux autres dépenses d'entretien des voies et réseaux, en baisse de 1,8 M€ par rapport au BP 2016, dans la continuité des efforts de maîtrise de la dépense engagés depuis 2015. Ces dépenses sont notamment composées de 7,6 M€ pour l'entretien de la signalisation lumineuse tricolore dans le cadre du marché de performance énergétique, de 2,9 M€ pour les travaux de maintenance des tunnels et l'exploitation du boulevard périphérique, de 1,7 M€ pour l'entretien de la chaussée et des trottoirs et de 1 M€ pour la signalisation. Les prestations Vélib' représentent une dépense de 15,7 M€, en baisse de 3 M€ par rapport au BP 2016 (en raison du changement de modalités de remboursement de la TVA) auxquelles s'ajoutent 1 M€ de subvention au syndicat mixte Vélib' dans le cadre du renouvellement du marché et de l'extension du service aux communes de la petite couronne. Les dépenses relatives aux autres prestations (sanisettes, lavatoires, bornes escamotables, etc.) s'élèvent à 19,4 M€, en légère hausse de 0,1 M€ par rapport au BP 2016.

Les dépenses liées à l'**éclairage public** atteignent 36,7 M€, en légère baisse par rapport à 2016 (0,5 %), dont 21,1 M€ de dépenses prévues dans le cadre du marché de performance énergétique.

Les dépenses relatives à la **collecte, au traitement des déchets et à la propreté** représentent 217,6 M€. Ces dépenses sont en baisse de 3,9 % par rapport au BP 2016 en raison essentiellement de la diminution de la contribution versée au SYCTOM, fixée à 102,8 M€ contre 110 M€ l'année dernière, sous le triple effet de la baisse des tonnages, de la mise en place d'une nouvelle grille tarifaire depuis 2015 et d'un plan d'économies mis en œuvre en lien avec l'ensemble des collectivités contributrices. L'inscription globale prévue pour les **marchés relatifs à la collecte et à la propreté** est de 112,4 M€ (contre 112,8 M€ au BP 2016), dont 55,9 M€ pour la collecte privée des ordures ménagères et multi-matériaux, 14,5 M€ pour le nettoyage mécanique, 13,2 M€ pour la collecte des corbeilles à papier, 10 M€ pour la collecte du verre, 5,1 M€ pour les déchetteries, 5 M€ pour la mise à disposition de bacs de collecte et 4,6 M€ pour l'enlèvement des graffitis (le détail des dépenses est repris dans le tableau ci-dessous). Les autres dépenses relatives à la collecte et à la propreté représentent 2,4 M€ dont 1,1 M€ de fournitures de voirie, 0,4 M€ de subvention au titre des actions internationales dans le domaine de la collecte et du traitement des déchets et 0,3 M€ de subventions au titre de l'environnement et de la propreté.

VARIATION BP 2017 / BP 2016 DES DÉPENSES DE MARCHÉ DE COLLECTES ET DE PROPRETÉ (EN €)

LIBELLÉ	BP 2016	BP 2017	Evolution
COLLECTE DES CORBEILLES À PAPIER	13 365 000	13 223 000	-1,1%
COLLECTE PRIVÉE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET MULTI-MATÉRIAUX	55 715 000	55 879 000	0,3%
MISE À DISPOSITION DE BACS DE COLLECTE	5 380 000	5 000 000	-7,1%
COLLECTE PNEUMATIQUE DES ORDURES MÉNAGÈRES	530 000	540 000	1,9%
COLLECTE DU VERRE	10 405 152	9 965 000	-4,2%
DÉCHETTERIES ET OBJETS ENCOMBRANTS	5 270 000	5 139 000	-2,5%
COLLECTE DES BIODÉCHETS	930 000	1 529 000	64,4%
ENLÈVEMENT DES GRAFFITIS	4 556 239	4 556 239	0,0%
ENTRETIEN DES VOIES ET RÉSEAUX	1 212 600	1 212 600	0,0%
ENTRETIEN DES RÉCEPTACLES ET CORBEILLES	110 000	50 000	-54,5%
ENTRETIEN DES ZONES TOURISTIQUES	815 000	815 000	0,0%
NETTOIEMENT MÉCANIQUE	14 490 000	14 490 000	0,0%
TOTAL	112 778 991	112 398 839	-0,3%

Le périmètre des dépenses de l'état spécial sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), annexe au BP 2017, est plus large, puisqu'il retient, pour un montant total de 482,3 M€, l'ensemble des dépenses affectées à la collecte, soit :

- Les **dépenses de collecte proprement dites : 250,1 M€ au BP 2017** qui valorisent les dépenses de fonctionnement et d'investissement de la DPE contribuant à la collecte, masse salariale incluse, les valeurs locatives des bâtiments utilisés par la DPE pour la collecte (bureaux, locaux sociaux, garages, ateliers) ainsi que les dépenses de fonctionnement et d'investissement des fonctions support municipales **s'élevant à 48 M€** ;
- Les **dépenses des directions opérationnelles incluses dans la chaîne de collecte** de déchets à hauteur de 81,4 M€ au BP 2017 ;
- Les **dépenses de traitement des déchets** : 102,8 M€ au BP 2017 correspondant à la contribution au SYCTOM.

Les dépenses de fonctionnement relatives aux **opérations d'aménagement urbain** atteignent 33,1 M€, soit une baisse de 2,4 M€ par rapport à l'inscription en 2016. Elles incluent :

- l'entretien des équipements publics et du Forum des Halles, ainsi que les charges de fonctionnement découlant de l'opération de réaménagement du site (pour un montant total de 8,9 M€ en baisse de 1,9 M€ par rapport au BP 2016) ;
- 3,2 M€ pour les berges de Seine, en baisse de 0,4 M€, ces économies étant générées par la reprise en régie du marché d'animation ;
- des subventions versées à des organismes publics à hauteur de 8,4 M€ dont 5,6 M€ pour l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR), 2,2 M€ pour le Pavillon de l'Arsenal et 0,2 M€ pour le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement ;
- 5,9 M€ de dépenses induites notamment par la fin des opérations d'amélioration de l'habitat dégradé (OAH) déjà lancées (2,7 M€), le déploiement du plan « 1 000 immeubles énergivores » (2,6 M€) ainsi que par la poursuite du déploiement du dispositif Multiloc' (0,4 M€) (cf. partie « Logement »).

Les dépenses relatives aux **espaces verts** s'élèvent à 14,9 M€ contre 15,1 M€ au BP 2016. 5,1 M€ sont consacrés à l'entretien des équipements, parcs et jardins, 2,9 M€ aux fournitures horticoles (outillage, végétaux, matériaux, etc.), 2,7 M€ aux dépenses d'eau (en baisse de 0,1 M€) et 1,4 M€ aux prestations externes (déchets verts, nettoyage, etc.).

Par ailleurs, 3,8 M€ sont dédiés à la **préservation du milieu naturel**, dont 0,9 M€ consacré au second volet du contrat de partenariat de performance énergétique pour les écoles. Les autres dépenses sont constituées essentiellement de subventions et de dépenses d'études.

0,6 M€ sont également prévus dans le BP 2017 afin de financer des **actions de lutte contre la pollution**.

25,2 M€ sont prévus au titre de **l'eau et de l'assainissement**. Les conditions d'équilibre du budget annexe de l'assainissement induisent une minoration de 1,5 M€ de la contribution obligatoire du budget général qui s'élève à 20 M€. La participation au budget de l'établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs, qui représente 5,2 M€, est stable par rapport au BP 2016.

Les dépenses liées à **l'entretien des canaux** se montent à 3,8 M€, en légère diminution par rapport au BP 2016 (- 0,1 M€). Elles se décomposent principalement en 1,8 M€ de taxes foncières et autres impôts et 0,8 M€ d'entretien de voirie et de bâtiment.

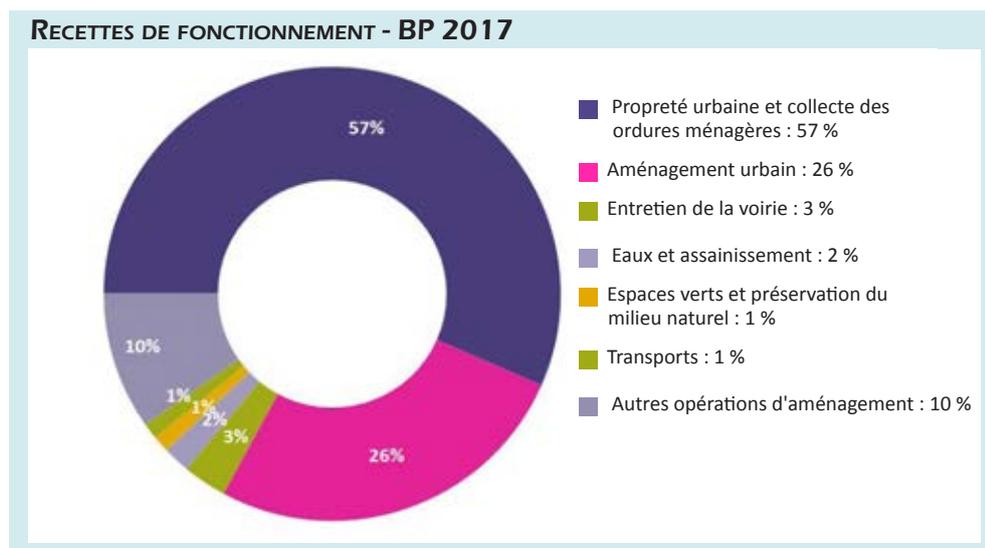
Les **services communs (autres dépenses) liés à l'aménagement urbain** représentent une dépense de 21,1 M€, en baisse de 1,0 M€ par rapport à 2016. 14,2 M€ sont consacrés au stationnement payant de surface, dont 2,9 M€ au titre de la distribution de « Paris cartes », en baisse de 0,3 M€ par rapport au BP 2016 grâce au développement du paiement par carte bancaire et par téléphone portable. Les dépenses liées aux fonctions support de la direction de la voirie s'élèvent à 4,3 M€ (dont 0,8 M€ au titre

des études), en baisse de 0,6 M€ par rapport au BP 2016, et celles liées aux fonctions support de la direction de l'environnement à 2,3 M€, en baisse de 0,2 M€.

Les services communs liés aux autres services urbains s'élèvent à 16,9 M€, en diminution de 2 M€ par rapport à 2016, notamment grâce à une baisse de 1,1 M€ des dépenses de carburant, ramenés à 6 M€. Ces dépenses concernent principalement le secteur de la collecte et de la propreté et comprennent également 4,7 M€ de fournitures de petit équipement et 2 M€ de maintenance et entretien de matériel

• Recettes

Dans le BP 2017, 1 058,6 M€ de recettes de fonctionnement sont inscrites au titre de l'aménagement, des services urbains et de l'environnement, en hausse de 2,3 % par rapport au BP 2016.



Les recettes issues des « services communs » liés aux aménagements et services urbains s'élèvent à 278,2 M€, en progression de 2 M€ par rapport au BP 2016. Les droits de stationnement constituent la principale ressource et atteignent 130,1 M€, un montant stable par rapport à 2016. Les redevances versées par les fermiers et concessionnaires représentent 69,7 M€, contre 70,7 M€ au BP 2016 en raison d'une diminution de 1 M€ des redevances versées par les concessionnaires des parcs de stationnement concédés (baisse des fréquentations). Les droits de voirie s'établissent à 47,4 M€, en progression de 1,3 M€ par rapport au BP 2016. Enfin, les recettes recouvrées au titre de la taxe locale sur la publicité extérieure s'élèvent à 9 M€, en légère baisse par rapport au BP 2016.

Les recettes liées aux équipements de voirie s'établissent à 32,6 M€, soit une hausse de 2,4 M€ par rapport au BP 2016. Ainsi, les recettes liées à Vélib' progressent de 3,9 M€ par rapport au BP 2016, intégrant une recette exceptionnelle dans le cadre de la prolongation du contrat en cours. Par ailleurs, les recettes totales attendues au titre des remboursements liés aux comptes de tiers sont ramenées à 10 M€ (contre 11,5 M€ au BP 2016), conséquence du transfert technique des travaux effectués pour compte de tiers vers le budget d'investissement.

Les recettes départementales afférentes au transport atteignent 11,8 M€, soit une progression de 1 M€ par rapport au BP 2016. Elles intègrent 4,3 M€ de participations de la région, 5,1 M€ de participations du STIF et 2,1 M€ de contributions des usagers au service « PAM 75 ».

En matière de propreté urbaine et de collecte des ordures ménagères, le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) est de 470,9 M€, en hausse de 7,1 M€ par rapport au BP 2016, sous l'effet de l'évolution des bases fiscales. Le produit de la taxe de balayage, de 104 M€, est stable par rapport à l'inscription de 2016. Le produit de la redevance relative aux déchets non ménagers (DNM) s'élève à 19,8 M€, stable par rapport au BP 2016. Les produits divers versés par le SYCTOM au titre de la valorisation des déchets sont en baisse (4,1 M€ contre 14,4 M€ au BP 2016) en raison de la fin du dispositif d'aide à la collecte sélective.

5 M€ de recettes relatives aux espaces verts urbains sont prévues dans le BP 2017, en baisse de 1,4 M€ par rapport au BP 2016, en raison du transfert de la redevance de la concession portant sur l'animation du Parc Floral vers les « Services généraux ». Ces recettes sont composées notamment de 1,9 M€ de recettes de travaux pour compte de tiers et de 2,3 M€ de redevances versées par les fermiers et concessionnaires.

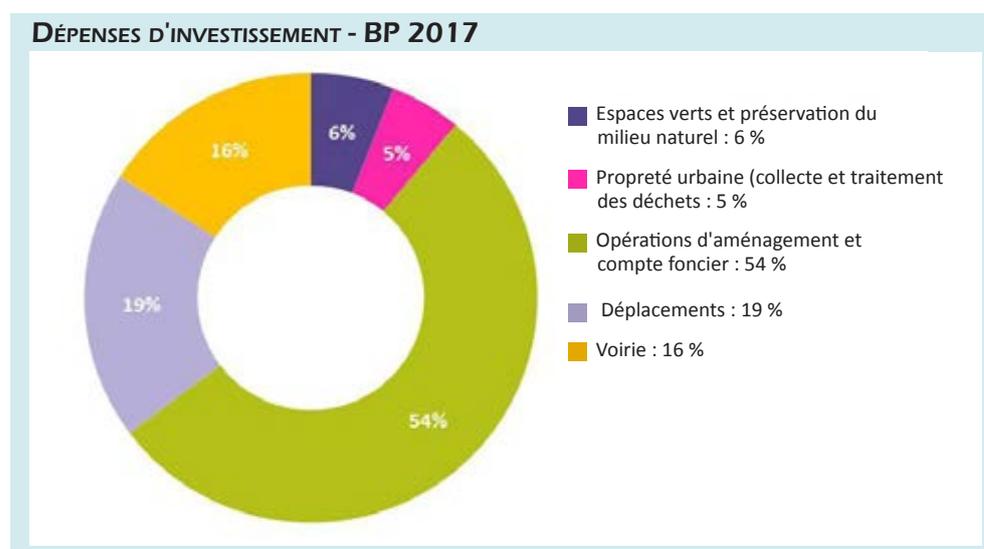
Les recettes prévues au titre des actions de la Ville en faveur de la préservation du milieu naturel représentent 1,5 M€ et sont essentiellement composées de participations versées par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) au titre du Programme local de prévention des déchets (PLPD).

Les recettes inscrites au titre des services de **l'eau et de l'assainissement** sont en légère hausse (+ 0,4 M€) pour atteindre 20,5 M€. Elles se composent du remboursement des personnels mis à disposition du Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP) et de l'Institution Interdépartementale des Barrages-Réservoirs du Bassin de la Seine (IIBRBS) à hauteur de 6,6 M€ dans le BP 2017 (en baisse de 0,3 M€), des remboursements de frais par les budgets annexes de l'assainissement et de l'eau qui s'élèvent à 8,2 M€ (+ 0,6 M€ par rapport à 2016) ainsi que des redevances versées par les fermiers et concessionnaires pour un montant de 5,7 M€ (en hausse de 0,1 M€ par rapport au BP 2016).

Enfin, les recettes liées aux **opérations d'aménagement urbain** s'élèvent à 102,9 M€, en forte augmentation (+ 25,2 M€ par rapport au BP 2016) et sont essentiellement composées des excédents de zones d'aménagement concerté (ZAC) dont le montant est déterminé au regard des opérations d'aménagement achevées, et restant à clôturer.

SECTION D'INVESTISSEMENT

• Dépenses



Avec 732,5 M€, l'investissement pour l'espace public se voit consacrer 43 % des crédits alloués en investissement dans le BP 2017, en baisse de 5 % par rapport au BP 2016. Hors dépenses pour l'opération des Halles, l'investissement pour l'espace public progresse de 3 %.

La politique d'urbanisme, avec la **poursuite des opérations d'aménagement et les moyens alloués à l'action foncière**, représente un budget de 393,2 M€.

295,1 M€ sont inscrits sur le **compte foncier** dont 180 M€ pour le compte foncier logement, en hausse de 38 M€ par rapport au BP 2016, ce qui traduit la poursuite de l'effort engagé pour les préemptions dans le secteur diffus, afin de lutter contre la vente à la découpe et d'accroître l'offre de logements sociaux dans les zones déficitaires. 57 M€ seront destinés aux acquisitions foncières.

28 M€ seront inscrits pour la seconde tranche d'acquisition du bâtiment de la Bourse du Commerce. À cela s'ajoutent 30,1 M€ au titre de la de l'acquisition d'un immeuble dans la ZAC Joseph Bédier - Porte d'Ivry (13^e), qui permettra de reloger et regrouper sur un seul site les agents de différents services de la collectivité parisienne avec une localisation qui garantit une proximité géographique avec les directions centrales déjà implantées dans cet arrondissement, notamment avenue de France.

93,1 M€ seront dédiés à la poursuite des **grandes opérations d'urbanisme**, au premier chef desquelles les Halles, avec entre autres le réaménagement de la place Marguerite de Navarre et la fin des travaux du jardin Nord. En outre, les aménagements de Paris Rive Gauche se poursuivront autour de la gare d'Austerlitz ainsi que ceux dans la ZAC Gare de Rungis, avec le rachat de deux locaux commerciaux et la participation aux équipements sur le secteur Clichy-Batignolles.

Pour préparer les nouvelles opérations de reconquête urbaine, 5 M€ seront consacrés aux études d'urbanisme et aux démolitions, notamment pour le secteur de la Porte de la Chapelle, afin de libérer le site du futur campus Condorcet.

93,3 M€ seront investis pour les **aménagements de la voirie**, soit 35,7 M€ de plus qu'en 2016. Cette nette augmentation traduit la montée en puissance des projets lancés les années précédentes et qui vont remodeler le Paris de demain, avec des aménagements réservant plus d'espace aux circulations douces et à la végétalisation. On peut ainsi citer les aménagements dans le cadre de Paris Rive Gauche (13^e), des berges de Seine, du boulevard de la Chapelle (18^e) ou du Triangle Eole-Evangile (19^e).

L'entretien de l'espace public dispose d'une enveloppe de 48,4 M€ avec notamment 12,3 M€ pour la rénovation de l'éclairage public.

Avec 116,6 M€, la **politique des déplacements et des mobilités voit son montant progresser à nouveau (+ 13 %) après la très forte augmentation de 2016 (+ 90 %)**. Cet effort permettra la poursuite des grands projets d'extension du réseau de transport collectif, notamment le tramway T3 et la prolongation de la ligne 14 auxquels 81,5 M€ seront dédiés. 30,7 M€ sont par ailleurs consacrés à la circulation douce et aux mobilités alternatives. Ces crédits permettront de dynamiser l'implantation des pistes cyclables, de créer de nouvelles zones 30, de nouvelles zones de rencontre, de nouveaux secteurs « Paris Respire » et de poursuivre l'installation de bornes de recharges électriques.

Les **espaces verts et la préservation du milieu naturel en zone urbaine** disposent d'une enveloppe de 43,7 M€. Au sein de cette enveloppe, 34,8 M€ sont dévolus à la végétalisation et à l'entretien des espaces verts. Ils permettront notamment de poursuivre les travaux d'aménagement de la petite ceinture, d'entretenir les bois parisiens et d'assurer le remplacement des arbres d'alignement tout en permettant la plantation de nouveaux arbres et de poursuivre la réalisation de plusieurs hectares de murs et toitures végétalisés. Ces crédits permettront en outre d'améliorer les conditions de travail, avec la poursuite du plan de rénovation des locaux sociaux et le renforcement de l'effort de renouvellement des équipements mécaniques.

L'entretien des canaux mobilisera pour sa part 4,7 M€.

Par ailleurs, l'**amélioration de la propreté de l'espace public** mobilisera 37,3 M€, en hausse de 3,9 M€.

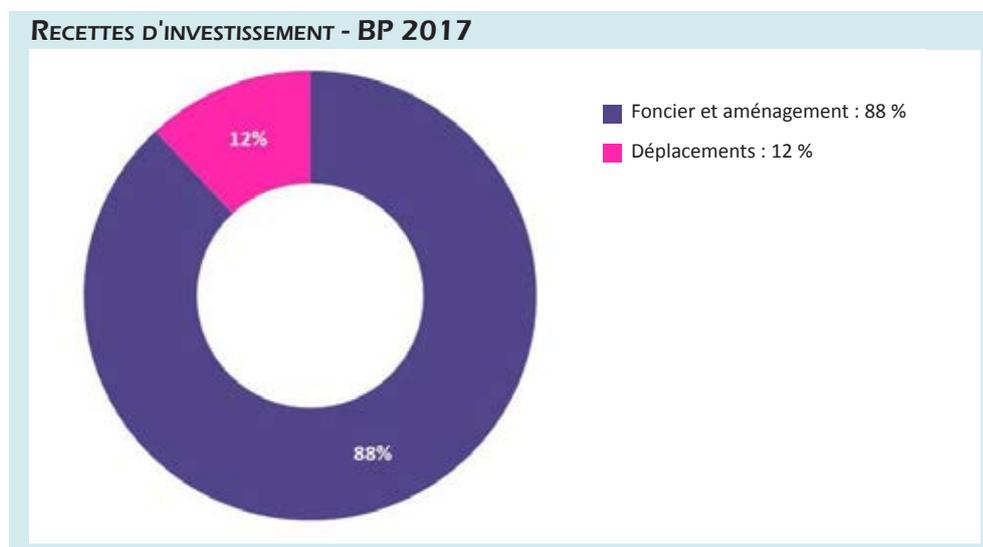
2,4 M€ seront consacrés au développement de la collecte des déchets, au travers notamment de la fin de l'installation de colonnes à verre et de l'achèvement de la mise en place de la collecte pneumatique des déchets dans la ZAC Clichy-Batignolles.

12,4 M€ permettront en outre de moderniser et d'entretenir les sites et les équipements de la propreté, une attention forte étant portée à l'amélioration des conditions de travail des agents de la collecte et du nettoyage.

Enfin, une enveloppe de 22,5 M€ (+ 7,6 M€ par rapport au BP 2016) permettra d'investir dans le renouvellement de la flotte pour de nouveaux véhicules, traduisant la volonté de la collectivité de se doter d'une flotte de véhicules propres pour la collecte des déchets sur la mandature et ainsi de sortir au plus vite de la motorisation diesel.

• Recettes

Les recettes liées à l'espace public et à la politique foncière représentent 351,9 M€, soit presque 60 % des recettes réelles d'investissement

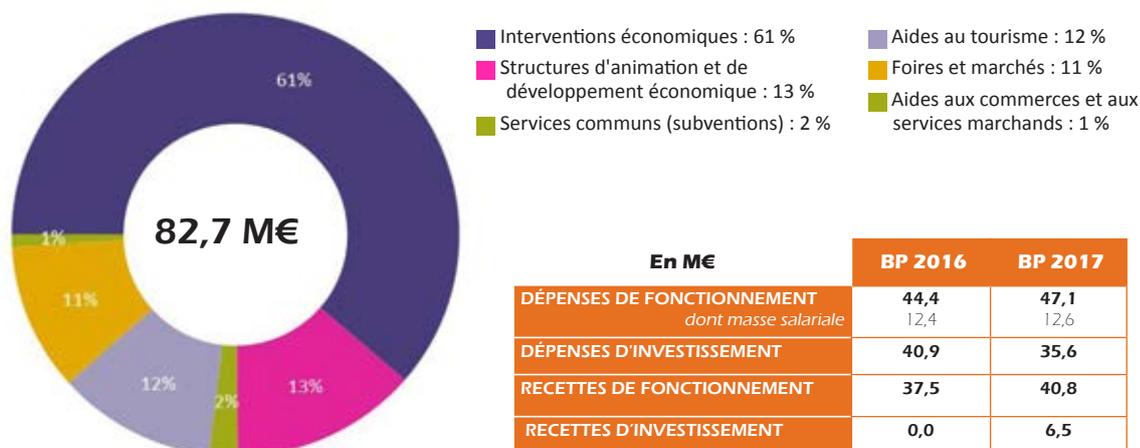


La **politique foncière et d'aménagement** apportera des ressources propres d'investissement à hauteur de 309,7 M€ : 300 M€ de recettes foncières sont prévues au budget primitif 2017, dont 132 M€ issus de la cession de l'immeuble « Morland » dans le cadre de l'appel à projet « Réinventer Paris », ainsi que 2,5 M€ de remboursements d'avances en trésorerie faites à nos aménageurs pour les opérations d'urbanisme. Enfin, les taxes d'aménagement et la dépose des terrasses et dispositifs publicitaires non autorisés rapporteront 7,1 M€.

La **politique de déplacements** générera 42,1 M€, dont 33,0 M€ de produits des amendes issus du contrôle du stationnement, affectés en retour au développement des transports.

3) DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

BUDGET CONSOLIDÉ CONSACRÉ AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - BP 2017



SECTION DE FONCTIONNEMENT

• Dépenses

Pour l'exercice 2017, le budget de fonctionnement consacré au développement économique s'élève à 47,1 M€, dont 12,6 M€ au titre de la masse salariale.

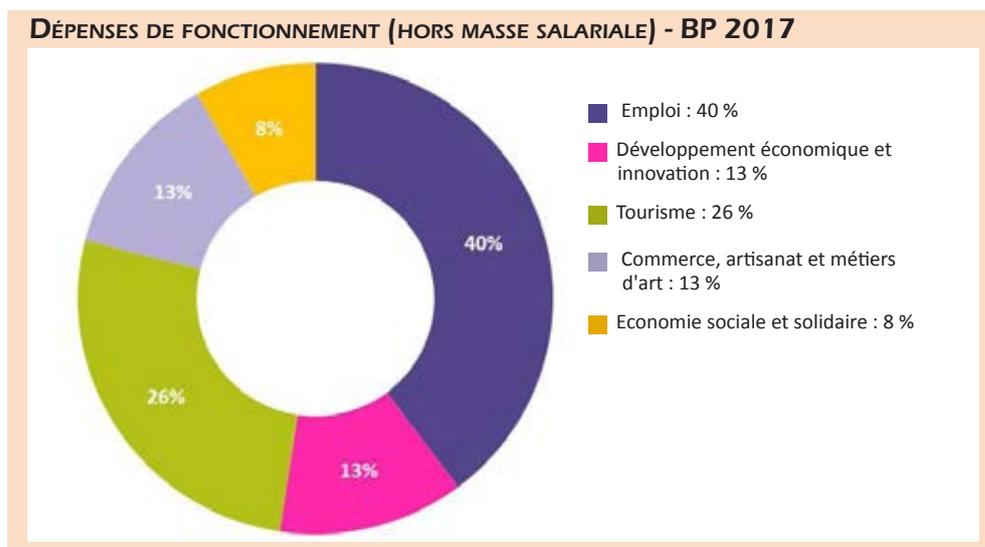
La délibération emplois programme la création de 6 emplois budgétaires sur cette fonction au BP 2017.

Le soutien à l'emploi nécessite la création de deux postes pour la lutte contre le chômage, dont un poste pour la mise en œuvre de projets emplois sur les territoires et un poste pour accompagner le dispositif de territoire « zéro chômeur de longue durée », projet porté par ATD Quart Monde.

Pour faciliter l'accès des entreprises adaptées et protégées à la commande publique, il est créé un poste budgétaire. Pour gérer l'ouverture dominicale des commerces, une création de poste est également prévue, suite au transfert de compétence entre l'Etat et la Ville.

Par ailleurs, un poste fait l'objet d'un redéploiement pour cette fonction, afin de concilier les enjeux de son développement et la nécessaire maîtrise de la masse salariale.

Hors masse salariale, les dépenses de fonctionnement liées au développement économique et de l'attractivité du territoire parisien s'élèvent à 34,5 M€ en progression de 6,5 % par rapport au BP 2016.



Le premier poste de dépense concerne la politique de soutien à l'emploi pour un montant de 13,7 M€ au BP 2017. Le programme Paris Formation pour l'Emploi représente 3,7 M€, dont 2,7 M€ au titre des formations et 1 M€ au titre des bourses

bénéficiant aux stagiaires des dispositifs d'insertion professionnelle. Les subventions s'élèvent par ailleurs à 3,2 M€ pour la mission locale et 2,8 M€ pour l'accès à l'emploi, dont 0,5 M€ sont destinées à la mise en œuvre d'un parcours linguistique à visée professionnelle, développé avec l'appui du Fonds Social Européen (FSE). 3,6 M€ sont consacrés à la formation des apprentis et des contrats aidés, niveau équivalent à celui du BP 2016 sachant que la collectivité parisienne comptait 1 362 emplois aidés et 614 apprentis au mois de novembre 2016. 0,4 M€ sont enfin destinés à des programmes d'accompagnement d'accès à l'emploi.

Les dépenses au titre du **tourisme** s'élèvent à 9,2 M€ au BP 2017, en progression par rapport au BP 2016, avec 2 M€ inscrits au titre de la mise en œuvre du plan de relance du tourisme à Paris. 7,24 M€ sont par ailleurs consacrés à la subvention à l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris (OTCP).

Les dispositifs en faveur du **développement économique et de l'innovation** représentent 4,4 M€, en baisse de 0,8 M€ par rapport au BP 2016. Les subventions représentent le principal poste de dépenses, dont 2,7 M€ pour Paris & Co et 0,7 M€ pour le soutien aux pépinières et incubateurs. 0,9 M€ de charges courantes sont également allouées au développement économique.

Le budget alloué au **commerce et à l'artisanat** s'élève à 4,4 M€, en progression de 0,7 M€ par rapport à 2016, principalement sous l'effet du déploiement du plan d'aide aux kiosquiers (1,9 M€ au total, dont 0,4 M€ supplémentaires en 2017). Les subventions versées pour les illuminations de Noël représentent 0,7 M€, 0,8 M€ seront également consacrés au soutien à l'organisation de la Foire du Trône et 0,4 M€ au soutien à l'artisanat et aux métiers d'art. Enfin, 0,7 M€ sont consacrés au commerce et aux métiers d'art, dont 0,4 M€ pour le fonctionnement des « Frigos » et des « Ateliers de Paris ».

L'**économie sociale et solidaire** représente 2,9 M€, en hausse de 1,2 M€ par rapport au BP 2016. En 2017, 0,3 M€ seront destinés à la Maison des économies solidaires et innovantes qui ouvrira début 2017. 0,6 M€ seront consacrés au soutien à l'économie circulaire qui comprend notamment le soutien au développement de ressourceries. Par ailleurs, des projets de coordination et de mutualisation des structures de l'économie sociale et solidaire et de l'insertion par l'activité économique sont prévus dans le cadre du FSE à hauteur de 0,05 M€.

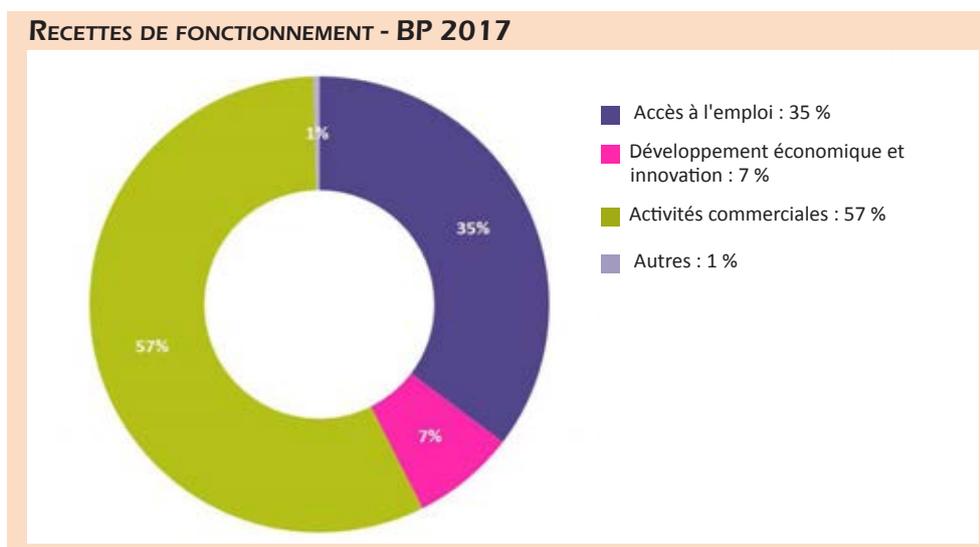
● Recettes

Les recettes de fonctionnement relatives au développement économique s'élèvent à 40,8 M€ au BP 2017, en augmentation de 8,8 % par rapport au BP 2016.

Les recettes liées à l'accès à l'**emploi** représentent 14,4 M€, en hausse de 5,8 % par rapport au BP 2016, principalement sous l'effet combiné d'une hausse de participation de l'État aux dispositifs de contrats aidés (+ 2,8 M€) et d'une baisse au titre des emplois d'avenir (- 1,8 M€). Par ailleurs, 0,63 M€ sont prévus au titre des cofinancements du FSE.

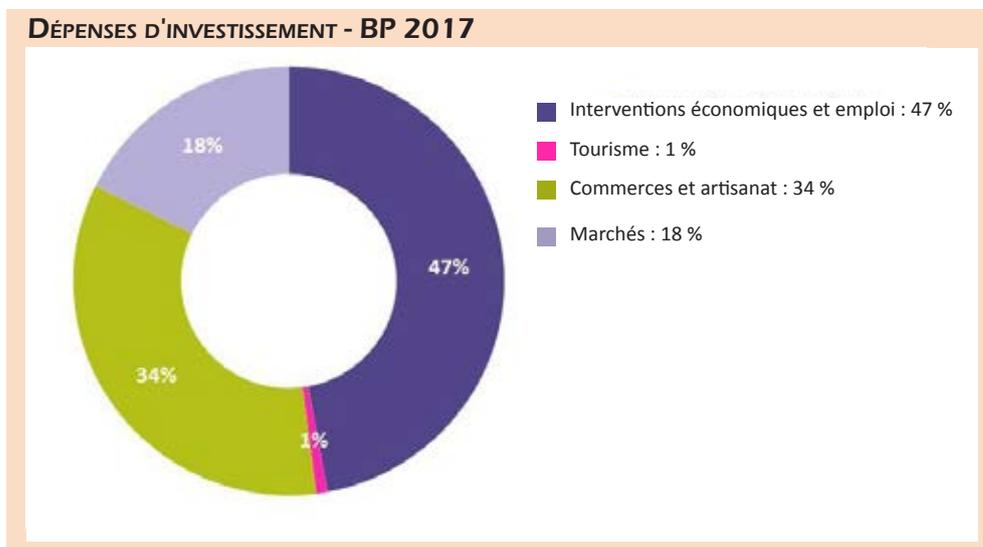
Les autres recettes de fonctionnement sont en progression par rapport au BP 2016 :

- Les recettes relatives au **commerce et à l'artisanat** s'élèvent à 23,3 M€, €, en hausse de 19,8 %, dont 8,5 M€ au titre des redevances des kiosquiers dans le cadre de la réforme du financement et 2,1 M€ au titre des ventes au déballage ; 3,8 M€ pour les redevances versées par les marchés ; 1,7 M€ pour l'organisation du marché de Noël et de la Grande Roue ; 1,1 M€ au titre de loyers versés dans le cadre d'activités commerciales ou artisanales et 0,8 M€ pour la redevance sur la Foire du Trône ;
- Les recettes liées au **développement économique et à l'innovation** se montent à 3 M€, en recul de 1,1 M€ par rapport à 2016 du fait de la révision des hypothèses liées à la commercialisation du nom de domaine « .paris » ;
- Les **autres recettes** représentent 0,2 M€, dont 0,1 M€ au titre des conventions d'occupation du domaine public signées avec les associations chargées de l'animation touristique des Berges de Seine, rive droite, dans le cadre de l'opération « Seine attractive responsable ».



SECTION D'INVESTISSEMENT

• Dépenses



L'investissement pour le développement économique représente 35,6 M€ dans le BP 2017.

Les **interventions économiques et les actions en faveur de l'emploi** se voient consacrer 16,8 M€ dans ce projet de budget. Cette enveloppe englobe notamment 3,9 M€ pour le soutien aux pépinières d'entreprises dont l'Arc de l'innovation, 5,7 M€ pour les expérimentations de la ville intelligente et 4,1 M€ pour les différents fonds de soutien au développement économique. En outre, 1,8 M€ seront consacrés au développement de l'économie sociale et solidaire, répartis entre 1 M€ pour les travaux de la Maison des économies solidaires et innovantes et 0,8 M€ de prêts d'honneur.

12,2 M€ sont par ailleurs alloués au **soutien à la diversité commerciale et à l'artisanat**, parmi lesquels 10 M€ sont consacrés au lancement du Contrat Paris Commerces, qui prévoit la préemption par la SEMAEST de locaux commerciaux et la réimplantation de commerces et d'artisans dans les zones géographiques les plus concernées par des problématiques commerciales. Ce dispositif vise à soutenir l'installation des artisans et commerces de proximité dans douze périmètres prioritaires sur la base de critères objectifs comme la part de mono-activité, la désertification commerciale ou encore le taux de vacance.

6,3 M€ sont consacrés à la **modernisation et au développement des marchés parisiens**, dont 1,1 M€ pour l'entretien et 4,2 M€ pour des rénovations (marché aux fleurs de l'Île de la Cité dont la poursuite des travaux de la Halle Beauvau (12e) endommagée par un incendie en 2015) et la création de nouvelles halles alimentaires et de marchés dédiés à l'agriculture biologique. En outre, 1 M€ sont consacrés à d'autres marchés et foires : la réfection de la Pelouse de la Muette permettant l'accueil de la Fête à Neu-Neu, des sous-postes électriques de la Pelouse de Reuilly ou l'aménagement du Village de Noël des Champs Élysées.

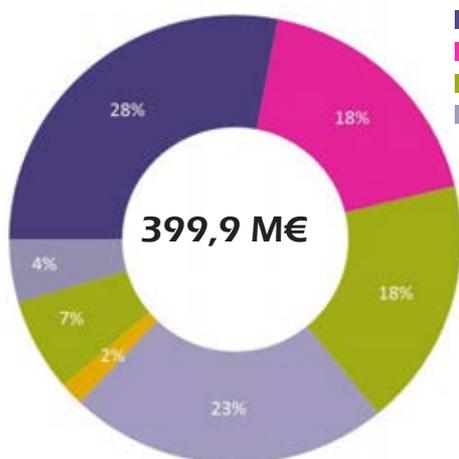
Enfin, dans le secteur du **tourisme**, 0,3 M€ permettront d'améliorer la signalétique touristique.

• Recettes

En recettes, 6,5 M€ sont prévus dans le cadre de l'opération Vital'Quartier.

4) CULTURE

BUDGET CONSOLIDÉ CONSACRÉ À LA CULTURE - BP 2017



- Autres actions culturelles : 28 %
- Musées : 18 %
- Bibliothèques et médiathèques : 18 %
- Soutien à la création artistique (théâtres, arts plastiques et cinéma) : 23 %
- Pratiques amateurs (musique, chant et danse) : 2 %
- Patrimoine culturel : 7 %
- Autres (services communs, archives et mémoire) : 4 %

En M€	BP 2016	BP 2017
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT <i>dont masse salariale</i>	311,7 125,1	315,3 130,3
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	65,0	84,6
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	14,7	15,1
RECETTES D'INVESTISSEMENT	1,9	3,5

SECTION DE FONCTIONNEMENT

• Dépenses

Pour l'exercice 2017, le budget de fonctionnement consacré à la culture s'élève à 315,3 M€, dont 130,3 M€ au titre de la masse salariale.

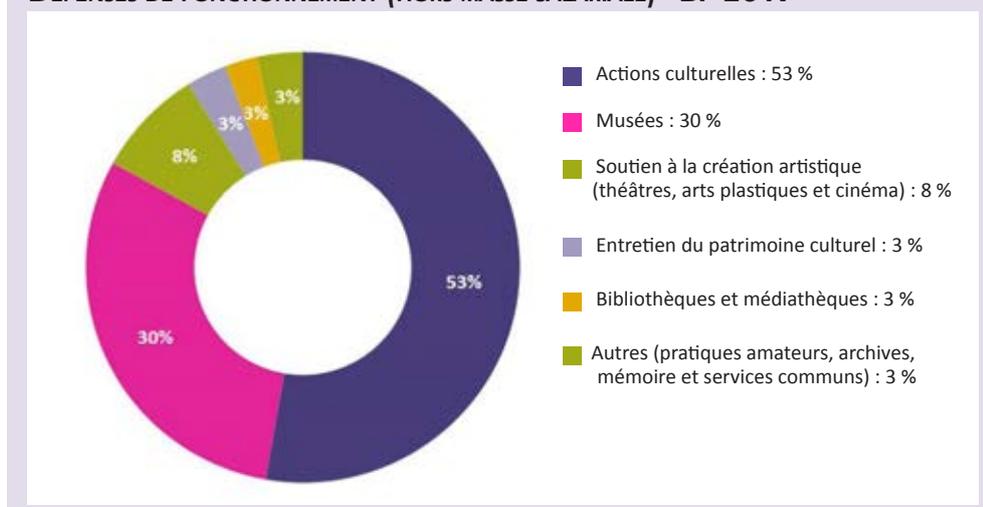
La délibération emplois programme la création de 26 emplois budgétaires dans le domaine culturel.

Sur le secteur des bibliothèques, 16 postes sont créés pour l'ouverture de la nouvelle médiathèque Lagny (20e arrondissement) et 3 postes pour l'extension de l'ouverture dominicale des établissements.

Concernant la réforme des conservatoires, l'impulsion portée par le vœu de l'exécutif de juillet 2016 se traduit par 18 010 heures de vacances supplémentaires pour le plan d'éveil musical (parcours de sensibilisation des élèves de CP à l'offre des conservatoires), 8 460 heures de vacances supplémentaires pour le développement des filières collectives ainsi que 7 postes administratifs. En complément, 2 073 heures d'enseignement sont créées pour la montée en charge des nouveaux conservatoires et 1 217 heures d'enseignement sont prévues pour la poursuite de dispositifs déjà lancés (Chœur d'enfants et Chœur de jeunes de l'Orchestre de Paris, classes à horaires aménagés).

Destinés à concilier un service public ambitieux avec une évolution maîtrisée de la masse salariale, les redéploiements (14 postes) sur cette fonction résultent d'une réflexion sur l'organisation et les missions.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (HORS MASSE SALARIALE) - BP 2017



Hors masse salariale, les dépenses de fonctionnement liées à la culture s'élèvent à 185 M€, en baisse de 0,9 % par rapport au BP 2016. Cette évolution tient compte des ajustements des subventions au théâtre du Châtelet pendant la durée des travaux et à la Philharmonie dans le cadre de la renégociation de l'emprunt. En dehors de cet effet de périmètre, les dépenses de fonctionnement sont en hausse de près de 2,2 M€.

Les **diverses actions culturelles** représentent 97,6 M€ au BP 2017. Elles sont essentiellement composées de subventions à des établissements culturels (hors subvention à l'établissement public Paris Musées) pour un montant total de 95,3 M€, dont 90,8 M€ sur le budget Ville.

Sur le budget du Département sont prévus 4,5 M€ pour les subventions au « 104 » et à la « Maison des Métallos », à un niveau stable par rapport à 2016.

1,57 M€ sont également consacrés à l'organisation de la « **Nuit Blanche** », en hausse de 153 k€ par rapport au BP 2016 pour financer les mesures complémentaires de sécurité exigées par la Préfecture de police.

Avec 56 M€, **les musées** constituent le deuxième poste de dépenses culturelles, à un niveau stable par rapport au BP 2016. Parmi ces dépenses, 54,8 M€ sont consacrés à la subvention à l'établissement public Paris Musées (niveau stable par rapport au BP 2016). La maîtrise des dépenses de fonctionnement courant des services et la mise en œuvre d'un programme ambitieux de hausse des recettes propres permettent d'accroître l'autonomie financière de l'établissement et de stabiliser la contribution de la Ville à son financement, alors même que l'établissement public connaît les mêmes contraintes exogènes liées aux décisions gouvernementales en matière de masse salariale.

Le **soutien à la création artistique** représente 15 M€. L'enveloppe de subventions au titre des théâtres, d'un montant de 7 M€, est en diminution de 0,4 M€ par rapport au BP 2016, en lien notamment avec le renouvellement de la délégation de service public pour l'animation de la Gaîté Lyrique. Les dépenses de fonctionnement au titre du cinéma et des salles de spectacle représentent 7,6 M€ et intègrent notamment une baisse de 300 k€ de subvention au Forum des Images. 0,4 M€ sont également consacrés au soutien aux arts plastiques et autres activités annexes.

5,6 M€ seront consacrés en 2017 à **l'entretien du patrimoine culturel**, en augmentation de 0,6 M€ par rapport au BP 2016 du fait, d'une part, du maintien des crédits consacrés à la restauration des œuvres d'art contemporaines dans l'espace public et, d'autre part, du transfert à hauteur de 0,5 M€ du budget d'investissement vers le budget de fonctionnement de la part des dépenses d'entretien courant des églises qui n'ont pas le caractère d'opérations d'investissement.

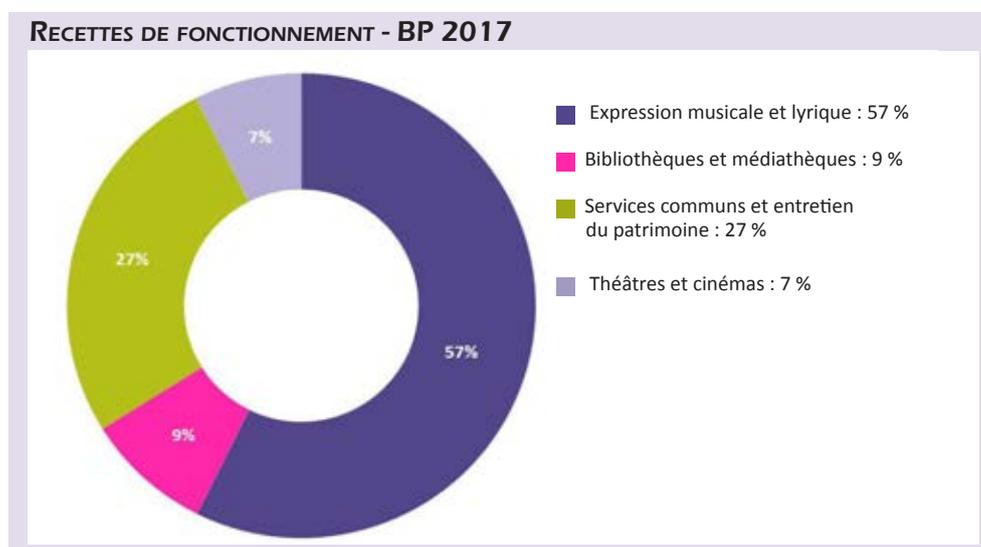
4,5 M€ seront par ailleurs destinés au fonctionnement des **bibliothèques et des médiathèques**, en hausse de 0,4 M€ par rapport au BP 2016, avec notamment : 160 k€ supplémentaires pour réaliser les travaux nécessaires dans les bibliothèques Forney (4^e) et Europe (8^e), 115 k€ consacrés au marché d'externalisation du service des documents et des échanges (SDE), 80 k€ pour le marché d'animation des bibliothèques, 60 k€ pour abonder les crédits de nettoyage ou encore 57 k€ pour l'achat de livres, disques, etc.

6,3 M€ permettront de financer les **autres dépenses culturelles**, dont 3,4 M€ pour les services communs de la direction des affaires culturelles en diminution de 0,3 M€ sous l'effet de la poursuite des efforts sur les fonctions support, 1,5 M€ au titre du développement des pratiques amateurs musicales et artistiques et 0,4 M€ pour les archives.

1,1 M€ sont consacrés au budget « Mémoire », qui se décompose en 0,75 M€ de subventions « Mémoire », 0,2 M€ pour financer les expositions mémorielles, 0,14 M€ pour le fonctionnement du Comité d'histoire de la Ville de Paris (CHVP) et 37 k€ pour l'entretien des plaques commémoratives.

● Recettes

Les recettes de fonctionnement relatives à la culture s'élèvent à 15,1 M€ au BP 2017, en augmentation de 2,7 % par rapport au BP 2016.



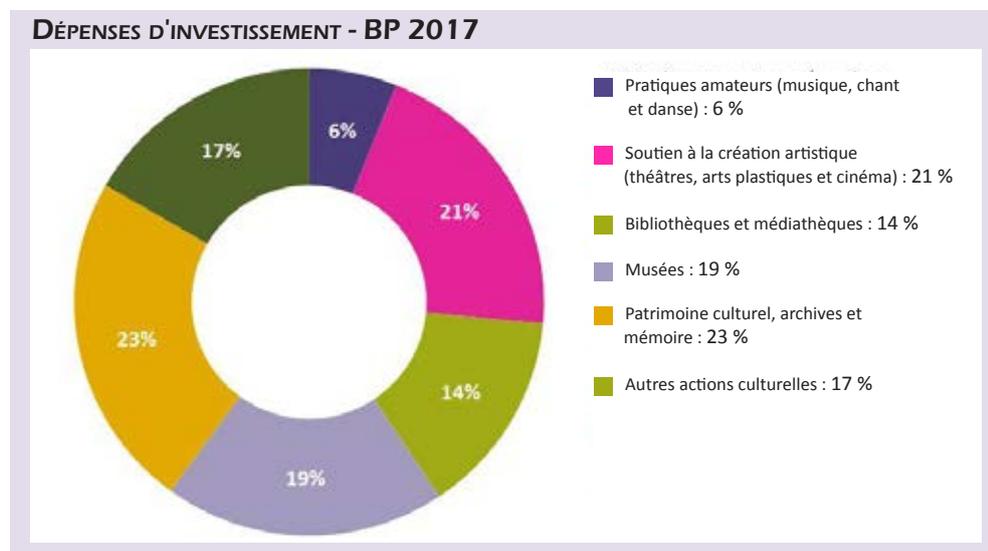
Les recettes de fonctionnement liées au secteur de l'expression artistique (expression musicale et chorégraphique, arts plastiques, théâtres et cinémas) sont estimées à 9,8 M€ en 2017. Les redevances et droits des services à caractère culturel, qui recouvrent les locations d'instrument de musique et les droits d'inscription aux conservatoires et ateliers Beaux-Arts, en représentent une part prépondérante (8,6 M€ au BP 2017).

Les recettes liées aux activités des bibliothèques et des médiathèques sont, par ailleurs, en diminution pour atteindre 1,3 M€ au BP 2017.

Enfin, les prévisions de recettes de fonctionnement liées au patrimoine sont en forte hausse, avec 3,4 M€ contre 42 K€ au BP 2016, résultant essentiellement des recettes publicitaires entrant dans le cadre de conventions d'occupation du domaine public sur les échafaudages de travaux de trois églises : Saint-Eustache, la Madeleine et Saint-Augustin. Cette mesure traduit la volonté de la municipalité de diversifier ses sources de financement.

SECTION D'INVESTISSEMENT

• Dépenses



Pour favoriser une culture accessible à tous à Paris, 84,6 M€ seront investis cette année, soit 19,6 M€ de plus qu'au BP 2016.

Cet effort porte d'abord sur le **patrimoine culturel, les archives et la mémoire** qui représentent 19,6 M€. La poursuite du plan édifices culturels est estimée à 13,2 M€ en 2017 : 4 M€ seront dédiés aux dépenses annuelles pour l'entretien des 96 édifices culturels et 9,2 M€ permettront de financer les travaux de rénovation actuellement en cours sur les églises Saint-Augustin (8^e), Saint-Germain des Prés (6^e), Saint-Eustache (1^{er}), Saint-Eugène-Sainte Cécile (9^e) ou encore Sainte-Marie-Madeleine (8^e). En outre, 3,6 M€ sont consacrés à l'entretien des fontaines et notamment la restauration de la fontaine des Champs-Élysées pour 3,2 M€. Les autres projets concernent la poursuite de la numérisation des documents d'archives et le lancement des études pour la réalisation d'un « Mémorial 14-18 », monument virtuel, préfigurateur du monument aux morts parisiens de la Grande Guerre.

Le **soutien à la création artistique** sera doté de 17,3 M€. Le début de la rénovation des théâtres de la Ville et du Châtelet représente 12,9 M€ du total, tandis que les travaux d'entretien des équipements culturels sont estimés à 3,3 M€. 0,8 M€ serviront à financer des projets cinématographiques. Enfin, le reste de l'enveloppe (0,3 M€) est destiné à favoriser les arts visuels, avec notamment l'implantation d'œuvres artistiques le long du tracé du tramway Nord-Est.

Les dépenses pour les **musées** représentent 16,4 M€ et sont en nette augmentation par rapport au BP 2016 (8,9 M€), du fait de la montée en charge des travaux de rénovation du Musée Carnavalet (4,9 M€) et des travaux liés au déménagement du Musée de la Libération (4,9 M€). Ce montant inclut également 4,6 M€ de subventions d'équipement, permettant la réalisation des travaux d'entretien courant et l'enrichissement des collections. Enfin, 2 M€ restent consacrés à l'entretien des 14 musées municipaux, dont 1 M€ pour l'accessibilité du Musée d'Art Moderne.

Le réseau des **bibliothèques et des médiathèques** se voit allouer 12 M€. L'entretien des équipements, dont les bibliothèques patrimoniales, s'élève à 3,2 M€. Les travaux en cours pour la bibliothèque Davout-Lagny (20^e) représentent quant à eux 3 M€. Le reste de l'enveloppe est consacré au renouvellement des collections (4,5 M€) et du mobilier des équipements (1 M€), ainsi qu'à la numérisation des fonds anciens (0,3 M€).

Par ailleurs, les **pratiques amateurs** dans les conservatoires, ateliers beaux-arts et maisons des pratiques amateurs se voient allouer un budget de 5,1 M€. L'entretien des équipements représente une dépense de 3,3 M€, à laquelle s'ajoute 1 M€ pour

l'aménagement du conservatoire du 17^e arrondissement et 0,2 M€ pour les études préalables à la réalisation du nouveau conservatoire du 14^e arrondissement. En outre, les acquisitions des instruments et mobiliers pour les conservatoires, dans le cadre notamment de la réforme en cours, s'élèveront à 0,6 M€.

Enfin, 14,2 M€ concernent différentes **actions culturelles** de la collectivité, comme la couverture du remboursement des travaux de la Philharmonie (8,7 M€) et l'aide à l'investissement des acteurs de la culture (2,1 M€) et des ateliers d'artistes (1 M€). L'entretien des grands équipements culturels représente 1,6 M€.

- **Recettes**

3,5 M€ de recettes sont attendus, dont 3,3 M€ liés à la réalisation du plan édifices culturels avec notamment 2,5 M€ de subventions de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et 0,4 M€ de mécénats. Une subvention de 0,2 M€ pour l'équipement des nouvelles bibliothèques est également prévue

5) AIDE SOCIALE ET SOLIDARITÉ

BUDGET CONSOLIDÉ CONSACRÉ À L'AIDE SOCIALE ET À LA SOLIDARITÉ - BP 2017



■ Familles et enfance : 20 %	■ Handicap : 14 %
■ RMI et RSA : 22 %	■ Services communs : 1 %
■ Autres interventions sociales (dont CASVP) : 23 %	■ PMI et planification : 2 %
■ Personnes âgées : 16 %	■ Prévention et santé : 2 %

En M€	BP 2016	BP 2017
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT <i>dont masse salariale</i>	1 852,4 155,1	1 842,9 154,7
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	27,4	33,6
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	146,7	154,8
RECETTES D'INVESTISSEMENT	0,7	0,3

SECTION DE FONCTIONNEMENT

• Dépenses

Au BP 2017, le budget de fonctionnement dédié à l'aide sociale et à la solidarité s'élève à 1 842,9 M€, dont 154,7 M€ au titre de la masse salariale, hors contribution de la Ville au Département (s'élevant à 337 M€ en dépenses et recettes, cette contribution est neutre pour la collectivité). Cette inscription intègre le transfert de près de 6 M€ de masse salariale du Département vers la subvention du CASVP dans le cadre de la poursuite de la réforme Nouveau Paris Solidaire qui correspond au transfert des services sociaux départementaux polyvalents encore à la DASES vers le CASVP mis en œuvre en 2016.

La délibération emplois programme la création de 32 emplois budgétaires sur cette fonction.

Tout d'abord, 2 postes sont créés au bureau de l'aide sociale à l'enfance, au secteur éducatif des mineurs non accompagnés, pour renforcer l'accompagnement des mineurs isolés étrangers.

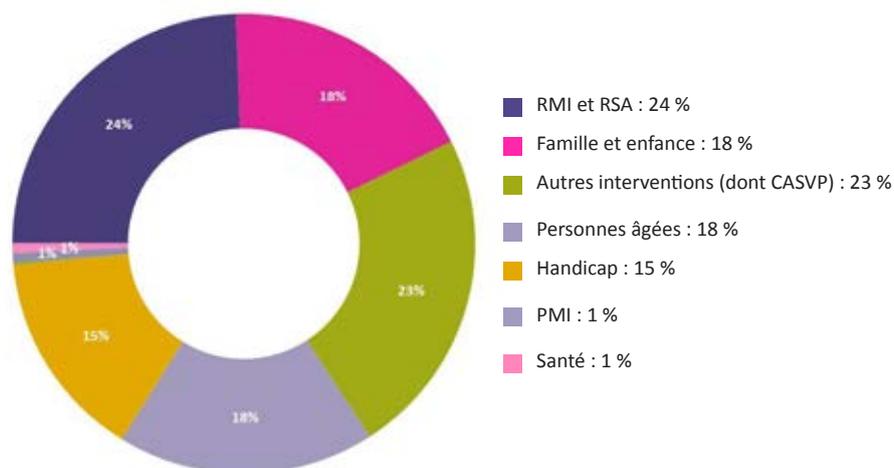
Pour consolider et mettre en cohérence les politiques de prévention et de santé en offrant des services de soins de premier recours, 17 postes sont créés pour la reprise en gestion et le développement de l'activité de deux centres de santé (Balkans 20° et Tisserand 14°) transférés à la collectivité par le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP). 20 000 heures de vacation de médecin sont également créées pour permettre l'élargissement des horaires d'ouverture des centres de santé.

La collectivité reprend en régie les ateliers santé ville, dispositif de coordination des associations qui interviennent dans le champ de la santé (prévention, dépistage) dans les quartiers politique de la ville, jusque-là délégué à des associations. Cette municipalisation se traduit par la création de 7 postes dont le financement est assuré par la diminution, en contrepartie, des subventions versées aux associations et par un cofinancement de l'Etat à hauteur de 0,28 M€. La collectivité reprend également la mission Paris santé nutrition (PSN), programme de prévention et d'éducation à la santé en matière de nutrition et d'activité physique, jusque-là géré dans un cadre partenarial avec les Caisses des écoles. Cette reprise en régie se traduit par la création de 6 postes dont le financement est assuré par la diminution, en contrepartie, de la contribution de la Ville aux caisses des écoles.

Issus d'une réflexion sur les missions et l'organisation des fonctions support, les redéploiements sur cette fonction (12 emplois sur le budget principal) participent à l'accomplissement de l'objectif général d'évolution maîtrisée de la masse salariale et de la priorité donnée au développement des services publics de terrain.

Au BP 2017, les dépenses consacrées à l'aide sociale et à la solidarité hors masse salariale sont prévues à hauteur de 1 688,2 M€, en baisse de 9,3 M€ par rapport à l'inscription au BP 2016 (- 0,5 %), conformément aux prévisions d'évolution du nombre d'allocataires de certaines aides légales dans un contexte économique et social plus favorable.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (HORS MASSE SALARIALE) - BP 2017



Principal poste de dépenses, les **dépenses liées au revenu de solidarité active (RSA)** sont inscrites à hauteur de 412,6 M€, en baisse de 12,3 M€ par rapport au BP 2016. L'inscription au titre des allocations RSA s'élève à 360 M€, en diminution de 8,5 M€ par rapport au BP 2016. Cette prévision se base sur l'anticipation d'une poursuite de la baisse du nombre de bénéficiaires observée courant 2016, dans un contexte d'amélioration de la situation économique au niveau national. À cette hypothèse s'ajoute l'impact de l'inflation et de la revalorisation annuelle de 2,0 % en vertu du plan gouvernemental de lutte contre la pauvreté mis en place à compter de septembre 2014 jusqu'en 2017. Les actions en faveur des bénéficiaires du RSA s'élèvent à 51,7 M€, dont 12 M€ au titre du marché d'accompagnement global des allocataires.

L'**aide sociale à l'enfance (ASE)** constitue le second poste de dépenses avec un budget alloué de 307,8 M€, en diminution de 0,4 M€ par rapport au BP 2016. Cette évolution repose essentiellement sur la poursuite de la baisse du nombre de jeunes dans le cadre de la reprise de la répartition des mineurs isolés étrangers (MIE) sur l'ensemble du territoire suite à la promulgation de la loi relative à la protection de l'enfance, intervenue en mars 2016. Cette inscription correspond à une estimation de 4 800 jeunes pris en charge en 2017, soit 125 jeunes de moins qu'en 2016. Cet effet « volume » est partiellement compensé par la hausse des tarifs pratiqués par les structures d'accueil et l'impact de la création des nouvelles places, notamment en direction des publics souffrant de troubles psychiques. Il est ainsi proposé une inscription au titre des **frais d'hébergement** en baisse de 3,3 M€ pour s'élever à 196,7 M€. 18,9 M€ sont par ailleurs prévus au titre de la **prise en charge hôtelière**.

Les **participations aux clubs de prévention spécialisée** atteignent 26,6 M€, en progression de 1,4 M€ sous l'effet de la revalorisation des dotations versées aux centres sociaux et aux associations de prévention spécialisée. Un transfert de 0,4 M€ portant sur les actions numériques est par ailleurs effectué à partir de la fonction « services généraux ».

Les **dépenses liées aux prestations de service pour les enfants et les jeunes pris en charge au titre de l'ASE** (éducateurs et infirmiers intérimaires appelés en renfort pour le suivi particulier de jeunes ayant de graves troubles du comportement, accompagnateurs, techniciennes d'intervention sociale et familiale) s'élèvent à 12,8 M€ (soit + 2,3 M€ par rapport à 2016), dont 7,5 M€ au titre de l'intérim.

Les **dépenses relatives aux « autres interventions sociales » de la Ville de Paris** s'établissent à 355 M€. Ces dépenses comprennent principalement la contribution versée au CASVP, fixée à 352,9 M€, en progression de 8,9 M€ sous l'effet de la poursuite de la réforme du Nouveau Paris Solidaire qui entraîne une progression de la masse salariale du CASVP du fait des transferts d'effectifs. Une fois cet effet neutralisé, la contribution au CASVP affiche une progression de 1,9 M€.

Les **dépenses au titre de l'aide sociale aux personnes âgées et de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA)** représentent 304,7 M€, en diminution de 9,4 M€ par rapport au BP 2016. Le montant de l'aide à l'hébergement des personnes âgées s'élève à 136 M€, en diminution de 8,8 M€ par rapport au BP 2016. La baisse du nombre de bénéficiaires (5 983 fin 2008, 5 100 fin 2015, soit une diminution de plus de 2 % par an) compense en effet la revalorisation du prix de journée des structures (+ 0,5 % en 2017) et l'ouverture de nouvelles places dans le cadre du schéma gérontologique.

L'**APA** s'établit à 147,5 M€, en diminution de 4,1 M€ par rapport au BP 2016, au niveau de dépense observée en 2016, comprenant :

- 87 M€ prévus au titre de l'APA à domicile, contre 90,3 M€ au BP 2016, la dynamique des dépenses induites par la loi d'adaptation de la société au vieillissement étant moins importante que prévue ;
- 59,6 M€ prévus au titre de l'APA en établissement, contre 59,4 M€ au BP 2016 ;
- 0,9 M€ portant sur les frais d'émission et de traitement des chèques emploi services universels, la reprise en régie de cette prestation auparavant gérée par la Caisse nationale d'assurance vieillesse ayant permis de générer une économie de 1,0 M€ par rapport au BP 2016 (1,9 M€).

L'**aide sociale aux personnes handicapées** atteint 248,2 M€, en progression de 8,9 M€ par rapport à l'inscription 2016. Les **frais d'hébergement et participations à des structures d'accueil** constituent le poste de dépense principal pour un montant de 167,9 M€, en augmentation par rapport au BP 2016 (+ 8,9 M€) du fait de la revalorisation des prix de journée des structures existantes (+ 0,5 %) et de l'ouverture de nouvelles structures.

Les **allocations versées au titre de la Prestation de compensation du handicap (PCH) et de l'Allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP)** s'élèvent à 74,8 M€, avec respectivement 56,9 M€ et 17,9 M€. Elles connaissent une tendance inversée, la PCH progressant de 0,1 M€ par rapport à 2016 tandis que l'ACTP diminuant de 0,3 M€, cette allocation ayant vocation à disparaître à terme.

Les **autres interventions sociales du Département**, qui comprennent notamment les actions de soutien à la **lutte contre l'exclusion, à l'égalité homme/femme, à l'intégration des étrangers et à la politique sociale**, représentent 35,5 M€, soit un montant en diminution de 2,5 M€ par rapport au BP 2016, essentiellement du fait d'un ajustement de la contribution de la collectivité au Fonds de solidarité logement qui sera compensée par la mobilisation des excédents cumulés du fonds (- 3,5 M€). Cet effet neutralisé, le budget progresse de près de 1 M€, notamment en raison du financement des centres d'hébergement d'urgence dédiés à l'orientation et à l'accueil des migrants gérés par l'association Emmaüs. 5 M€ sont par ailleurs consacrés à la poursuite du plan de lutte contre la grande exclusion.

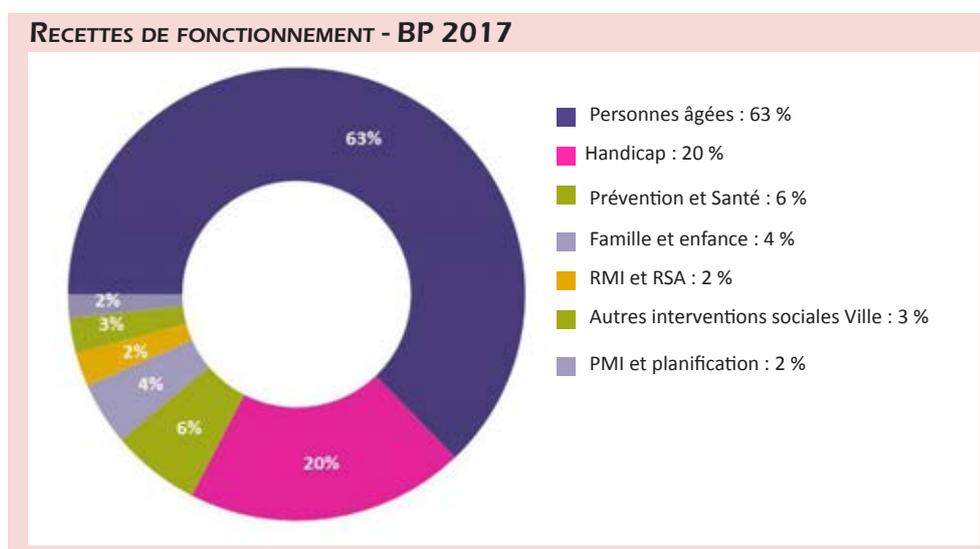
Les **dépenses liées aux services communs du Département** s'établissent à 2,1 M€, en baisse de 0,9 M€ par rapport à l'inscription du BP 2016, en raison notamment de la prise en compte en année pleine de la réforme du Nouveau Paris Solidaire.

La **protection maternelle et infantile (PMI) et la planification familiale** représentent une dépense de 11,9 M€, ce qui correspond à une baisse de 0,5 M€ par rapport au BP 2016, induite par des effets de périmètre avec la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) qui remboursera directement, à compter de 2017, aux centres de PMI associatifs les dépenses de vaccination.

Enfin, les **inscriptions relatives à la prévention et à l'éducation pour la santé** s'élèvent à 10,6 M€, incluant les crédits dédiés aux prophylaxies (5,3 M€), aux actions de prévention par l'éducation (1,6 M€), à la lutte contre les toxicomanies (1,5 M€), ou encore aux centres de santé (1,5 M€).

• Recettes

Les **recettes de fonctionnement liées à l'Action sociale et à la santé sont inscrites à hauteur de 154,8 M€, en hausse de 8,1 M€ par rapport au BP 2016.**



Les principales recettes portent sur l'**aide sociale aux personnes âgées**. Celles-ci sont prévues pour un montant de 97,2 M€, en progression de 11,4 M€ par rapport au BP 2016. Cette évolution est principalement liée à deux effets :

- d'une part, la hausse de 7,1 M€ de la dotation de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), qui s'établit à 17,1 M€, du fait du relèvement des plafonds de l'APA prévue par la loi d'adaptation de la société au vieillissement ;
- et, d'autre part, la hausse de 3,5 M€ de la restitution des chèques emploi services universels non utilisés par les bénéficiaires, conformément au niveau de recettes constaté en 2015 et attendu en 2016. Les recouvrements sur bénéficiaires qui représentent près de 75 % des recettes de cette catégorie, sont reconduits à 71,7 M€.

Les **recettes afférentes à la politique à destination des personnes handicapées** s'élèvent à 30,6 M€. Elles incluent, à hauteur de 14,5 M€, les dotations versées par la CNSA au titre de la PCH et de la maison départementale pour les Personnes handicapées (MDPH), leur niveau étant reconduit par rapport au BP 2016. Les recouvrements sur bénéficiaires progressent de 1 M€ pour atteindre 14 M€. 2 M€ sont par ailleurs prévus au titre des indus et remboursements effectués par le prestataire Endered, liés aux Chèques Emploi Services Universels non utilisés par les bénéficiaires.

Les recettes liées au **RSA** diminuent de 3,3 M€ en raison d'une moindre inscription sur les recettes du fonds social européen, qui ne seront recouvrées qu'à partir de 2018.

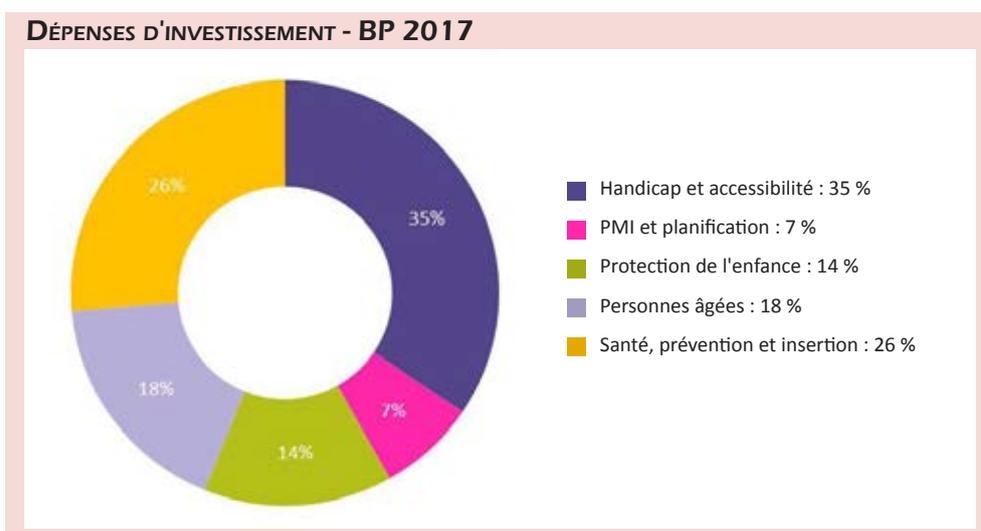
Les recettes liées aux **interventions en faveur de la famille et de l'enfance** s'élèvent à 6,9 M€, en recul de 0,7 M€ par rapport au BP 2016.

Les recettes relatives à la **protection maternelle et infantile (PMI)** et à la **planification familiale** sont constituées de participations de la sécurité sociale et d'organismes mutualistes. Elles sont prévues pour un montant de 2,6 M€, soit une diminution de 0,8 M€ par rapport à 2016 du fait des nouvelles modalités de remboursement des actes de vaccination réalisés par les PMI associatives.

Dans le cadre de la **prévention et de l'éducation pour la santé**, le Département prévoit de percevoir 9,8 M€ de recettes, contre une prévision de 9,5 M€ au BP 2016.

SECTION D'INVESTISSEMENT

• Dépenses



33,6 M€ seront dévolus à l'investissement en matière d'action sociale et de la solidarité en 2017, soit une augmentation de 6,2 M€ par rapport au BP 2016.

L'aide aux personnes handicapées et le développement de l'accessibilité constituent la première source de dépenses, pour un montant de 11,6 M€. Cette enveloppe se répartit entre 11,3 M€ finançant les travaux de mise en accessibilité au sein des différents types d'établissements de la collectivité et 0,3 M€ consacrés à l'achat de matériels spécifiques pour les agents de la collectivité en situation de handicap.

La santé, la prévention et l'insertion bénéficieront d'un effort de 8,9 M€. 5 M€ seront dévolus à la santé, notamment pour les travaux d'entretien dans les centres de santé et le renouvellement du matériel, mais aussi pour le lancement du plan d'installation de 1 000 défibrillateurs dans l'espace public. Les dépenses liées à l'insertion et à la solidarité se montent à 2,8 M€ et portent les travaux dans les espaces parisiens d'insertion des arrondissements centraux (1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 9^e et 10^e arrondissements) et des 11^e et 12^e arrondissements, ainsi que les dépenses liées à la lutte contre la grande exclusion. Enfin, 1,1 M€ sont dédiés à la prévention et au lien social, par la réalisation de travaux et le versement de subventions aux centres sociaux.

Pour les personnes âgées, une enveloppe de subvention de 5,9 M€ versée au CASVP est prévue, en hausse de 0,8 M€ par rapport au BP 2016. Celle-ci servira à financer, d'une part, les dépenses d'entretien et de mise en accessibilité des établissements d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes (EHPAD, pour 2,3 M€) et, d'autre part, les opérations de travaux dans les EHPAD de Belleville (20^e) et Arthur Groussier à Bondy (3,6 M€).

4,8 M€ sont alloués à la protection de l'enfance, dont 2,3 M€ de travaux de restructuration de « La Maison de Lagny » destinée à accueillir un Service d'Accueil Familial Départemental (SAFD), la relocalisation du SAFD de Paris, ainsi que pour réaliser la fusion du centre éducation et orientation scolaire et professionnel d'Annet-sur-Marne avec le centre éducatif et de formation professionnelle d'Alembert. 1,2 M€ seront également employés pour l'entretien des équipements. En outre, 1,4 M€ seront consacrés à la mise en oeuvre du schéma directeur de l'ASE.

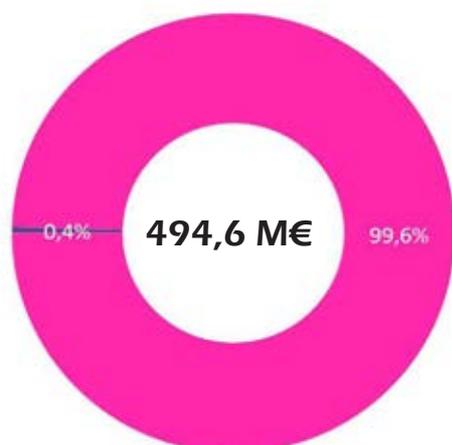
La PMI, enfin, mobilisera 2,5 M€. Outre l'entretien des établissements (1,6 M€), 0,6 M€ seront consacrés à la construction du centre de PMI dans le quartier Paul Meurice situé Porte des Lilas (20^e) et 0,3 M€ au lancement de la restructuration de la PMI Lefebvre-Perichaux (15^e).

• Recettes

0,3 M€ sont inscrits en recettes d'investissement dans le projet de budget.

6) FAMILLE

BUDGET CONSOLIDÉ CONSACRÉ À LA FAMILLE - BP 2017



- Crèches et garderies : 99,6 %
- Services communs (Mission familles) : 0,4 %

En M€	BP 2016	BP 2017
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT <i>dont masse salariale</i>	419,6 326,1	441,3 339,4
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	53,8	53,3
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	221,0	244,5
RECETTES D'INVESTISSEMENT	2,5	3,0

SECTION DE FONCTIONNEMENT

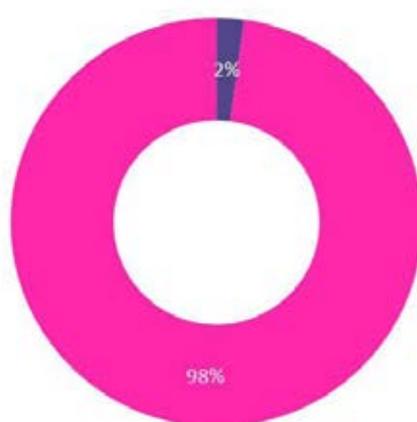
• Dépenses

Au BP 2017, le budget de fonctionnement consacré à la famille s'élève à 441,3 M€, dont 339,4 M€ au titre de la masse salariale.

Le service public de la petite enfance reste prioritaire en matière d'emplois. 21 créations sont proposées à ce titre dont 14 postes pour l'ouverture d'établissements d'accueil de la petite enfance (ZAC Paris Rive Gauche (13^e), Halte-garderie 40, rue Pierre Nicole (5^e), Crèche collective 47, rue Pierre Rebière (17^e). 3 postes sont cofinancées par la CAF pour renforcer l'accueil des enfants en situation de handicap. Enfin 4 autres postes sont nécessaires dans le cadre de la reprise progressive des jardins d'enfants Paris-Habitat.

Les redéploiements proposés (7 emplois budgétaires) restent limités sur cette fonction qui regroupe essentiellement des services en contact direct avec les Parisiens.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (HORS MASSE SALARIALE) - BP 2017



- Crèches et garderies : 98 %
- Services communs (Mission familles) : 2 %

Les dépenses au titre de la famille hors masse salariale sont prévues à hauteur de 101,9 M€, en hausse de 8,5 M€ par rapport à l'inscription au BP 2016.

Les dépenses relatives aux crèches et halte-garderie représentent le principal poste avec une inscription de 97,7 M€, en hausse de 8,5 M€ par rapport à 2016. Cette progression s'explique, d'une part, par le financement en année pleine des 629 places ouvertes en 2016, et d'autre part, par l'ouverture de 846 nouvelles places (tous modes de gestion confondus), avec notamment :

- dans le 14^e arrondissement, l'ouverture de 96 places boulevard Jourdan ;
- dans le 15^e arrondissement, l'ouverture de 66 places rue Falguière ;
- dans le 18^e arrondissement, l'ouverture de 120 places rue Vauvenargues et 42 places boulevard Ornano/rue Baudelique ;
- dans le 20^e arrondissement, l'ouverture de 72 places rue Stendhal ;

En outre, 2 M€ sont consacrés aux **indemnités d'entretien des assistants maternel(le)s**.

Par ailleurs, les dépenses consacrées à la **mission famille** s'élèvent à 2,2 M€, montant stable par rapport au BP 2016, pour poursuivre le financement des actions entrant dans le champ de la stratégie parisienne pour l'enfance et les familles.

- **Recettes**

Les recettes de fonctionnement relatives à la famille concernent exclusivement les crèches et garderies. Pour le BP 2017, elles sont prévues pour un montant de 244,5 M€, en hausse de 23,5 M€ par rapport au BP 2016.

Les **participations versées par la Caisse d'allocations familiales (CAF)** constituent la principale recette. Elles s'élèvent à 154 M€, dont 110 M€ au titre de la prestation de service unique (PSU) et 44 M€ au titre de la prestation sociale enfance jeunesse (PSEJ) pour ce qui concerne les places en crèches éligibles au contrat enfant jeunesse signé entre la Ville et la CAF. La hausse de ces recettes (+ 17,1 M€) s'explique par la prise en compte, en 2017, des effets 2016 du nouveau contrat enfance jeunesse signé fin 2015 (+ 6 M€) ainsi que par l'augmentation du parc. Ces projections intègrent une hypothèse prudente de gel du point de la PSU.

Les **participations familiales** représentent 90,6 M€ et sont dynamiques en 2017 (+ 6,4 M€ par rapport à 2016) en raison de l'ouverture de nouvelles places en crèches.

SECTION D'INVESTISSEMENT

- **Dépenses**

Le budget d'investissement consacré à la petite enfance s'élève à 53,3 M€.

32,9 M€ sont consacrés à la construction ou la restructuration de crèches notamment la crèche collective et la halte-garderie boulevard Davout (20^e), les crèches collectives situées dans la ZAC Clichy-Batignolles (17^e), rue Falguière (15^e), place Possoz (16^e), rue Stendhal (20^e) ou rue Lagny (20^e). Cette enveloppe inclut également 0,8 M€ pour la mise aux normes d'accessibilité des établissements d'accueil.

Les **subventions aux crèches associatives représentent 8,4 M€ (+0,7 M€)** avec notamment 1,3 M€ pour la crèche rue de Vauvenargues (18^e), 0,9 M€ pour celle rue de Lamblardie (12^e) ou rue Bretonneau (20^e) pour 0,7 M€.

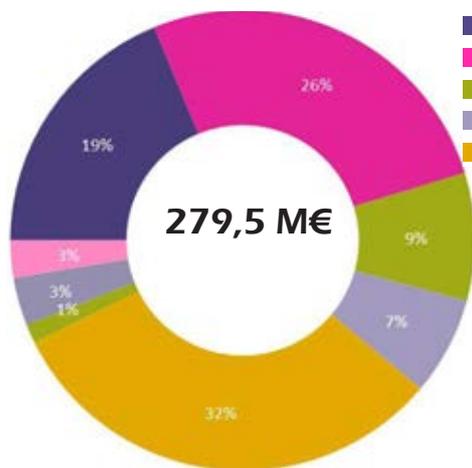
L'entretien et l'équipement des crèches représente une dépense de 12,0 M€, dont 7,8 M€ pour l'entretien et 1,8 M€ pour le renouvellement des matériels de puériculture et des structures de jeu. Au sein de cette enveloppe, 1,4 M€ seront également consacrés à la poursuite des travaux d'amélioration des performances énergétiques des crèches dans le cadre du plan climat (+ 0,7 M€) et 0,7 M€ à la mise aux normes des locaux sociaux (+ 0,3 M€). Enfin, 0,3 M€ sont prévus pour financer les études préalables à la réalisation d'opérations.

- **Recettes**

3,0 M€ sont inscrits en recettes pour les cofinancements reçus de la CAF pour les projets de crèches.

7) SPORT ET JEUNESSE

BUDGET CONSOLIDÉ CONSACRÉ AU SPORT ET À LA JEUNESSE - BP 2017



■ Piscines : 19 %	■ Manifestations sportives : 1 %
■ Salles de sport et gymnases : 26 %	■ Stades : 3 %
■ Services communs : 9 %	■ Parcs interdépartementaux : 3 %
■ Jeunesse : 7 %	
■ Loisirs enfants : 32 %	

En M€	BP 2016	BP 2017
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT <i>dont masse salariale</i>	212,0 127,0	215,7 139,4
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	59,4	63,8
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	107,1	108,9
RECETTES D'INVESTISSEMENT	5,1	3,8

SECTION DE FONCTIONNEMENT

• Dépenses

Dans le BP 2017, le budget de fonctionnement consacré au sport et à la jeunesse s'élève à 215,7 M€, dont 139,4 M€ au titre de la masse salariale.

La priorité aux nouveaux équipements justifie la création de 23 emplois budgétaires : 7 pour le nouveau gymnase Baron-Leroy (13^e) et 16 pour l'ouverture au public du bassin mobile Émile Anthoine (15^e) en lien avec le plan « Nager à Paris ».

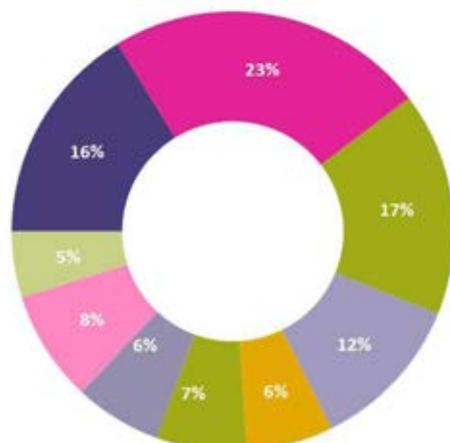
Pour la régie des établissements sportifs et balnéaires, un poste est proposé afin de renforcer l'animation du réseau et développer les contrôles sur site.

L'effort de redéploiement pour cette fonction est porté à - 41 postes grâce à la réflexion menée sur l'organisation du secteur sportif et à un recalibrage des effectifs dédiés à l'animation au regard de la démographie scolaire.

La réforme du secteur parisien de l'animation aboutira progressivement à la mise en place d'un responsable éducatif Ville (REV) unique par école. Cette évolution permet d'améliorer la lisibilité et l'efficacité de l'organisation pour les usagers et partenaires. Elle se traduit par des requalifications de 74 postes d'adjoints d'animation catégorie C en postes d'animateurs catégorie B pour occuper les fonctions de REV.

Le budget de fonctionnement hors masse salariale dédié au sport et à la jeunesse s'établit à 76,3 M€, en baisse de 8,6 M€ par rapport à l'inscription au BP 2016, notamment du fait de la non reconduction de crédits spécialement consacrés à l'organisation de l'Euro 2016.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (HORS MASSE SALARIALE) - BP 2017



■ Services communs : 16 %
■ Piscines : 23 %
■ Jeunesse : 17 %
■ Centres de loisirs : 12 %
■ Parcs interdépartementaux : 6 %
■ Colonies de vacances : 7 %
■ Salles de sport et gymnases : 6 %
■ Stades : 8 %
■ Manifestations sportives : 5 %

Plus de 20 % des dépenses de fonctionnement sont consacrées aux piscines, soit 17,8 M€, en hausse de 0,4 M€ par rapport au BP 2016, notamment en raison de la renégociation des contrats de délégation des piscines externalisées. Les charges relatives aux piscines gérées en régie, qui portent notamment sur la consommation d'eau et les produits chimiques, représentent 3,1 M€

au BP 2017, en reconduction par rapport au BP 2016. Une inscription de 14,7 M€ est également prévue pour les piscines externalisées (+ 0,4 M€ par rapport au BP 2016).

Les **activités pour la jeunesse** représentent, quant à elles, 12,6 M€, en baisse de 1,4 M€ par rapport au BP 2016 du fait notamment du transfert sur les états spéciaux des arrondissements concernés des marchés d'animation des espaces jeunes (1,8 M€). Les dépenses liées aux contrats de gestion des équipements jeunesse (soit à titre principal les centres d'animation et les antennes jeunes) sont de 1,7 M€. S'y ajoutent les charges liées aux dispositifs sportifs (6,6 M€) comprenant notamment 3,9 M€ pour les ateliers bleus sportifs (dont 1,7 M€ au titre de l'aménagement des rythmes éducatifs), 0,5 M€ pour les centres sport découverte et 1,4 M€ pour les frais de transport.

Les **services communs** représentent en 2017 une inscription de 12,4 M€, en hausse de 0,2 M€ par rapport au BP 2016. Ces dépenses sont composées pour 9,1 M€ de subventions versées, en reconduction par rapport au BP 2016, dont :

- 5,7 M€ au titre du **sport de proximité** ;
- 3,0 M€ au titre du **sport de haut niveau**.

Le budget alloué au fonctionnement des **centres de loisirs** s'élève à 8,8 M€, en diminution de 0,2 M€ par rapport au BP 2016, notamment du fait de l'optimisation des frais d'hébergement. Ces dépenses se décomposent principalement en 3,1 M€ de dépenses de transport, 1,9 M€ de fournitures, 1 M€ de droits d'entrée pour les activités des enfants et 0,6 M€ de frais d'hébergement.

Par ailleurs, 5,0 M€ sont prévus pour l'organisation de **colonies de vacances**, soit un niveau stable par rapport au BP 2016.

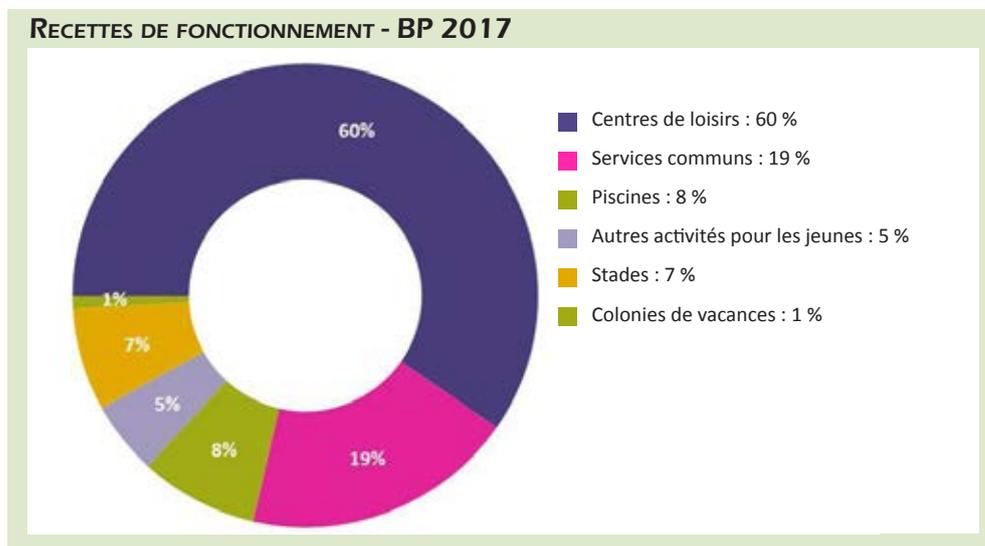
Les dépenses relatives aux **équipements sportifs, hors piscines**, sont inscrites à hauteur de 11,1 M€ contre 10,3 M€ au BP 2016, dont 6,2 M€ au titre de la **gestion des stades municipaux** (+ 0,8 M€ par rapport à 2016) et 4,9 M€ au titre de l'**entretien et de la gestion des salles de sport et de gymnases**.

4,8 M€ sont prévus pour la **gestion des parcs interdépartementaux**, en baisse de 0,6 M€ par rapport au BP 2016, en lien avec l'évolution du mode de gestion du parc interdépartemental de Puteaux.

Enfin, 3,7 M€ sont destinés à financer et promouvoir les **grands évènements sportifs internationaux**.

• Recettes

Les recettes liées au sport et à la jeunesse s'élèvent à 108,9 M€, soit une hausse de 1,7 M€ par rapport au BP 2016.



Dans le projet de budget 2017, 64,9 M€ de recettes sont prévus au titre des **centres de loisirs**. Celles-ci progressent de 4,8 M€ par rapport au BP 2016, sous l'effet des réajustements des prestations versées par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et du contrat enfance jeunesse.

Les recettes relatives aux **services communs** sont estimées à 20,6 M€, en baisse de 5 M€ par rapport au BP 2016, notamment du fait de la non reconduction des recettes perçues dans le cadre de l'organisation de l'Euro 2016 (5,8 M€). 20,4 M€ sont prévus au titre des redevances d'occupation domaniale, en hausse de 0,7 M€ par rapport au BP 2016.

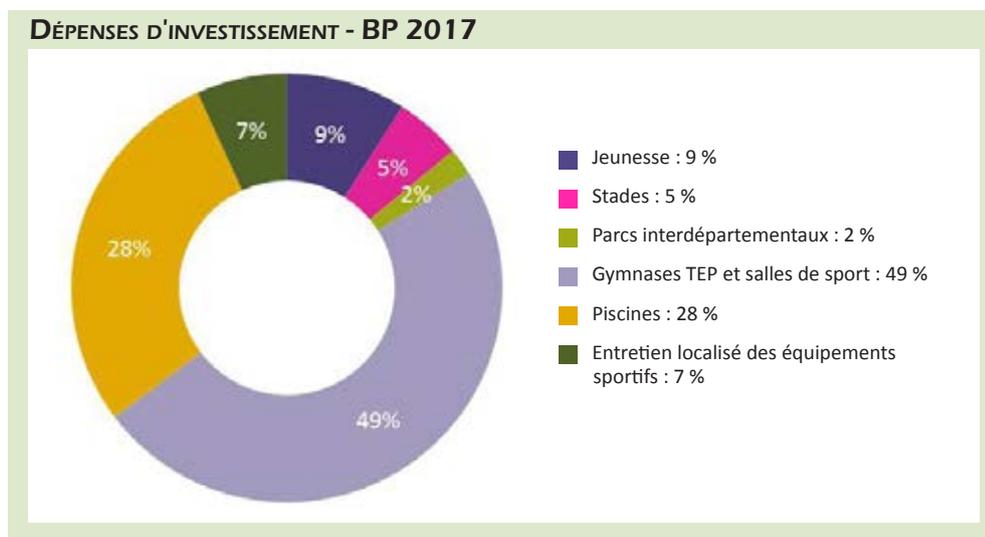
Par ailleurs, 8,9 M€ sont prévus pour les recettes liées aux **piscines**, correspondant aux participations des usagers.

Les recettes issues de l'activité des **stades** représentent 7,8 M€, en progression de 1,8 M€, principalement en raison de la hausse de la redevance pour Roland Garros. 1,4 M€ sont par ailleurs perçus au titre des droits d'entrée des tennis.

Enfin, les produits des **autres activités pour les jeunes** s'élèvent à 5,6 M€, en recul de 0,3 M€ par rapport au BP 2016. Ils sont principalement composés de 3,9 M€ de redevances et droits des services périscolaires et de 0,5 M€ de prestations CAF.

SECTION D'INVESTISSEMENT

• Dépenses



63,8 M€ sont alloués au BP 2017 aux investissements en faveur du sport et de la jeunesse, principalement pour la réalisation de travaux dans les équipements.

31,1 M€ concernent les **gymnases**, terrains d'équipement sportifs (TEP) et salles de sport, en raison des opérations de travaux en cours notamment dans les gymnases de Clichy-Batignolles (17^e), de Tolbiac-Chevaleret (13^e), de Baron Le Roy (12^e), de l'îlot Bréguet (11^e) ou du gymnase Delessert (10^e). L'entretien courant et les dépenses de matériel et mobilier représentent 4,7 M€.

En outre, 1,3 M€ soutiendront l'investissement dans les **parcs interdépartementaux** et 4,3 M€ seront plus spécifiquement consacrés aux **interventions localisées sur les équipements sportifs** selon la programmation validée en conférence de programmation des équipements.

Les projets sur les **piscines**, avec notamment la poursuite du plan « Nager à Paris », représentent une enveloppe de 18,2 M€. Ils sont répartis entre des dépenses d'entretien (5,7 M€) et des opérations de rénovations d'envergure dans plusieurs piscines : les Amiraux (18^e), Mourlon (15^e), Davout (20^e), Emile Anthoine (15^e) et Saint-Merri (4^e).

3,2 M€ sont par ailleurs dévolus aux **stades**.

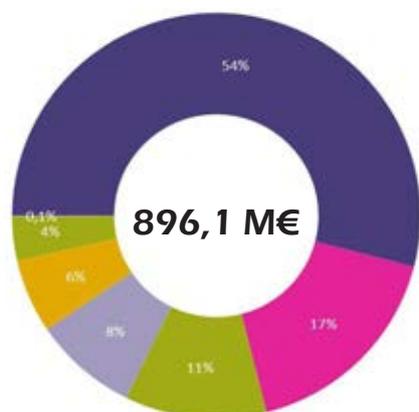
Enfin, les dépenses au titre de la **jeunesse** représentent 5,7 M€ et concernent principalement l'entretien et l'équipement des centres d'animation, dont la poursuite des travaux dans les centres d'animation de Clichy-Batignolles (17^e), du boulevard de la Chapelle (18^e) ou de Daviel (13^e).

• Recettes

3,8 M€ sont prévus en recettes d'investissement, dans le cadre de la participation de nos partenaires au financement de nos projets dans les salles de sports (2,2 M€), les stades (1 M€) et les piscines (0,6 M€).

8) ENSEIGNEMENT ET FORMATION

BUDGET CONSOLIDÉ CONSACRÉ À L'ENSEIGNEMENT ET FORMATION - BP 2017



Enseignement primaire : 54 %	Services communs : 6 %
Enseignement secondaire : 17 %	Autres services périscolaires : 4 %
Services annexes de l'enseignement (hébergement et restauration) : 11 %	Formation continue : 0,1 %
Enseignement supérieur : 8 %	

En M€	BP 2016	BP 2017
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT <i>dont masse salariale</i>	712,8 486,0	721,4 496,8
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	149,7	174,8
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	21,7	21,3
RECETTES D'INVESTISSEMENT	5,8	5,8

SECTION DE FONCTIONNEMENT

• Dépenses

Pour l'exercice 2017, le budget de fonctionnement consacré à l'enseignement et à la formation s'élève à 721,4 M€, dont 496,8 M€ au titre de la masse salariale.

La délibération emplois programme la création de 16 emplois budgétaires sur cette fonction.

Pour accompagner une politique d'investissement dynamique, 7 postes sont créés pour l'ouverture de nouvelles classes de l'école maternelle Monceau (8^e) et du groupe scolaire Bignon Lemonnier (12^e).

Pour poursuivre et confirmer le développement du budget participatif des écoles, le budget participatif, très dynamique sur le périmètre des écoles, un poste est proposé à la création.

Le nombre d'agents permanents de cette fonction a fortement progressé depuis le début des années 2000 sous l'effet de la mise en place de l'aménagement des rythmes éducatifs (ARE). Dans ce contexte, l'adaptation organisationnelle des services centraux, des services déconcentrés et de la filière animation implique le renforcement du pôle de prévention des risques professionnels (un poste) et du bureau de la formation et de l'insertion (deux postes), compte tenu notamment des enjeux importants en termes de mobilité, de reconversion et d'insertion. Par ailleurs, deux postes de chargés de coordination de l'entretien dans les collèges viendront renforcer la cellule centrale de pilotage de l'entretien, destinée à prévenir les risques professionnels, à réduire les absences et à renforcer le lien avec les équipes des collèges parisiens.

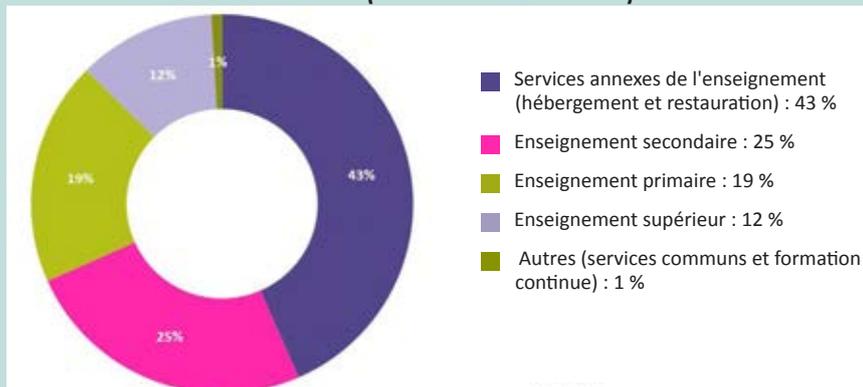
L'amélioration des services numériques aux familles nécessite également le renfort d'un poste.

Enfin, le renforcement du dispositif Action Collégiens contre le décrochage scolaire au collège est prévu avec la création de deux postes d'animateur.

La consolidation de l'assistance informatique de proximité et de la mission Facil'familles induit un transfert de 14 postes vers les services généraux.

Hors masse salariale, les dépenses de fonctionnement liées à l'enseignement et à la formation s'élèvent à 224,6 M€ en diminution de 1 % par rapport au BP 2016.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (HORS MASSE SALARIALE) - BP 2017



Les **services annexes de l'enseignement** regroupent une grande variété de services, dont la restauration, et représentent le principal poste de dépenses de fonctionnement, 97,5 M€ au BP 2017. Ces dépenses sont en hausse de 0,1 % par rapport au BP 2016.

Les subventions versées aux **caisses des écoles primaires s'élèvent ainsi à 74,6 M€** au BP 2017, chiffre stable par rapport à 2016.

Hors restauration scolaire, les **autres dépenses annexes de l'enseignement** s'élèvent à 22,9 M€ et progressent de 0,1 M€ par rapport à 2016. Ces autres dépenses comprennent notamment 11 M€ de dépenses liées aux ateliers périscolaires dans le cadre de l'ARE (dont 0,5 M€ dans le cadre d'appels à projets), 7,5 M€ de dépenses au titre des classes de découverte, 1,7 M€ au titre des transports scolaires, 1,1 M€ de dépenses au titre des ateliers bleus périscolaires hors ARE, 0,5 M€ au titre de la santé scolaire et 0,4 M€ au titre des Classes à Paris.

Les dépenses consacrées à **l'enseignement secondaire** représentent 55,9 M€ au BP 2017 et sont en hausse de 2,8 % par rapport au BP 2016 (+ 1,5 M€). Cette augmentation porte pour l'essentiel sur les subventions versées aux collèges privés sous contrat (21,5 M€, en hausse de 1 M€ par rapport à 2016), afin de tenir compte de l'évolution des dépenses de rémunération des personnels TOS et de la revalorisation du forfait matériel. Elle porte également sur les dépenses de fonctionnement des collèges et lycées publics, en hausse de 0,7 M€, qui atteignent 28,3 M€, sous l'effet d'une hausse des dépenses de remboursement à la région Ile-de-France des contrats de maintenance et de travaux des collèges. Les dépenses de restauration scolaire dans les collèges représentent 5,4 M€. Enfin, les charges découlant du fonctionnement de l'École du Breuil s'élèvent à 0,5 M€, en baisse de 0,1 M€ par rapport à 2016.

L'enseignement primaire représente un budget de fonctionnement de 43,0 M€, en baisse de 5,5 % par rapport au BP 2016. Le soutien à l'enseignement privé représente 29 M€ au titre des contrats d'association, montant stable par rapport à 2016. Les charges de fonctionnement courant (nettoyage, petit entretien et maintenance des locaux, fournitures scolaires, etc.) atteignent 13,4 M€, dont 2,9 M€ consacrés au second volet du contrat de performance énergétique des écoles. Elles diminuent de 1,5 M€ par rapport au BP 2016, principalement sous l'effet d'une mesure de périmètre : une partie des dépenses de maintenance est désormais centralisée et prise en compte dans les dépenses des services généraux. Les crédits dédiés à la maintenance informatique, d'un montant de 1 M€ au BP 2016, sont également comptabilisés en dépenses de services généraux.

0,4 M€ seront dédiés aux subventions aux associations de soutien à la vie scolaire.

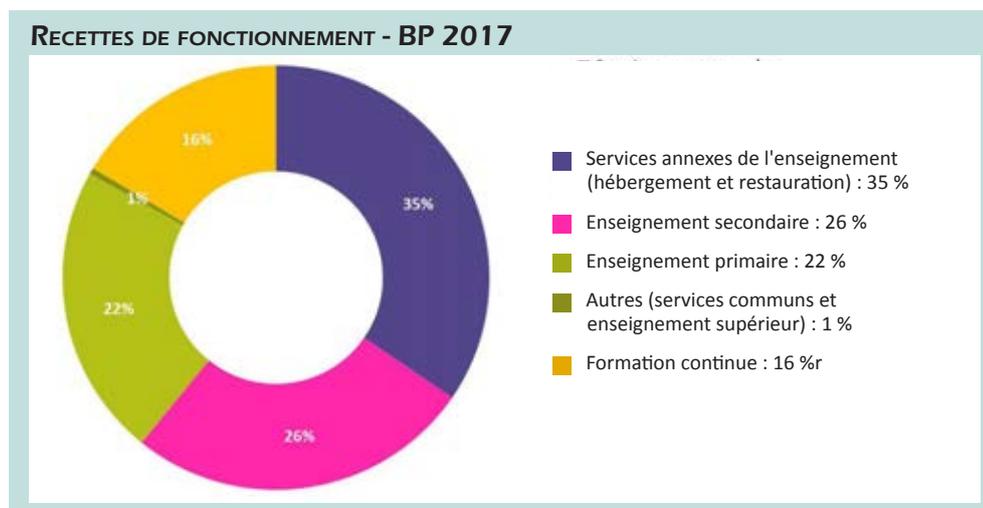
Les dépenses de fonctionnement liées à **l'enseignement supérieur** s'élèvent à 26,2 M€ au BP 2017, en baisse de 5 % par rapport au BP 2016. 21,8 M€ sont consacrés à la recherche et à l'enseignement supérieur, dont 13,6 M€ à l'École supérieure de physique et de chimie industrielle, 4,7 M€ à l'École d'ingénieurs de la Ville de Paris et 0,9 M€ à l'Institut d'études avancées. Le soutien à la vie étudiante représente 2,1 M€. Enfin, 2,3 M€ sont consacrés au financement des écoles d'art.

Le budget alloué aux **services communs** de la Direction des affaires scolaires s'élève à 1,5 M€, comme en 2016.

Enfin, les dépenses de fonctionnement courant des cours municipaux pour adultes au titre de la **formation continue** représentent 0,5 M€.

• Recettes

Les recettes de fonctionnement relatives à l'enseignement et à la formation s'élèvent à 21,3 M€ au BP 2017, en baisse de 1,8 % par rapport à 2016.



7,4 M€ de recettes de fonctionnement seront perçues au titre des **services annexes de l'enseignement** dont 5,5 M€ au titre des participations familiales pour les ateliers bleus, les classes de découvertes et les études surveillées (- 0,3 M€ par rapport au BP 2016) et 1,8 M€ au titre de la participation de l'État aux charges de santé scolaire (stable par rapport au BP 2016).

Le BP 2017 prévoit 5,6 M€ de recettes de fonctionnement au titre de **l'enseignement secondaire**. 2,9 M€ sont inscrits au titre des

participations familiales pour la restauration dans les collèges, 1 M€ correspondent à des recettes exceptionnelles et 1,6 M€ de recettes sont liées à l'École du Breuil dont 1,4 M€ de participations de l'Etat et de la région (en baisse de 0,2 M€).

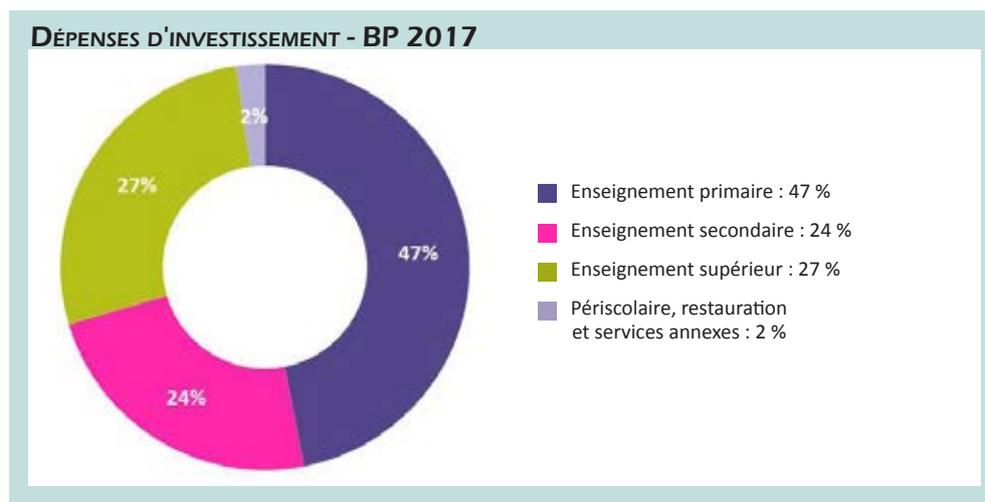
4,8 M€ de recettes sont liées à l'**enseignement primaire**, dont 2,7 M€ de recettes de loyers des logements de fonction des directeurs d'écoles, 1,4 M€ de remboursements de charges et 0,6 M€ de recettes liées à la location des locaux scolaires pour diverses activités.

3,5 M€ de recettes sont par ailleurs liées aux droits d'inscription pour la **formation continue** dispensée au sein des cours municipaux pour adultes.

Enfin, 0,1 M€ d'**autres recettes** de fonctionnement sont liées à l'enseignement et à la formation, notamment au titre de la redevance versée par l'École professionnelle supérieure d'arts graphiques et d'architecture.

SECTION D'INVESTISSEMENT

• Dépenses



L'enseignement et la formation feront l'objet de 174,8 M€ d'investissements en 2017.

82 M€ seront alloués à l'**enseignement primaire**. Avec 35,4 M€, les ressources dévolues à la rénovation et à l'équipement des écoles restent à un niveau élevé, en progression de 7,1 M€ par rapport au BP 2016. Cette hausse est en grande partie liée aux dépenses de sécurisation (5,3 M€), avec l'installation de portes de sécurité bloquantes pour les écoles maternelles (0,8 M€) et d'alarmes préventives dans l'ensemble des écoles (4,5 M€).

16,1 M€ seront par ailleurs consacrés à la rénovation énergétique des écoles dans le cadre de la seconde phase du plan de rénovation qui permettra à la fin de la mandature d'avoir rénové 200 nouvelles écoles.

En outre, 30,4 M€ serviront au lancement et à la poursuite d'opérations de rénovation ou de construction d'établissements, avec notamment 10,5 M€ pour les deux écoles de la ZAC Clichy-Batignolles (17^e), 7,4 M€ pour le groupe scolaire Duplex (15^e), 2,6 M€ pour l'école polyvalente Monceau (8^e) ou 2,5 M€ pour le groupe scolaire Küss (13^e).

L'**enseignement secondaire** mobilisera 41,4 M€ pour l'entretien des collèges, lycées municipaux et ensembles imbriqués. 29,1 M€ concernent les collèges, dont 11 M€ pour l'entretien courant, et 18,1 M€ pour des opérations de travaux, par exemple aux collèges Claude Chappe (19^e), Lucie Faure (20^e), Paul Valéry (12^e) ou Clichy-Batignolles (17^e).

Les opérations sur les ensembles imbriqués rassemblent 9,7 M€, avec outre l'entretien courant, des travaux de rénovation aux lycées-collèges Fauré (13^e), Bergson (19^e), Janson de Saille (16^e) ou Voltaire (11^e).

Enfin, 2,1 M€ sont consacrés à l'entretien des lycées municipaux et 0,4 M€ à l'informatisation.

En matière de **périscolaire, de restauration scolaire et de services annexes**, 3,7 M€ permettront de renforcer les travaux de sécurité dans les cuisines des écoles (3,2 M€, dont 1,6 M€ consacrés à la cuisine du groupe scolaire Alésia).

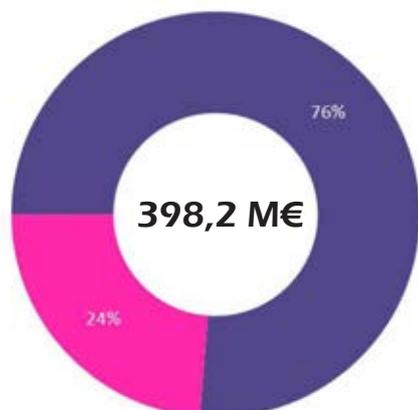
Pour l'**enseignement supérieur et la recherche**, la collectivité mobilisera 47,7 M€, soit 16,9 M€ de plus qu'en 2016. Les dépenses se concentrent principalement sur les travaux sur le patrimoine universitaire, avec notamment la restructuration et l'extension de l'École supérieure de physique et de chimie industrielle (ESPCI) pour 20 M€ et son relogement dans des locaux provisoires (3,5 M€) et la poursuite du projet de campus Condorcet (5 M€). Le soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche se manifeste également par le versement de subventions au Fonds de soutien à la recherche (3,1 M€) à l'EIVP et à l'ESPCI (2,3 M€) et par l'appui à la création de logements pour les chercheurs, dans la Cité Internationale Universitaire de Paris (2,5 M€). 2,6 M€ permettront, par ailleurs, d'accompagner la vie étudiante, via l'aide apportée au CROUS pour la restauration universitaire et les Maisons des initiatives étudiantes. Enfin, les écoles d'art (Boule, Duperré, Estienne) se voient allouer 1,9 M€.

• Recettes

En recettes, 5,8 M€ sont prévus pour la dotation départementale des collèges.

9) SÉCURITÉ

BUDGET CONSOLIDÉ CONSACRÉ À LA SÉCURITÉ - BP 2017



■ Préfecture de police : 76 %
■ Sécurité et salubrité : 24 %

En M€	BP 2016	BP 2017
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	358,0	379,6
<i>dont masse salariale</i>	53,4	76,0
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	21,4	18,6
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3,6	3,1
RECETTES D'INVESTISSEMENT	1,0	0,3

SECTION DE FONCTIONNEMENT

• Dépenses

Pour l'exercice 2017, le budget de fonctionnement consacré à la sécurité progresse de 6 % à 379,6 M€.

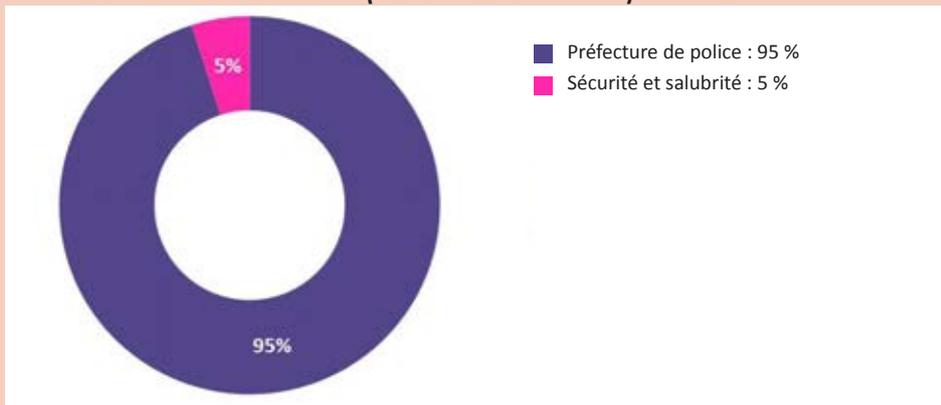
Cette progression s'explique principalement par le transfert prévisionnel de 22,6M€ de masse salariale de la fonction « Aménagement, services urbains et environnement » vers la fonction « Sécurité » correspondant à la montée en charge en année pleine des personnels de la DEVE et de la DPE transférés en 2016.

La sécurité est un enjeu prioritaire de la mandature. La collectivité parisienne s'est engagée dans une ambitieuse réforme de lutte contre les incivilités. À l'issue d'une année de travail et de concertation, la nouvelle Direction de la prévention, de la sécurité et de la protection (DPSP) a été créée le 12 septembre 2016 et est dotée de 1 905 emplois budgétaires. Elle dispose des moyens nécessaires à la prévention, à la dissuasion et à la sanction des incivilités sur l'espace public, en réunissant sous son autorité l'ensemble des services concernés.

Compte tenu du contexte, un poste est créé au BP 2017 pour l'aide aux victimes des attentats et la prévention de la radicalisation. Parallèlement, un poste de gestion est redéployé.

Les **dépenses de fonctionnement hors masse salariale consacrées à la sécurité représentent 303,6 M€** au BP 2017, montant stable par rapport au BP 2016.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (HORS MASSE SALARIALE) - BP 2017



■ Préfecture de police : 95 %
■ Sécurité et salubrité : 5 %

Principale dépense portée par la Ville au titre de la sécurité, la **contribution versée à la Préfecture de Police** s'élève à 288,6 M€ au BP 2017, en hausse de 1,1 % par rapport au BP 2016 (285,4 M€). Cette évolution maîtrisée implique un effort sur les dépenses de fonctionnement courant mais permet d'engager un plan de recrutement de 50 sapeurs-pompiers supplémentaires dès janvier 2017 ainsi que de supporter les effets exogènes sur la masse salariale (augmentation du point d'indice, réformes RIFSEEP et PPCR).

Hors contribution à la Préfecture de police, les **dépenses au titre de la sécurité et de la salubrité publique** représentent 15,9 M€, en baisse de 3,3 M€ par rapport au BP 2016. Cette baisse correspond à un changement de périmètre du fait de la modification partielle du circuit de financement du groupement parisien inter-bailleurs de surveillance (GPIS). Le financement du GPIS est désormais assuré majoritairement par les bailleurs sociaux (14,5 M€) et par une subvention de la Ville de Paris ramenée à 0,8 M€. Au global les moyens alloués au GPIS ne varient pas entre 2016 et 2017.

Ces dépenses comprennent une provision au titre des mesures post-attentats de 4,2 M€. L'objectif de cette provision est de poursuivre le financement des actions de sécurisation des bâtiments publics, de formation aux premiers secours ou encore des dispositifs de prévention de la radicalisation et d'accompagnement des jeunes.

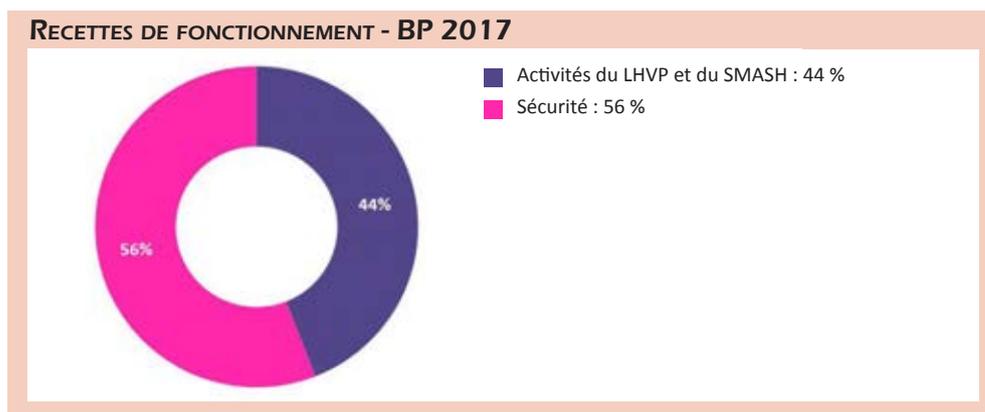
Les **dépenses de gardiennage** représentent 7,4 M€, et sont stables par rapport au BP 2016.

Les dépenses consacrées à l'**hygiène et à la salubrité** s'élèvent à 1,2 M€ en 2017, en hausse de 0,2 M€ par rapport à 2016. Cette progression est liée à la réforme des laboratoires et services d'hygiène de la collectivité, notamment du laboratoire d'hygiène de la Ville de Paris (LHVP) et du service municipal d'actions de salubrité et d'hygiène (SMASH), dans le cadre du plan parisien de santé environnemental (PPSE).

Les **autres dépenses courantes** au titre de la sécurité s'élèvent à 1,4 M€, soit une progression de 0,4 M€ liée à des transferts de crédits dans le cadre de la création de la direction de la prévention, de la sécurité et de la protection (DPSP).

- **Recettes**

Les **recettes de fonctionnement relatives à la sécurité s'élèvent à 3,1 M€ au BP 2017, en baisse de 13,1 % par rapport au BP 2016.**

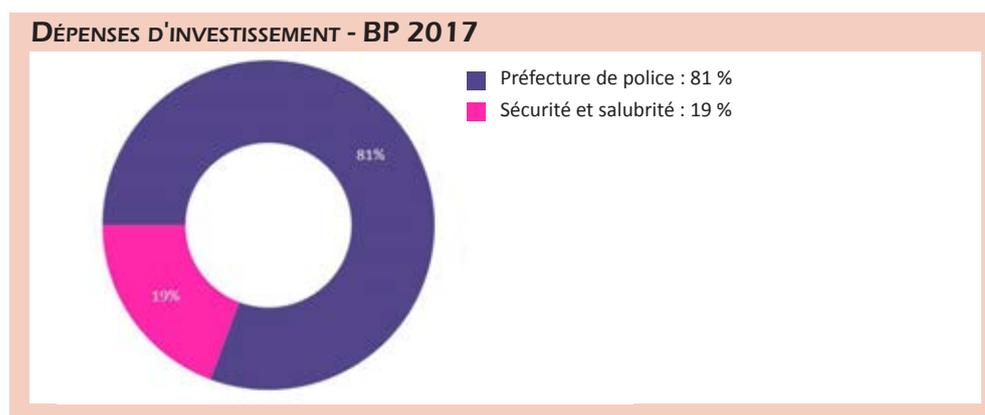


Ces recettes sont pour l'essentiel constituées de loyers perçus au titre des casernes de la gendarmerie pour 1,6 M€, en baisse de 0,6 M€ en raison du départ de la gendarmerie de la caserne des Minimes annoncé pour la fin du 1er semestre 2017.

Les autres recettes de fonctionnement liées à la sécurité représentent 1,5 M€ et portent principalement sur l'hygiène et la salubrité publique avec 1,4 M€ de recettes découlant de l'activité du laboratoire d'hygiène de la Ville de Paris (LHVP) et du service municipal d'actions de salubrité et d'hygiène (SMASH).

SECTION D'INVESTISSEMENT

- **Dépenses**



Les **dépenses d'investissement prévues pour la sécurité s'élèvent à 18,6 M€.**

15,0 M€ sont dévolus à la **Préfecture de Police**, pour la participation de la Ville aux travaux de la Préfecture et de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris.

3,6 M€ sont dédiés aux mesures de **sécurité, de salubrité et d'hygiène**. En matière de sécurité, 0,2 M€ sont dévolus à l'entretien des casernes de gendarmerie et 0,3 M€ à la prévention et à la protection avec la poursuite du déploiement de systèmes d'alertes anti-intrusion à distance.

Concernant l'hygiène et la salubrité, 1,5 M€ seront consacrés aux travaux d'office dans les immeubles en péril et 0,7 M€ aux laboratoires de la Ville de Paris, dont 0,5 M€ pour les travaux au centre Eastman. Par ailleurs, 0,9 M€ seront alloués aux actions entrant dans le cadre du plan parisien de santé environnementale, adopté au Conseil de Paris de novembre 2015.

- **Recettes**

Les **recettes d'investissement attendues pour la sécurité s'élèvent à 0,3 M€.**

10) SERVICES GÉNÉRAUX

BUDGET CONSOLIDÉ CONSACRÉ AUX SERVICES GÉNÉRAUX - BP 2017



■ Péréquation : 20 %
 ■ Administration générale : 9 %
 ■ Masse salariale : 17 %
 ■ Contributions (dont dotation ESA) : 5 %

■ Autres dépenses de fonctionnement : 41 %
 ■ Investissement : 8 %

Budget hors contribution d'équilibre au Département

En M€	BP 2016	BP 2017
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT <i>dont masse salariale</i>	2 456,4 438,0	2 506,8 443,8
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	158,9	214,6
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	6 282,9	6 334,9
RECETTES D'INVESTISSEMENT	173,0	140,3

PRECISION METHODOLOGIQUE :

La fonction 0 « services généraux » est très globalisante dans la mesure où elle inclut, conformément aux instructions budgétaires et comptables, « les opérations non ventilables » et les dépenses relatives à l'« administration générale ». Y sont ainsi inscrites les dépenses d'ordre¹, les **dépenses découlant du fonctionnement des services et des équipements publics de la collectivité**, les **dépenses de péréquation** et les **dotations aux états spéciaux d'arrondissement (ESA)**. Ces trois catégories de dépenses sont détaillées ci-après.

Les dépenses découlant des projets de réaménagement des Halles et des voies sur berges, imputées sur la fonction 0, sont exclues du périmètre présenté et réintégréées dans la fonction « aménagement ». De même, la subvention versée à la Préfecture de Police est réimputée pour plus de lisibilité dans la fonction « sécurité ».

SECTION DE FONCTIONNEMENT

► DÉPENSES

Dans le BP 2017, le budget de fonctionnement consacré aux services généraux s'élève à 2 506,8 M€, dont 443,8 M€ au titre de la masse salariale.

Il est à noter qu'une partie des dépenses de masse salariale actuellement imputée sur la fonction « services généraux » pour des raisons d'ordre technique devrait être à terme rattachée aux politiques sectorielles.

La délibération emplois programme la création de 24 emplois budgétaires sur cette fonction au BP 2017.

En particulier, ces créations accompagnent la modernisation et l'évolution des services généraux. Ainsi, 5 postes sont créés pour la mise en œuvre du schéma directeur de la ville numérique, du compte agent et du compte parisien, pour les projets Ville intelligente et durable, la stratégie data et pour accompagner la réforme du statut de Paris. De même 3 postes sont créés pour conduire la réforme de la certification des comptes prévue par l'article 11 de la loi portant nouvelle organisation de la République (NOTRe) avec la mise en place d'un dispositif de contrôle interne et d'examen de la conformité des états financiers aux référentiels comptables existants.

Chantier majeur de la mandature, le développement de la participation citoyenne conduit à la création de 5 postes, dont 3 sur cette fonction. Ces créations accompagneront la montée en puissance du budget participatif et du dispositif « carte citoyenne »

Conformément à la responsabilité sociale d'employeur de la collectivité, les services généraux sont aussi renforcés pour améliorer la qualité de vie au travail, favoriser la mobilité, prévenir les inaptitudes et lutter contre les risques psychosociaux (5 postes).

La réforme de l'assistance informatique de proximité induit un transfert de 65 postes des autres fonctions vers les services généraux.

En regard, 83 redéploiements dont 6 sur le budget annexe des TAM sont proposés grâce à une meilleure organisation des fonctions support. Ils concourent à l'objectif général d'évolution maîtrisée de la masse salariale, et soutiennent une gestion des ressources humaines tournée vers le développement des services publics et la mise en œuvre des engagements de la mandature.

• Dépenses de péréquation

Les dépenses de péréquation (hors FNGIR) atteignent 546 M€, contre 499 M€ au BP 2016. Elles progressent de 9,4 % (+ 47 M€) sous l'effet de :

(1) Cependant, toutes les dépenses présentées dans cette partie du rapport sont des dépenses réelles, les dépenses d'ordre étant pour leur part détaillées dans la partie III du rapport. Les dépenses d'ordre sont dédiées aux opérations comptables (dotations aux amortissements, provisions pour risques notamment), strictement équilibrées en dépenses et en recettes, et donc sans impact financier.

- la montée en charge du **Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)** en augmentation de 20,1 M€, pour atteindre 201,5 M€. L'Assemblée nationale a en effet décidé, lors de l'examen en première lecture du projet de loi de finances pour 2017, de relever de 13 % à 14 % des recettes des collectivités le dispositif plafonnant la somme de nos contributions aux péréquations nationale et régionale, ce qui explique intégralement cette hausse alors même que le montant du FPIC reste globalement inchangé. La collectivité parisienne est la plus importante contributrice à ce fonds (20 % contre 18 % en 2016) ;
- la hausse de 10 M€ de la contribution au **Fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France (FSRIF)** pour s'établir à 171,4 M€. Le FSRIF progressant globalement de 20 M€, la collectivité parisienne prend en charge la moitié de cette progression ;
- l'ajustement à la hausse de la contribution aux deux **Fonds de péréquation des DMTO** (+ 15,6 M€ à 117,8 M€), qui résulte directement de la progression des recettes de fiscalité immobilière constatée cette année pour la collectivité parisienne ;
- la progression de 1,2 M€ du Fonds de solidarité des Départements de la région d'Île-de-France (FSDRIF) qui atteint 27,7 M€.

• Dotations aux états spéciaux d'arrondissement

Les dotations versées aux états spéciaux d'arrondissement sont imputées sur les « services généraux ». Elles s'élèvent à 142,4 M€ (+ 1,6 M€ par rapport au BP 2016).

La hausse concerne principalement les équipements jeunesse avec les espaces jeunes (+ 1,9 M€), du fait notamment du renouvellement des contrats et marchés dans cinq arrondissements et les centres d'animation (+ 0,3 M€), en raison également de l'évolution des contrats et marchés.

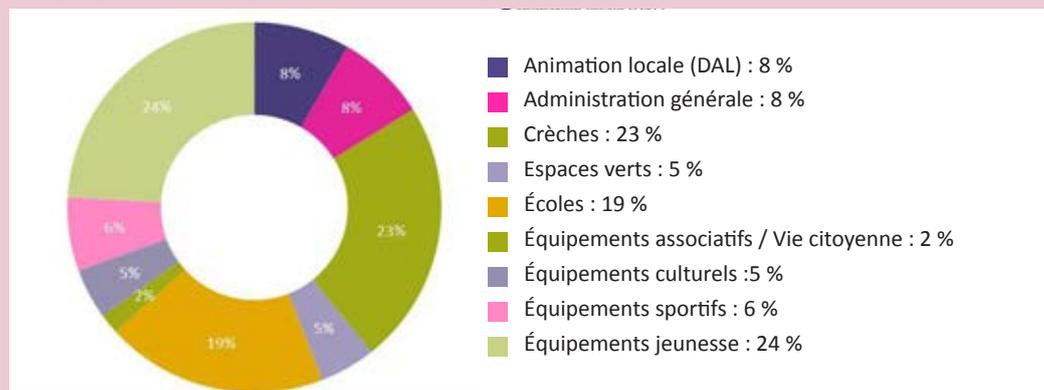
Par ailleurs, des changements de périmètre sont intervenus, les états spéciaux supportent désormais de nouvelles charges prises en charge jusqu'alors sur le budget général de la ville dont :

- Le rattachement des antennes jeunes aux centres d'animation existants ;
- La transformation des antennes jeunes et lieux d'accueil innovants en Espaces Jeunes ;
- L'ouverture de nouveaux espaces jeunes pour renforcer le réseau jeunesse suite à la fermeture des antennes jeunes ;
- La création de postes d'animateurs jeunesse supplémentaires.

Ces transferts s'accompagnent d'une baisse équivalente sur le budget des directions concernées pour un montant d'environ 1,8 M€.

Les autres postes de dépense des ESA restent globalement stables avec des efforts d'économies réalisés notamment sur les fluides énergétiques.

RÉPARTITION DES DÉPENSES DES DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT VERSÉES AUX ÉTATS SPÉCIAUX AU BP 2017

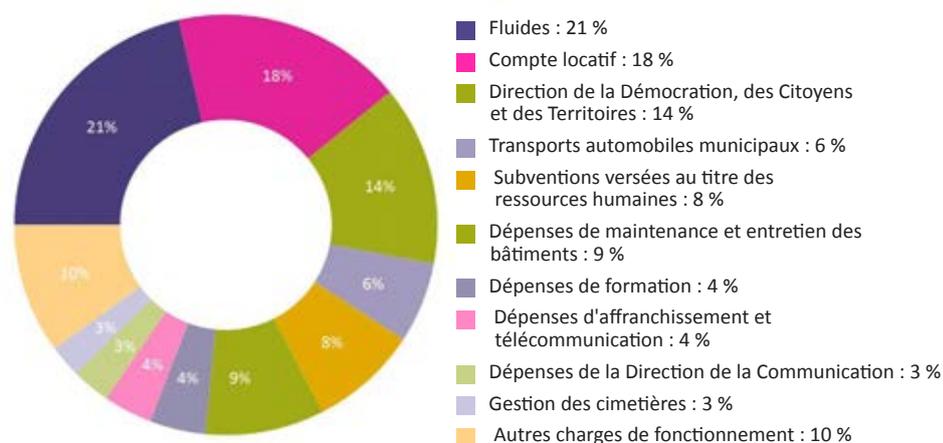


• Dépenses générales de l'administration

Hors masse salariale, **le budget de fonctionnement consacré à l'administration générale est de 252,2 M€, en recul de 2,7 % par rapport au BP 2016 (- 6,9 M€), en raison de l'adoption de mesures visant à maîtriser les charges d'entretien et de fonctionnement des équipements et des services.**

Est présenté ci-après l'ensemble des dépenses découlant du fonctionnement des services et des équipements publics de la collectivité. Celles-ci sont de nature très diverse : fluides, compte locatif, maintenance informatique, frais de formation, location des transports automobiles municipaux, etc.

LES PRINCIPAUX POSTES DE DÉPENSES AU BP 2017



Le premier poste de dépenses porte sur les **fluides**, plus particulièrement sur les charges liées à la consommation d'eau, d'électricité, de gaz et de carburants des équipements de la collectivité (crèches, écoles, équipements culturels et sportifs gérés en régie, etc.). Ce poste représente un montant total de 54 M€, en hausse de 4 M€ par rapport au BP 2016 en raison du retour à la double inscription, sur le budget général et les états spéciaux d'arrondissement, de l'ensemble des consommations de fluides. En 2015 et 2016, il avait été décidé d'expérimenter la simple inscription des fluides sur le budget des ESA des mairies des 11^e et 18^e arrondissements. Compte tenu de sa complexité, cette expérimentation a pris fin en 2016 et le BP 2017 prévoit un budget fluides en hausse de 4 M€, compensé par des recettes de remboursement des ESA en hausse également. Hors cet effet de périmètre, les efforts d'économies sur les fluides permettent de limiter l'inscription du BP 2017 au niveau du BP 2016 (49,9 M€).

Le deuxième poste de dépenses concerne le **compte locatif**, qui regroupe l'ensemble des charges locatives et des loyers payés par la collectivité. Le compte locatif représente 44,7 M€, soit un montant en baisse de 0,3 M€ par rapport au BP 2016. Cette évolution s'inscrit dans la démarche de rationalisation des implantations administratives avec notamment la résiliation des baux Réaumur, Ledru-Rollin et de la Tour Gama ; cette inscription intègre le relogement de la Direction du logement et de l'habitat (DLH) et la prise à bail pour les circonscriptions de la brigade de lutte contre les incivilités.

Les dépenses relatives à la **Direction de la démocratie, des citoyens et des territoires (DDCT)** s'élèvent à 34,8 M€ (en hausse de 0,6 M€ par rapport au BP 2016) et représentent le troisième poste de dépenses. Elles comprennent les **indemnités, frais de mission et de formation des maires, adjoints et conseillers** à hauteur de 17,7 M€ et la subvention versée pour **l'organisation et le fonctionnement du Conseil de Paris** (3,6 M€). L'ensemble des dépenses de fonctionnement dédiées aux mesures de **lutte pour l'égalité** est également géré par cette direction, dont 4,8 M€ au titre de la politique de la ville et de l'intégration ainsi que 1,7 M€ pour la lutte contre les discriminations et 1,1 M€ pour l'égalité entre les femmes et les hommes. 0,8 M€ sont par ailleurs prévus au titre des subventions allouées à la vie démocratique et associative.

Les **subventions versées au titre des ressources humaines**, pour le financement des prestations de restauration et d'œuvres sociales, sont prévues pour un montant de 21 M€, dont 11,5 M€ au titre de la subvention à l'Association d'Action Sociale en faveur des Personnels de la Ville de Paris et du Département de Paris (ASPP), soit une diminution de 0,1 M€ par rapport au BP 2016 en lien avec les objectifs fixés par la convention signée avec l'opérateur pour la période 2016-2019. Parallèlement, la subvention à l'Association pour la gestion des œuvres sociales des personnels des administrations parisiennes (AGOSPAP) s'établit à 9,4 M€, soit + 0,9 M€ par rapport au BP 2016, ce qui correspond à un retour à un montant de subvention prévu par la convention 2015-2019, la reprise d'excédents de trésorerie ayant conduit, en 2016, à une diminution ponctuelle de la subvention.

Les **dépenses de formation** de la collectivité, hors frais engagés dans le cadre de l'accès à l'emploi (voir la fonction « développement économique » au sein du présent rapport) s'élèvent à 10,8 M€, stables par rapport au BP 2016.

Les **dépenses de maintenance** représentent 22,9 M€ et progressent de 4,6 M€ par rapport au BP 2016. Cette hausse résulte essentiellement d'effets de périmètre avec la centralisation des crédits de maintenance informatique dans le cadre de la réforme de l'assistance informatique de proximité et celle des crédits de la fonction bâtiments, 4,9 M€ ont ainsi été transférés entre fonction.

Les **dépenses d'affranchissement et télécommunications** sont portées à 9,45 M€ soit une progression de 0,6 M€ par rapport au BP 2016 liée notamment à l'inscription de 0,2 M€ au titre de l'affranchissement d'une partie des courriers du Centre d'action sociale, inscription compensée en recettes, et + 0,4 M€ lié à l'organisation des élections en 2017, ces frais sont couverts par des recettes de l'État.

Les **dépenses de la Direction de la communication (DICOM)** prévues pour l'année 2016 sont de 7,4 M€, en baisse de 0,2 M€. Ce montant inclut notamment les frais de catalogues et imprimés (1,6 M€), les dépenses liées aux contrats de prestations passées avec des entreprises (2,4 M€) ainsi que les participations aux foires et expositions (0,7 M€).

Les **charges relatives à la gestion des cimetières** relèvent également de cette fonction et représentent 6,3 M€ en 2017, en baisse de 0,3 M€ par rapport à 2016. Elles comprennent notamment 1,4 M€ au titre de la mission funéraire qui réalise le suivi des délégations funéraires (pompes funèbres et crématorium du Père Lachaise).

L'ensemble des **dépenses juridiques** de la collectivité parisienne représentent 3,9 M€, principalement au titre de 1,5 M€ de frais d'actes et d'honoraires d'avocats et de notaires.

Les **subventions versées aux unions départementales des organisations syndicales et à la commission administrative de la Bourse du Travail** émargent également sur cette fonction et atteignent 2,9 M€ en 2017, soit un niveau stable par rapport au BP 2016.

Cette fonction inclut les dépenses découlant de l'achat de **vêtements de travail** pour les agents des directions techniques, à hauteur de 6 M€. Elle inclut également les **autres charges de gestion courante de l'administration**, telles que les frais d'assurance (2,8 M€), les frais de nettoyage des locaux (1,9 M€) ou encore les taxes foncières et autres impôts locaux acquittés au titre des équipements (0,9 M€).

• Le rayonnement de Paris à l'international

Le budget alloué aux **relations internationales** atteint 5,2 M€, stable par rapport au BP 2016. Il comprend principalement des subventions, à hauteur de 4,5 M€, dont 2 M€ sont dédiés à la lutte contre le SIDA. 0,08 M€ sont également prévus pour la mise en place de projets de coopération décentralisée.

• Les charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles s'élevaient à 23,7 M€, soit un montant en baisse de 2,9 M€ par rapport à 2016. Les annulations de titres sur exercices antérieurs représentent 12,6 M€ soit 2,9 M€ en moins par rapport à 2016. L'inscription au titre des indemnités versées dans le cadre de contentieux sont prévues à hauteur de 8,7 M€ (en légère diminution de 0,1 M€ par rapport à 2016). Un montant de 1,3 M€ est par ailleurs inscrit au titre des secours et dots.

• Autres dépenses de fonctionnement

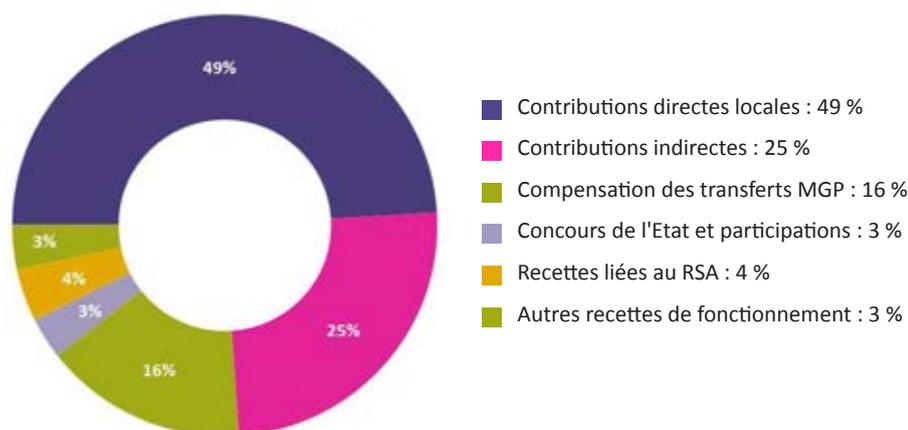
Elles s'élevaient à 1 093,6 M€ en 2017 et comprennent essentiellement le montant de la contribution versée au Fonds national de garantie individuel des ressources (FNGIR), prévu au titre de la compensation des effets de la réforme de la taxe professionnelle et reste stable à hauteur de 898,2 M€. Parmi ces dépenses figurent également les frais financiers, qui atteignent 137,1 M€ contre 138,6 M€ en 2016, la participation versée à la CNRACL pour 5 M€ ainsi que les créances admises en non-valeur prévues pour un montant de 5,3 M€.

► **RECETTES**

La majeure partie des recettes fiscales et des dotations de fonctionnement versées par l'Etat est imputée sur la fonction 0, « opérations non ventilables ». Toutefois, certaines taxes telles que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) ainsi que les droits de stationnement et un grand nombre de participations sont imputés sur d'autres fonctions et ne figurent pas dans cette partie.

Le **produit global des recettes relatives aux services généraux s'élève à 6 334,9 M€**, en progression de 0,8 % par rapport au BP 2016 (+ 52 M€).

RÉPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT - BP 2017



Depuis le 1^{er} janvier 2016, **une partie de la fiscalité directe et des dotations auparavant perçues par la collectivité parisienne a été transférée vers l'échelon métropolitain**. Ces transferts représentent **980 M€** dont 527,1 M€ liés aux recettes de fiscalité directe (transfert de la part communale de la CVAE, de la TASCOM, de l'IFER et de la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties) et 453,1 M€ liés aux dotations (transfert de la part « Compensation Part Salaire » de la DGF). Ils sont intégralement compensés par des attributions de compensations d'un montant équivalent mais figé, Paris subissant ainsi une perte de dynamique de ses ressources estimée à 13,3 M€ pour 2017.

Dans le BP 2017, les recettes des **contributions directes locales Ville et Département** atteignent au total 2 632,5 M€, soit - 12,8 % par rapport au BP 2016, principalement en raison du transfert à la région Ile-de-France de 25 points des 48,5 % de CVAE actuellement perçue par le département. Ces recettes étant compensées par le versement d'une attribution de compensation du même montant, elles progressent en réalité, à périmètre constant, de 2,9 % soit 3 107,9 M€. Le département de Paris supporte également sur ce nouveau transfert de CVAE la perte de la dynamique, estimée à 11,8 M€ pour 2017.

Par ailleurs, l'attribution de compensation versée par la métropole du grand Paris (MGP) au titre du transfert de la CVAE communale à compter de 2016, d'un montant de 527 M€, est en légère progression du fait de la prise en compte des produits définitifs 2015.

	BP 2016	BP 2017	Évolution
COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES	908,6	457,9	-49,6%
TAXES FONCIÈRES	1 004,2	1 008,9	0,5%
TAXE D'HABITATION	762,9	817,4	7,1%
CONTRIBUTION FONCIÈRE DES ENTREPRISES	316,4	320,5	1,3%
IMPOSITION FORFAITAIRE SUR LES ENTREPRISES DE RÉSEAUX	2,9	2,6	-10,0%
RÔLES SUPPLÉMENTAIRES	25,3	25,3	0,0%
COMPENSATION DU TRANSFERT DE 25 POINTS DE CVAE À LA RIF	0,0	475,3	0,0%
TOTAL	3 020,3	3 107,9	2,9%
POUR RAPPEL, COMPENSATION TRANSFERT DE FISCALITÉ MGP	526,5	527,1	0,1 %

Concernant les recettes de fiscalité directe locale, les hypothèses suivantes ont été retenues pour 2017 :

- une hypothèse de revalorisation nominale des bases d'imposition à + 0,4 %, compte tenu des discussions en cours sur le PLF 2017. Cette disposition est sans impact sur la dynamique du produit de CVAE mais impacte les autres recettes de fiscalité directe locale ;
- les hypothèses suivantes de croissance physique des bases d'imposition, pour chaque taxe :
 - + 0,1 % pour la taxe d'habitation (TH) ;
 - + 0,4 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) ville ;
 - + 0,5 % pour la TFPB département (le régime d'exonération temporaire étant différent de celui appliqué pour la TFPB ville) ;
 - - 6,3 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) ;
 - + 0,6 % pour la cotisation foncière des entreprises (CFE) ;
- une recette prévisionnelle de CVAE départementale de 457,9 M€ pour 2017 correspondant à la dernière prévision transmise par la DRFIP en novembre 2016 ;
- La possibilité offerte à la collectivité de relever le taux de majoration de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires dans le cadre de la politique du logement, dans la limite de 60 %.

Les **contributions indirectes** atteignent 1 576,4 M€, en augmentation de 6,6 % par rapport au BP 2016 (+ 97,1 M€), essentiellement en raison de la progression des recettes de fiscalité immobilière.

	BP 2016	BP 2017	Évolution
DROITS DE MUTATION	970,0	1 040,0	7,2%
TAXE ADDITIONNELLE AUX DROITS DE MUTATION	260,0	310,0	19,2%
TAXE SUR L'ÉLECTRICITÉ	69,9	70,2	0,5%
TAXE DE SÉJOUR	95,4	80,2	-16,0%
TAXE SPÉCIALE SUR LES CONVENTIONS D'ASSURANCE	57,0	58,0	1,8%
IMPÔTS SUR LES SPECTACLES	11,0	1,9 (*)	-82,7%
TICPE (TAXE INTÉRIEURE SUR LA CONSOMMATION DE PRODUITS ÉNERGÉTIQUES)	15,0	15,0	0,0%
AUTRES REVERSEMENTS DE FISCALITÉ	0,7	0,8	1,9%
TAXES FUNÉRAIRES	0,3	0,3	12,9%
TOTAL	1 479,3	1 576,4	6,6%

L'inscription des recettes de **fiscalité immobilière** est portée à 1 350 M€. Les droits de mutation sont en hausse de 120 M€ par rapport au BP 2016. Cette inscription tient compte du dynamisme du marché immobilier en 2016 et de l'effet en année pleine de la hausse du taux départemental voté par le Conseil de Paris en novembre 2015.

La **taxe de séjour** atteint 80,1 M€, le produit effectivement recouvré en 2015 ayant été moindre qu'anticipé du fait de la baisse de fréquentation touristique liée aux attentats.

(*) La disparition de l'impôt sur les spectacles est compensée par une dotation de l'État à due concurrence.

Le **produit de la taxe sur la consommation finale d'électricité** progresse légèrement par rapport au BP 2016, pour atteindre 70,2 M€.

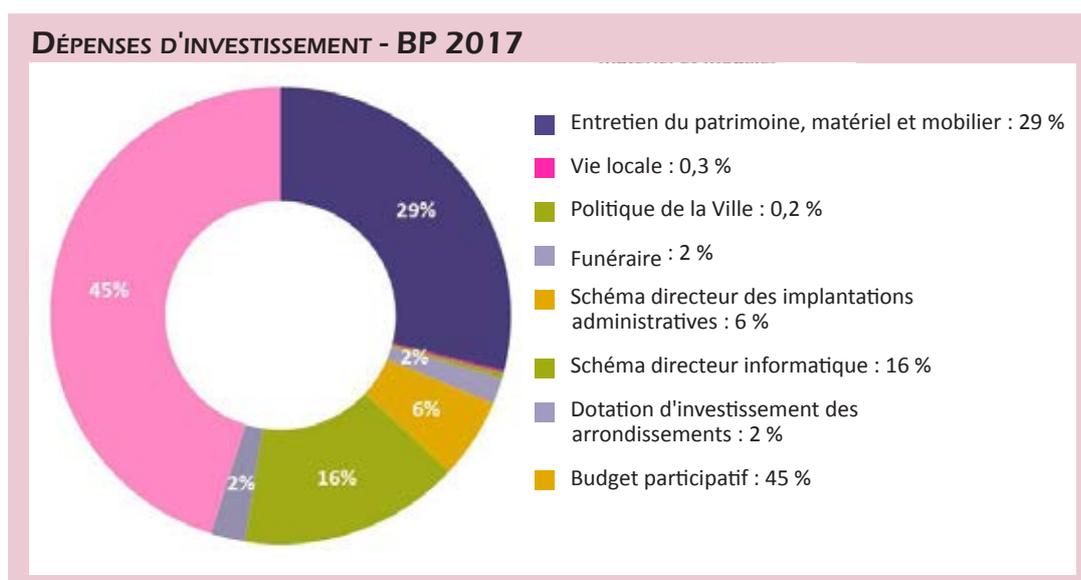
Le montant des **dotations et participations** s'élève à 460,1 M€, en baisse de 125 M€ par rapport à 2016, soit une baisse de 21 %, principalement du fait de la baisse des dotations de l'État. Ces recettes comprennent les concours de l'État, les autres participations ainsi que les recettes liées au revenu de solidarité active (RSA).

La diminution des dotations est portée principalement par la dotation globale de fonctionnement (DGF), qui passe de 271,4 M€ à 129,1 M€, soit une diminution de 142,3 M€ en l'état des discussions à l'Assemblée nationale. Les **dotations de compensation des exonérations de fiscalité** augmentent de 9,2 M€ et s'établissent à 43,9 M€ sous l'effet de la création en 2016 de la compensation au titre de l'impôt sur les spectacles. La dotation générale de décentralisation (DGD) ainsi que la dotation spéciale instituteurs (DSI) restent stables pour atteindre respectivement un montant de 15,8 M€ et 0,2 M€. Par ailleurs, la collectivité parisienne percevra en fonctionnement une attribution de 9 M€ à la suite de l'élargissement du **Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)** par la loi de finances pour 2016 aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie.

Les **recettes liées au RSA** s'élèvent à 258,6 M€, en hausse de 0,1 M€ par rapport au BP 2016. La prise en charge du RMI puis du RSA par le Département est compensée par le transfert corrélatif d'une fraction des ressources de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE). Le montant prévu à ce titre (246,5 M€) correspond au droit à compensation basé sur les dépenses engagées par l'État au titre du RMI au 31 décembre 2003. Il est complété par des recettes provenant du fonds de mobilisation départemental pour l'insertion (FMDI) inscrites à hauteur de 12 M€ pour 2017, soit une progression de 0,2 M€.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement de la collectivité rattachées à la fonction « Services généraux » représentent 214,6 M€ en investissement.



► DÉPENSES D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Les dépenses d'administration générale s'élèvent à 108,8 M€.

L'entretien patrimonial et le matériel des équipements publics et des administrations mobilisent 52,7 M€, dont 20 M€ consacrés à la modernisation des chaudières et des ventilations.

En outre, 7,1 M€ sont fléchés vers la rénovation et l'entretien des mairies d'arrondissement, 12,4 M€ consacrés aux mises aux normes réglementaires, dont 2,7 M€ pour les ascenseurs, 1,1 M€ permettront le ravalement des équipements de proximité et 0,9 M€ financeront l'amélioration des ateliers municipaux.

Les équipements funéraires mobiliseront pour leur part 4,1 M€.

Les investissements en matériel et applications informatiques représenteront par ailleurs 34,6 M€.

15,3 M€ seront consacrés au schéma des implantations administratives.

0,8 M€ seront enfin investis pour la politique de la Ville et 0,4 M€ en faveur de la vie locale.

► BUDGET PARTICIPATIF

À l'issue de la campagne 2016 du budget participatif, 219 projets ont été retenus dont 11 projets parisiens et 208 projets d'arrondissement, pour un montant total de 94,1 M€. S'y ajoutent 6,5 M€ pour le budget participatif école.

À l'échelle parisienne, 30 M€ sont inscrits dont :

- 14,7 M€ au titre de projets dans nos quartiers populaires : « Réinventons nos places des quartiers populaires ! » (3,5 M€) et « + de végétal dans les quartiers populaires » (2,2 M€), « + de commerces dans les quartiers populaires » (2,5 M€), « Des quartiers populaires à énergie positive » (2,0 M€), « Des boîtes à jouer et des ludothèques dans les écoles des quartiers populaires » (1,0 M€) et « Agir en faveur de la vitalité associative des quartiers populaires ! » (3,5 M€) ;
- 6,5 M€ au titre de la solidarité et la cohésion sociale : « Des abris pour les personnes sans domicile fixe » (5,0 M€) et « Alimentation : du gaspillage au partage » (1,5 M€) ;
- 4,5 M€ au titre des espaces verts et de la végétalisation via le projet « + de nature en ville » ;
- 2,3 M€ pour l'éducation et la jeunesse : « Espaces de travail publics » ;
- 2,0 M€ au titre de la propreté et de l'eau : « Paris plus propre : + de toilettes et + de technologie au service de la propreté ».

Les projets d'arrondissement s'élèvent pour leur part à 64,1 M€ pour les vingt arrondissements, montant qui double presque par rapport à l'année dernière (32,5 M€). Les principaux postes d'investissement auxquels cette enveloppe sera consacrée sont les projets de voirie (39 %), les espaces verts et la végétalisation (22 %), la jeunesse et les sports (10 %) et les écoles (13 %).

Enfin, 6,5 M€ sont consacrés au budget participatif école avec 1,9 M€ pour les collèges et 4,6 M€ pour les écoles. Le budget participatif écoles était thématiqué avec une thématique sport pour les collèges et quatre thématiques dans les écoles : plus durable, plus connectée, plus sportive et plus belle.

► **DOTATION D'INVESTISSEMENT DES ARRONDISSEMENTS**

La dotation d'investissement des arrondissements s'élève à 5,4 M€, telle qu'elle a été délibérée au Conseil de Paris de septembre.

• **Recettes**

Les recettes d'investissement non affectées, à hauteur de 140,3 M€, correspondent aux dotations au titre du Fonds de compensation de la TVA (FCTVA).

III/ LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

1) Nouvelles autorisations de programmation présentées au BP 2017

Il est proposé l'inscription de :

- **1 402,74 M€** en autorisations de programme nouvelles ;
- **38,68 M€** pour la couverture d'opérations comptables, équilibrées.

Elles sont accompagnées de **612,07 M€** d'inscriptions en **recettes** pour des opérations réelles et de **38,68 M€** en opérations comptables, en miroir des dépenses.

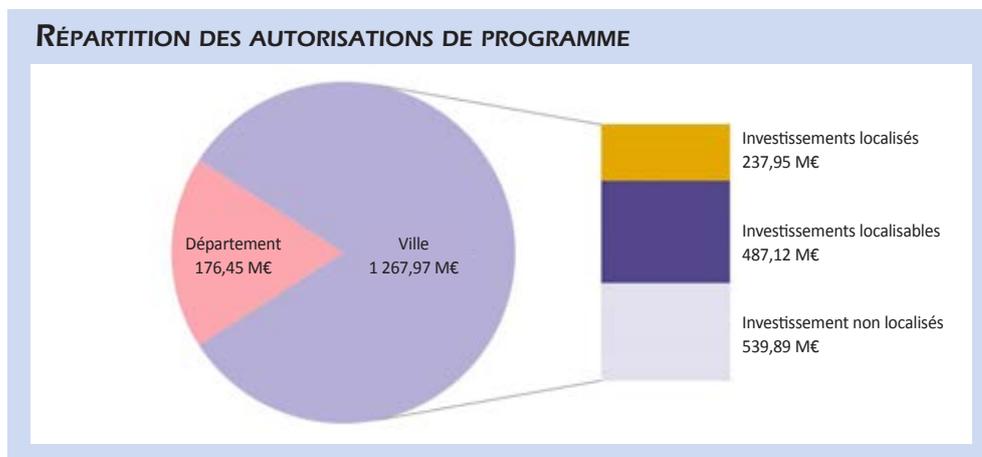
EN M€	DÉPENSES
OPÉRATIONS RÉELLES	1 402 741 701
OPÉRATION COMPTABLES	38 683 346
TOTAL	1 441 425 047

Pour ce budget primitif, les autorisations de programme de projet et les autorisations de programme de plan représentent respectivement **29,10 %** et **70,90 %** des autorisations de programme nouvelles.

EN M€	BP 2017	
AP DE PROJET	419,47	29,10%
AP DE PLAN	1 021,96	70,90%
TOTAL	1 441,43	100,00%

Enfin, les autorisations de programme sont réparties entre **176,45 M€** au budget départemental et **1 264,97 M€** au budget municipal, ces dernières se décomposant en :

- ▶ 237,95 M€ pour les investissements localisés dans les 20 arrondissements, au profit des équipements de proximité, qui font l'objet d'une annexe détaillée ;
- ▶ 487,12 M€ pour les investissements localisables, affectés à l'arrondissement de leur exécution géographique en cours d'exercice ;
- ▶ 539,89 M€ pour les investissements non localisés, qui regroupent les crédits pour des équipements dont le rayonnement dépasse le cadre d'un seul arrondissement ou situés en dehors de Paris, ainsi que les opérations qui ne se rattachent pas directement à un équipement physique.



Le tableau suivant détaille la ventilation des autorisations de programme selon les missions qui les présentent au vote, avec **591,43 M€** au titre des missions organiques, qui regroupent les activités spécifiques à chaque direction, et **850,00 M€** au titre des missions transversales, qui regroupent les autorisations de programme par domaines d'interventions spécifiques et opérations comptables propres.

MISSIONS	LIBELLÉS	AUTORISATIONS DE PROGRAMMES NOUVELLES BP 2017	
		DÉPENSES	RECETTES
01000	CABINET DU MAIRE	15 000	-
02000	SECRETARIAT GÉNÉRAL	625 000	-
03000	INSPECTION GÉNÉRALE	5 000	-
05000	SYSTEMES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	-	270 000
06000	INFORMATION ET COMMUNICATION	190 000	-
08000	PRÉVENTION ET PROTECTION	465 000	-
09000	AFFAIRES JURIDIQUES	65 000	-
10000	RESSOURCES HUMAINES	900 000	-
12000	FINANCES ET ACHATS	330 000	-
13000	IMMOBILIER, LOGISTIQUE ET TRANSPORTS	22 963 060	-
14000	DÉMOCRATIE, CITOYENS ET TERRITOIRES	5 739 726	-
21000	PATRIMOINE ET ARCHITECTURE	36 907 050	-
23000	ESPACES VERTS ET ENVIRONNEMENT	54 876 114	-
30000	FAMILLES ET PETITE ENFANCE	28 981 231	-
34000	ACTION SOCIALE, ENFANCE ET SANTE	19 419 000	210 000
40000	AFFAIRES CULTURELLES	49 673 267	32 266 000
50000	FINANCES (SERVICES COMMUNS)	28 000 000	173 000 000
55000	ATTRACTIVITÉ ET EMPLOI	14 072 000	-
60000	URBANISME	44 796 000	7 230 000
61000	VOIRIE ET DÉPLACEMENTS	133 250 300	6 000 000,00
64000	PROPRETÉ ET EAU	27 097 000	-
65000	LOGEMENT ET HABITAT	4 300 000	40 000
80000	AFFAIRES SCOLAIRES	96 745 567	6 000 000
88000	JEUNESSE ET SPORTS	22 010 787	3 836 000
MISSIONS ORGANIQUES		591 426 102	228 852 000
90000	DONS ET LEGS	84 000	-
90001	ETUDES	2 673 500	-
90002	GRANDS PROJETS DE RÉNOVATION URBAINE	2 900 000	-
90003	ACTION EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES	11 002 595	-
90004	OPÉRATIONS SOUS MANDAT	3 264 000	12 103 346
90005	SCHÉMA DIRECTEUR INFORMATIQUE	32 006 000	-
90006	COMPTE FONCIER	264 100 000	327 000 000
90007	AVANCES DE TRÉSORERIE	-	2 800 000
90010	SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT	433 451 643	80 000 000
90011	AVANCES SUR MARCHÉS	-	-
90012	BUDGET PARTICIPATIF PARISIEN	30 000 000	-
90013	BUDGET PARTICIPATIF D'ARRONDISSEMENTS	64 057 207	-
90014	BUDGET PARTICIPATIF ÉCOLES ET COLLÈGES	6 460 000	-
MISSIONS TRANSVERSALES		849 998 945	421 903 346
TOTAL		1 441 425 047	650 755 346

A. LES MISSIONS ORGANIQUES

Les autorisations de programme nouvelles sur les missions organiques pour le budget primitif 2017 s'établissent à **591,11 M€** en dépenses et **228,85 M€** en recettes.

► DÉPENSES

Les autorisations de programme présentées se répartissent ainsi entre projet et plan, par direction :

DIRECTION	MISSIONS ORGANIQUES		
	AP DE PROJET	AP DE PLAN	TOTAL
CABINET DU MAIRE	-	15 000	15 000
INSPECTION GÉNÉRALE	-	5 000	5 000
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL	-	625 000,00	625 000,00
SYSTÈMES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	-	-	-
AFFAIRES CULTURELLES	28 500 000	21 173 267	49 673 267
AFFAIRES JURIDIQUES	-	65 000	65 000
AFFAIRES SCOLAIRES	46 614 000	50 131 567	96 745 567
ACTION SOCIALE, ENFANCE ET SANTÉ	15 480 000	3 939 000	19 419 000
DÉMOCRATIE, CITOYENS ET TERRITOIRES	730 000	5 009 726	5 739 726
ATTRACTIVITÉ ET EMPLOI	5 003 000	9 069 000	14 072 000
ESPACES VERTS ET ENVIRONNEMENT	33 853 000	21 023 114	54 876 114
FINANCES ET ACHATS	-	330 000	330 000
FAMILLES ET PETITE ENFANCE	13 421 151	15 560 080	28 981 231
INFORMATION ET COMMUNICATION	-	190 000	190 000
IMMOBILIER, LOGISTIQUE ET TRANSPORTS	20 593 870	2 369 190	22 963 060
JEUNESSE ET SPORTS	9 548 000	12 462 787	22 010 787
LOGEMENT ET HABITAT	-	4 300 000	4 300 000
PATRIMOINE ET ARCHITECTURE	5 630 000	31 277 050	36 907 050
PROPRETÉ ET EAU	250 000	26 847 000	27 097 000
PRÉVENTION ET PROTECTION	-	465 000	465 000
RESSOURCES HUMAINES	300 000	600 000	900 000
URBANISME	26 000 000	18 796 000	44 796 000
VOIRIE ET DÉPLACEMENTS	85 737 000	47 513 300	133 250 300
FINANCES (SERVICES COMMUNS)	-	28 000 000	28 000 000
TOTAL	291 660 021	299 776 081	591 426 102

VOIRIE ET DÉPLACEMENTS 133,25 M€

133,25 M€ sont présentés sur le budget municipal.

Le développement de circulations douces se voit doté d'un budget de 18,50 M€, dont 13,00 M€ pour les pistes cyclables et les zones de modération de la vitesse, 5,00 M€ pour les couloirs de bus dont les « mobiliens » et 0,50 M€ pour le développement de bornes de recharge de véhicules électriques.

En outre, 13,00 M€ sont consacrés à l'extension du réseau de transports collectif, notamment par la réalisation de liaisons de surfaces dans les gares parisiennes et le développement des lignes à haut niveau de service sur les quais hauts.

L'amélioration de l'éclairage public, intégrant une préoccupation de maîtrise des consommations énergétiques et des coûts, se voit consacrer une enveloppe de 10,50 M€.

41,44 M€ sont dédiés à des nouveaux projets d'aménagement de l'espace public dont :

- 8,37 M€ pour la rue de Réaumur (2^e) ;
- 5,50 M€ pour la réalisation de la voirie dans la ZAC Clichy-Batignolles (17^e) ;
- 4,00 M€ pour la rue de Passy (16^e) ;
- 3,70 M€ pour la rue Marx Dormoy (18^e) ;
- 2,63 M€ pour l'avenue de Saint-Mandé (12^e) ;

- 2,60 M€ pour les aménagements Porte d'Aubervilliers en vue de l'installation de la « Manufacture de la Mode » de Chanel ;
- 2,20 M€ pour le Quartier des Amandiers (20^e) ;
- 2,00 M€ pour le réaménagement de la Porte Maillot (17^e).

Les aménagements localisés font pour leur part l'objet d'autorisations de programme à hauteur de 18,36 M€, pour les projets des maires d'arrondissement validés en Conférence de programmation des équipements. 17,15 M€ sont consacrés à des dépenses récurrentes pour l'entretien de la voirie, des ouvrages d'art ou du boulevard périphérique.

Enfin, 12,00 M€ sont présentés au vote pour les opérations d'entretien en compte de tiers qui étaient auparavant imputées en budget de fonctionnement.

AFFAIRES SCOLAIRES 96,75 M€

Sur le budget municipal, 53,48 M€ sont inscrits. 18,73 M€ sont liés au lancement de nouveaux projets, dont 6,80 M€ pour la construction d'une école rue de Constantinople (8^e), 9,98 M€ pour la rénovation des lycées municipaux Maria Deraismes (17^e) et Camille Jenatzy (18^e) ou 2,77 M€ pour la restructuration de l'école élémentaire 103 avenue de Gambetta (20^e).

Par ailleurs, 34,76 M€ permettront d'assurer les travaux récurrents d'entretien et de sécurité des équipements du 1^{er} degré, dont 20,58 M€ consacrés aux projets des mairies d'arrondissement.

Sur le budget départemental, l'inscription de 43,26 M€ d'autorisations de programme est proposée pour le second degré. Ce montant intègre le lancement d'opérations de restructuration pour 27,89 M€, dont 20,00 M€ pour la reconstruction du collège Paul Valéry (12^e), 3,21 M€ pour le collège Claude Chappe (19^e), 3,00 M€ pour l'extension et la restructuration du collège Courteline (12^e) et 1,00 M€ pour le collège Gérard Philippe (18^e).

15,38 M€ sont dédiés à l'entretien courant et à l'équipement des collèges et ensembles imbriqués. Ce montant intègre également 1,01 M€ pour le plan numérique dans les collèges.

ESPACES VERTS ET ENVIRONNEMENT 54,88 M€

La végétalisation de la ville se voit consacrer 33,65 M€, pour permettre le lancement des projets de création de 30 nouveaux hectares d'espaces verts pendant la mandature, avec notamment :

- 20,00 M€ pour la réalisation de la dernière phase de création du parc Martin Luther King dans la ZAC Clichy-Batignolles (17^e) ;
- 5,00 M€ pour mettre en œuvre l'objectif de 100 hectares de toitures et murs végétalisés ;
- 3,70 M€ consacrés à des actions relatives à la mise en œuvre du Plan Climat ;
- 3,00 M€ pour poursuivre la plantation de 20 000 nouveaux arbres durant la mandature ;
- 1,55 M€ pour la rénovation du square Rosny-Aîné dans la ZAC Paul Bourget (13^e).

Il est proposé d'inscrire 18,47 M€ pour l'entretien et l'animation des espaces verts, dont 4,09 M€ pour les opérations programmées par les mairies d'arrondissement, 3,00 M€ pour le remplacement des arbres d'alignement, 2,80 M€ pour le développement de projets liés à l'agriculture urbaine, 2,40 M€ pour l'acquisition de matériel mécanique pour l'entretien des jardins et 2,23 M€ pour la rénovation des locaux sociaux.

Enfin, 2,75 M€ sont consacrés au secteur du funéraire

AFFAIRES CULTURELLES 49,67 M€

Sur le budget municipal 49,28 M€ sont prévus, répartis notamment entre :

- 21,86 M€ pour la poursuite du plan édifices culturels. Ainsi, de nouvelles opérations de rénovation vont être lancées sur plusieurs édifices pour un total de 18,50 M€ : Saint-Vincent de Paul (10^e), Notre Dame d'Auteuil (16^e), Saint-Nicolas des Champs (3^e), Saint-Esprit (12^e), Saint-Martin des Marais (10^e), la Trinité (9^e), le temple de l'église luthérienne des Billettes (4^e), Saint-Eustache (1^{er}) et sur le grand orgue de Saint-Merri (4^e). L'entretien et la sécurisation des autres édifices représente 3,46 M€ ;
- 11,47 M€ pour le soutien à la création artistique. L'apport de financements extérieurs supplémentaires permet d'envisager des opérations complémentaires de rénovation des Théâtres de la Ville et du Châtelet, ce sont 6,50 M€ qui viendront ainsi s'ajouter aux financements portés par la collectivité. Les travaux d'entretien courant des théâtres, équipements culturels et ateliers d'artistes représentent une enveloppe de 4,80 M€, tandis que 0,17 M€ sont prévus pour l'acquisition de nouvelles œuvres par le fonds municipal d'art contemporain (FMAC) afin de soutenir la création contemporaine ;
- 10,67 M€ pour les bibliothèques : outre 3,00 M€ pour le début des travaux de la médiathèque place des Fêtes, les dépenses portent sur l'acquisition et le renouvellement des collections d'ouvrages (4,47 M€), l'entretien des équipements (1,94 M€), l'acquisition de mobilier (0,98 M€) et la numérisation des collections (0,28 M€) ;
- 4,05 M€ concernant l'enseignement artistique, principalement pour l'entretien des équipements (2,82 M€), mais aussi l'acquisition d'instruments et de mobilier pour les conservatoires (0,63 M€) ainsi que la réalisation de travaux au studio de danse des Abbesses (0,50 M€) et au conservatoire du 16^e arrondissement (0,10 M€) ;
- 0,65 M€ au titre de la mémoire, avec notamment le début de la réalisation du monument aux morts sur les berges de Seine dans le cadre des commémorations de la Première Guerre mondiale.

Sur le budget départemental, il est proposé d'inscrire 0,39 M€ pour la conservation des archives de Paris.

URBANISME **44,80 M€**

Cette inscription couvre, sur le budget municipal, la poursuite des opérations d'urbanisme. Il est ainsi proposé d'inscrire 42,86 M€ pour les participations de la Ville à la réalisation des équipements de Clichy-Batignolles, Paris Rive Gauche, et Boucicaut. 1,50 M€ sont en outre dédiés aux études foncières et urbaines ainsi qu'aux honoraires des notaires.

PATRIMOINE ET ARCHITECTURE **36,91 M€**

30,13 M€ sont proposés sur le budget municipal pour l'entretien et la rénovation du patrimoine. Dans cette enveloppe, 14,00 M€ seront ainsi dédiés à la modernisation des chaufferies et des ventilations des équipements municipaux, améliorant leur performance énergétique, 11,50 M€ à l'amélioration des installations électriques et de sécurité incendie, 2,60 M€ à la mise aux normes réglementaires des ascenseurs et 0,90 M€ à l'amélioration des locaux de sociaux. En outre, 1,10 M€ seront consacrés aux ravalements des équipements de proximité.

Un abondement de 2,10 M€ permettra la rénovation de la caserne de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris située quai de Valmy (10^e).

Sur le budget départemental, 1,28 M€ sont provisionnés pour l'entretien patrimonial dont 0,60 M€ pour l'amélioration des systèmes de sécurité incendie, 0,45 M€ pour les installations électriques ou 0,10 M€ pour la mise aux normes des ascenseurs.

FAMILLE ET PETITE ENFANCE **28,98 M€**

25,83 M€ sont proposés sur le budget municipal en faveur de la petite enfance.

Ce montant couvre notamment les projets de crèches pour 12,14 M€, concourant au programme d'ouverture de 5 000 nouvelles places pour la mandature :

- 5,50 M€ pour la création d'une crèche dans la caserne des Minimes (3^e) ;
- 3,70 M€ pour la création d'une crèche de 66 berceaux rue Paul Meurice dans la ZAC Porte des Lilas (20^e) ;
- 2,50 M€ pour la construction de la crèche 106 avenue de la République (11^e) permettant la création de 44 places.

13,69 M€ seront dédiés à l'entretien des crèches, dont 7,81 M€ sur l'enveloppe des mairies d'arrondissement, 2,00 M€ pour leur équipement en matériel, 0,50 M€ pour les mises aux normes du Plan Climat et 0,70 M€ pour la rénovation des locaux sociaux. Les travaux de mise aux normes en termes d'accessibilité handicapés concentreront une enveloppe de 2,68 M€.

Sur le budget départemental, 3,16 M€ sont prévus pour la protection maternelle et infantile : 1,28 M€ serviront à la réhabilitation du centre de protection maternelle infantile (PMI) Périchaux (15^e) et 1,87 M€ pour l'entretien courant et l'équipement des autres centres.

FINANCES (SERVICES COMMUNS) **28,00 M€**

Il s'agit de 3,00 M€ sur le budget départemental et de 25,00 M€ sur le budget municipal, pouvant être individualisés en cours d'exercice, dont une provision de 5,00 M€ créée pour permettre de poursuivre le plan de renforcement et de modernisation des installations de sécurité des bâtiments, en particulier destiné aux équipements accueillant des enfants (établissements scolaires, équipements petite enfance, équipements sportifs et conservatoires). Cette provision sera ainsi consacrée en priorité à poursuivre l'installation de visiophonie, de détecteurs de présence et d'intrusion, de parois vitrées, de systèmes d'ouverture des portes, de protection des accès depuis la voie publique ou de rideaux occultants.

PROPRETE ET EAU **27,10 M€**

Ces inscriptions, proposées sur le budget municipal, recouvrent notamment 22,20 M€ pour accélérer le renouvellement des véhicules et la sortie de la motorisation diesel.

Une enveloppe de 3,80 M€ est proposée pour l'entretien et la modernisation des sites de propreté et l'amélioration des conditions de travail : 2,50 M€ pour la rénovation des lieux d'appel et des locaux et 1,30 M€ pour la poursuite de la réhabilitation des garages.

IMMOBILIER, LOGISTIQUE ET TRANSPORTS **22,96 M€**

L'enveloppe de 22,96 M€ proposée inclut notamment 20,59 M€ de projets nouveaux dont 9,78 M€ pour le relogement des services situés boulevard Morland et l'aménagement du nouveau centre administratif Bédier, 7,71 M€ pour le schéma directeur des implantations administratives, 2,00 M€ pour l'aménagement des implantations territoriales de la Brigade de lutte contre les incivilités et 1,10 M€ pour l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments dans le cadre du plan climat.

Dans le cadre de la rénovation thermique des équipements et l'entretien du patrimoine administratif, 2,35 M€ sont inscrits dont 0,90 M€ pour la mise en accessibilité des bâtiments administratifs.

JEUNESSE ET SPORTS **22,01 M€**

Ces crédits sont inscrits sur le budget de la Ville : 9,55 M€ sont prévus au titre des autorisations de programme de projet et 12,46 M€ concernent des inscriptions d'autorisations de programme de plan.

Les autorisations de programme de projets concernent principalement la baignade dans le cadre du plan « Nager à Paris », avec 1,20 M€ prévus pour la création d'un bassin provisoire, 1,00 M€ pour permettre la baignade dans le Bassin de la Villette et 0,50 M€ pour la rénovation de la piscine Belliard (18^e).

1,00 M€ sont également prévus pour la seconde Arena Multisports de Bercy permettant ainsi de lancer les études.

S'agissant des dépenses de plan, 8,92 M€ sont consacrés aux projets des mairies d'arrondissement validés en Conférence de programmation des équipements et à l'entretien des équipements localisés.

2,10 M€ concernent l'entretien récurrent des équipements sportifs, tandis que 0,40 M€ seront consacrés à la signalétique installée sur ces derniers pour les Jeux Olympiques.

Enfin, 1,04 M€ sont prévus au titre de la jeunesse, dont 0,65 M€ pour la refonte de la signalétique des équipements.

ACTION SOCIALE, ENFANCE ET SANTE 19,42 M€

Un montant d'autorisations de programme de 18,16 M€ est prévu sur le budget départemental.

Il est proposé d'inscrire 14,58 M€ pour le lancement de projets, dont 13,11 M€ au titre de la protection de l'enfance. Ainsi, 10,00 M€ sont prévus afin de réaliser la fusion du Centre éducatif d'orientation scolaire et professionnelle d'Annet-sur-Marne avec le centre éducatif et de formation professionnelle d'Alembert ; 1,86 M€ pour la réalisation du service d'accueil familial départemental de Lagny-sur-Marne et 1,25 M€ pour la relocalisation du service d'accueil familial départemental de Paris.

Par ailleurs, 1,47 M€ serviront à la première phase d'installation de 1 000 défibrillateurs dans l'espace public dans le cadre du plan « Paris qui sauve ».

Une enveloppe de 3,58 M€ est consacrée à l'entretien des équipements sociaux, dont 1,80 M€ pour le schéma directeur de l'aide sociale à l'enfance (ASE) et l'entretien des services d'accueil familial et 0,86 M€ pour les établissements de santé.

Enfin, 1,26 M€ sont inscrits sur le budget municipal, dont 0,36 M€ pour l'entretien et l'équipement des centres de santé, et 0,90 M€ pour le lancement des actions dans le cadre du Plan parisien de santé environnementale (PPSE).

ATTRACTIVITÉ ET EMPLOI 14,07 M€

14,07 M€ sont proposés à l'inscription sur le budget municipal, répartis entre 5,00 M€ d'inscriptions nouvelles en autorisations de programme de projet et 9,07 M€ pour les autorisations de programme de plan.

Parmi les autorisations de programme de projet, 2,05 M€ de complément sont alloués pour la rénovation de la halle Beauvau (12^e), 0,95 M€ pour les travaux de la future Maison des économies solidaires et innovantes et 0,8 M€ pour la réfection de la pelouse de la Muette utilisée lors de la fête à Neu-Neu. Enfin, 0,8 M€ sont prévus pour des travaux de rénovation de la bibliothèque de la Sorbonne et 0,4 M€ pour les ateliers d'artistes de la Villa du Lavoir.

Les autorisations de programme de plan rassemblent 9,07 M€ dont 5,70 M€ sont consacrés aux financements d'expérimentations dans le cadre du projet « Ville intelligente », 1,22 M€ pour les dépenses d'entretien des marchés parisiens et 1,00 M€ pour l'entretien courant des établissements d'enseignement supérieur.

DÉMOCRATIE, CITOYENS ET TERRITOIRES 5,74 M€

Les autorisations de programme, inscrites sur le budget municipal, concernent principalement la rénovation thermique et l'entretien des bâtiments des mairies d'arrondissement (3,88 M€), y compris le lancement des travaux de rénovation de la Mairie du 14^e arrondissement.

0,72 M€ concernent l'entretien et l'équipement des établissements liés à la politique de la Ville ainsi que les locaux des équipes de développement local.

En outre, 0,65 M€ sont dévolus à l'entretien et l'équipement des maisons des associations.

LOGEMENT ET HABITAT 4,30 M€

Ce montant couvre la gestion du domaine intercalaire de la collectivité, répartie entre 4,05 M€ sur le budget municipal, dont 0,70 M€ provisionnés pour les démolitions, et 0,25 M€ sur le budget départemental.

► RECETTES

FINANCES (SERVICES COMMUNS) 173,00 M€

Cette inscription, à raison de 161,00 M€ sur le budget municipal et 12,00 M€ sur le budget départemental, englobe les prévisions de FCTVA (140,00 M€) et de produit des amendes pour 2016 (33,00 M€).

AFFAIRES CULTURELLES 32,27 M€

Ces inscriptions couvrent 32,27 M€ de recettes de subventions de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et de mécénat dans le cadre de la poursuite du plan édifices culturels.

URBANISME 7,23 M€

Ces autorisations de programme représentent 7,23 M€ au titre des recettes d'urbanisme, dont la taxe locale d'équipement et la taxe municipale d'aménagement.

VOIRIE ET DEPLACEMENTS 6,00 M€

Cette inscription de 6,00 M€ est prévue pour le remboursement des opérations en compte de tiers.

AFFAIRES SCOLAIRES **6,00 M€**

6,00 M€ sont inscrits en recettes sur le budget départemental, au titre de la dotation départementale d'équipement des collèges.

JEUNESSE ET SPORTS **3,84 M€**

Ces inscriptions couvrent les cofinancements prévus pour les équipements sportifs, notamment pour le Parc des Princes.

B. LES MISSIONS TRANSVERSALES

Pour le budget primitif 2016, les autorisations de programme nouvelles sur les missions transversales s'établissent à 849,85 M€ en dépenses et 421,90 M€ en recettes, selon la ventilation suivante :

MISSION	LIBELLÉS	AUTORISATIONS DE PROGRAMMES NOUVELLES - BP 2017	
		DÉPENSES	RECETTES
90000	DONS ET LEGS	84 000	-
90001	ÉTUDES	2 673 500	-
90002	GRANDS PROJETS DE RÉNOVATION URBAINE	2 900 000	-
90003	ACTION EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES	11 002 595	-
90004	OPÉRATIONS SOUS MANDAT	3 264 000	12 103 346
90005	SCHÉMA DIRECTEUR INFORMATIQUE	32 006 000	-
90006	COMPTE FONCIER	264 100 000	327 000 000
90007	AVANCES DE TRÉSORERIE	-	2 800 000
90010	SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT	433 451 643	80 000 000
90012	BUDGET PARTICIPATIF PARISIEN	30 000 000	-
90013	BUDGET PARTICIPATIF D'ARRONDISSEMENTS	64 057 207	-
90014	BUDGET PARTICIPATIF ÉCOLES	6 460 000	-
TOTAL MISSIONS TRANSVERSALES		849 998 945	421 903 346

La répartition des autorisations de programme entre AP de projet et de plan, par direction, est la suivante :

DIRECTION	MISSIONS TRANSVERSALES		TOTAL
	AP DE PROJET	AP DE PLAN	
AFFAIRES CULTURELLES	21 000	24 958 048	24 979 048
AFFAIRES SCOLAIRES	1 000 000	21 485 000	22 485 000
ACTION SOCIALE, ENFANCE ET SANTÉ	5 000 000	5 171 000	10 171 000
RELATIONS INTERNATIONALES	500 000	-	500 000
DÉMOCRATIE, CITOYENS ET TERRITOIRES	3 500 000	3 984 000	7 484 000
ATTRACTIVITÉ ET EMPLOI	9 327 000	16 741 000	26 068 000
ESPACES VERTS ET ENVIRONNEMENT	6 700 000	15 930 900	22 630 900
FAMILLES ET PETITE ENFANCE	-	8 895 055	8 895 055
JEUNESSE ET SPORTS	-	11 389 492	11 389 492
LOGEMENT ET HABITAT	81 550 000	254 895 650	336 445 650
PATRIMOINE ET ARCHITECTURE	3 514 000	4 061 000	7 575 000
PROPRETÉ ET EAU	2 000 000	421 200	2 421 200
RESSOURCES HUMAINES	1 337 600	250 000	1 587 600
SYSTÈMES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	7 560 000	24 446 000	32 006 000
URBANISME	-	265 430 000	265 430 000
VOIRIE ET DÉPLACEMENTS	5 800 000	49 131 000	54 931 000
FINANCES (SERVICES COMMUNS)	-	15 000 000	15 000 000
TOTAL	127 809 600	722 189 345	849 998 945

Les principales inscriptions sont détaillées ci-après, par mission.

► DÉPENSES

SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT 433,45 M€

DIRECTION	SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT
	DÉPENSES
AFFAIRES CULTURELLES	19 229 346
AFFAIRES SCOLAIRES	5 059 000
ACTION SOCIALE, ENFANCE ET SANTÉ	4 621 000
DÉMOCRATIE, CITOYENS ET TERRITOIRES	400 000
RELATIONS INTERNATIONALES	500 000
ATTRACTIVITÉ ET EMPLOI	17 334 500
FAMILLES ET PETITE ENFANCE	8 795 055
JEUNESSE ET SPORTS	2 679 492
LOGEMENT ET HABITAT	334 995 650
RESSOURCES HUMAINES	1 337 600
URBANISME	200 000
VOIRIE ET DÉPLACEMENTS	23 300 000
FINANCES (SERVICES COMMUNS)	15 000 000
TOTAL	433 451 643

■ Logement et habitat (335,00 M€)

Objectif prioritaire de la collectivité, l'effort en faveur du logement social sera de 315,25 M€ en 2017. Il recouvre 235,40 M€ d'aides à la pierre et 79,85 M€ de délégation de l'État. S'y ajoutent 13,64 M€ de subvention pour la réhabilitation de l'habitat privé, 3,00 M€ pour l'aide à l'accession à la propriété, 1,70 M€ pour le lancement du plan de transformation de 1 000 chambres de bonnes, 0,76 M€ pour l'éradication de l'habitat insalubre et 0,65 M€ pour le dispositif Multiloc'.

■ Voirie et des déplacements (23,30 M€)

20,30 M€ sont prévus sur le budget municipal pour la participation de la Ville aux aménagements de voirie du Pont Masséna (13^e), ainsi que 2,50 M€ pour l'aide à l'acquisition de véhicules propres.

Sur le budget départemental, 0,50 M€ sont proposés pour le projet de prolongement du T8 sud de Saint-Denis à la gare Rosa Parks à Paris.

■ Affaires culturelles (19,23 M€)

L'établissement public des musées (EP Paris Musées) se voit consacrer un soutien de 4,60 M€ pour ses investissements et l'acquisition d'œuvres d'art. S'y ajoutent 11,68 M€ d'inscriptions techniques, qui correspondent à la couverture des projets muséaux que la Ville réalise pour le compte de l'EP Paris Musées.

De plus, 2,94 M€ sont dédiés au soutien aux acteurs de la culture et de la mémoire, dont 0,80 M€ pour le soutien aux salles de cinéma et à la production cinématographique.

■ Attractivité et Emploi (17,33 M€)

Cette proposition d'inscription sur le budget municipal se répartit entre :

- 8,57 M€ dédiés au développement économique et à l'innovation, notamment 3,85 M€ pour le développement des pépinières, 2,50 M€ pour le dispositif « Paris Innovation Amorçage » et 0,93 M€ pour les projets collaboratifs d'innovation ;
- 6,13 M€ pour la recherche à travers le subventionnement du fonds de soutien à la recherche (3,10 M€) et du programme « Emergences » (3,03 M€) ;
- 2,64 M€ pour soutenir l'enseignement supérieur à travers les subventions versées à l'ESPCI (2,00 M€) et à l'EIVP (0,64 M€).

■ Finances (services communs) (15,00 M€)

Cette inscription, sur le budget municipal, couvre 15,00 M€ pour la Préfecture de police et la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris.

■ Familles et petite enfance (8,80 M€)

8,80 M€ sont ouverts, sur le budget municipal, pour subventionner des projets de crèches associatives, qui concourront à la création de 5 000 places supplémentaires, et accompagner les projets de rénovation et de modernisation.

■ Affaires scolaires (5,06 M€)

3,20 M€ sur le budget départemental seront dédiés à la subvention des travaux dans les collèges autonomes et les ensembles imbriqués.

1,86 M€ sera ouvert sur le budget municipal pour les lycées municipaux et les écoles d'art.

■ Action sociale, enfance et santé (4,62 M€)

2,00 M€ sont prévus pour le financement du schéma directeur handicap, 1,00 M€ pour le versement de subventions à l'AP-HP et 0,99 M€ seront accordés au CASVP. En outre, 0,63 M€ sont dédiés à l'insertion et au maintien du lien social.

■ Jeunesse et sports (2,68 M€)

Les ouvertures de crédits en faveur de la jeunesse et des sports intègrent notamment 1,30 M€ pour les parcs interdépartementaux et 1,25 M€ pour la rénovation du Parc des Princes.

COMPTE FONCIER 264,10 M€

DIRECTION	COMPTE FONCIER
	DÉPENSES
URBANISME	264 100 000
TOTAL	264 100 000

A raison de 258,10 M€ sur le budget municipal et de 6,00 M€ sur le budget départemental, la politique foncière prévoit notamment :

- 180,00 M€ pour le logement social, afin de développer la capacité d'intervention de la Ville dans le secteur diffus ;
- 51,10 M€ sur le compte foncier municipal et 6,00 M€ sur le compte foncier départemental pour l'acquisition des emprises destinées aux nouveaux équipements de la mandature.

S'y ajoutent 27,00 M€ de crédits techniques, pour permettre la traduction comptable des acquisitions avec échéancier.

BUDGET PARTICIPATIF D'ARRONDISSEMENTS 64,06 M€

DIRECTION	BUDGET PARTICIPATIF D'ARRONDISSEMENTS
	DÉPENSES
AFFAIRES CULTURELLES	3 807 107
AFFAIRES SCOLAIRES	8 472 000
ATTRACTIVITÉ ET EMPLOI	2 375 000
ACTION SOCIALE, ENFANCE ET SANTÉ	250 000
DÉMOCRATIE, CITOYENS ET TERRITOIRES	1 120 000
ESPACES VERTS ET ENVIRONNEMENT	13 930 900
FAMILLES ET PETITE ENFANCE	100 000
PATRIMOINE ET ARCHITECTURE	2 390 000
JEUNESSE ET SPORTS	6 410 000
PROPRETÉ ET EAU	371 200
VOIRIE ET DÉPLACEMENTS	24 831 000
TOTAL	64 057 207

Les autorisations de programme ouvertes dans le cadre du budget participatif par arrondissements ont quasiment doublé par rapport à la première édition en 2015 (32,48 M€).

Les projets retenus dans les vingt arrondissements concernent principalement l'aménagement urbain et les déplacements (38,76 %), les espaces verts et l'environnement (21,75 %), les écoles (13,23 %) et la jeunesse et les sports (10,01 %).

BUDGET PARTICIPATIF PARISIEN 30,00 M€

DIRECTION	BUDGET PARTICIPATIF DES PARISIENS
	DÉPENSES
AFFAIRES SCOLAIRES	1 000 000
ATTRACTIVITÉ ET EMPLOI	6 300 000
ACTION SOCIALE, ENFANCE ET SANTÉ	5 000 000
DÉMOCRATIE, CITOYENS ET TERRITOIRES	3 500 000
ESPACES VERTS ET ENVIRONNEMENT	6 700 000
PATRIMOINE ET ARCHITECTURE	2 000 000
PROPRETÉ ET EAU	2 000 000
VOIRIE ET DÉPLACEMENTS	3 500 000
TOTAL	30 000 000

Le budget participatif parisien voit l'inscription des projets élus par les parisiens pour la troisième édition :

- 14,7 M€ au titre de projets dans nos quartiers populaires : « Réinventons nos places des quartiers populaires ! » (3,5 M€) et « + de végétal dans les quartiers populaires » (2,2 M€), « + de commerces dans les quartiers populaires » (2,5 M€), « Des quartiers populaires à énergie positive » (2,00 M€), « Des boîtes à jouer et des ludothèques dans les écoles des quartiers populaires » (1,00 M€) et « Agir en faveur de la vitalité associative des quartiers populaires ! » (3,5 M€) ;
- 6,5 M€ au titre de la solidarité et la cohésion sociale : « Des abris pour les personnes sans domicile fixe » (5,00 M€) et « Alimentation : du gaspillage au partage » (1,5 M€) ;
- 4,5 M€ au titre des espaces verts et de la végétalisation via le projet « + de nature en ville » ;
- 2,3 M€ pour l'éducation et la jeunesse : « Espaces de travail publics » ;
- 2,0 M€ au titre de la propreté et de l'eau : « Paris plus propre : + de toilettes et + de technologie au service de la propreté ».

BUDGET PARTICIPATIF DES ÉCOLES 6,46 M€

DIRECTION	BUDGET PARTICIPATIF DES ÉCOLES
	DÉPENSES
AFFAIRES SCOLAIRES	6 460 000
TOTAL	6 460 000

Pour la première fois est introduit un budget participatif pour les écoles et les collèges. Cinq projets ont été retenus :

- 3,00 M€ pour une école plus connectée ;
- 1,90 M€ pour développer le sport au collège ;
- 0,66 M€ pour une école plus sportive ;
- 0,70 M€ pour une école plus belle ;
- 0,20 M€ pour une école plus durable.

SCHEMA DIRECTEUR INFORMATIQUE 32,01 M€

DIRECTION	SCHEMA DIRECTEUR INFORMATIQUE (SDI)
	DÉPENSES
SYSTÈMES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	32 006 000
TOTAL	32 006 000

Le schéma directeur informatique regroupe les efforts de mise à niveau et de développement des systèmes et technologies de l'information de la collectivité porté par la direction du même nom (DSTI).

Les inscriptions recouvrent :

- 9,96 M€ pour les projets applicatifs, dont 6,36 M€ liés à la réforme du statut de Paris et à la réorganisation de la collectivité et 1,4 M€ pour un nouveau « data center » ;
- 8,81 M€ pour la maintenance des applications ;
- 7,05 M€ pour les équipements informatiques, téléphoniques et photocopieurs ;
- 6,18 M€ pour le maintien en conditions opérationnelles des infrastructures et leur sécurisation.

ACTION EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPEES 11,00 M€

DIRECTION	ACTION EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPEES
	DÉPENSES
AFFAIRES CULTURELLES	1 622 595
AFFAIRES SCOLAIRES	650 000
ACTION SOCIALE, ENFANCE ET SANTÉ	300 000
DÉMOCRATIE, CITOYENS ET TERRITOIRES	2 380 000
ESPACES VERTS ET ENVIRONNEMENT	2 000 000
JEUNESSE ET SPORTS	2 300 000
RESSOURCES HUMAINES	250 000
VOIRIE ET DÉPLACEMENTS	1 500 000
TOTAL	11 002 595

Ces crédits transverses sont destinés aux opérations de mise en accessibilité des équipements et des installations de la collectivité, avec notamment 2,30 M€ pour l'accessibilité dans les mairies d'arrondissement, 2,30 M€ dans les équipements sportifs, 2,00 M€ dans les parcs et jardins, 1,62 M€ dans les équipements culturels ou 1,50 M€ pour les infrastructures de transport.

OPERATIONS SOUS MANDAT 3,26 M€

DIRECTION	OPÉRATIONS SOUS MANDAT	
	DÉPENSES	
LOGEMENT ET HABITAT		1 450 000
PATRIMOINE ET ARCHITECTURE		1 814 000
TOTAL		3 264 000

1,81 M€ seront dédiés aux opérations de rénovation des musées. 1,45 M€ concernent le logement et l'habitat pour la réalisation de travaux d'office d'hygiène publique.

GRANDS PROJETS DE RENOVATION URBAINE 2,90 M€

DIRECTION	GRAND PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN (GPRU)	
	DÉPENSES	
URBANISME		1 100 000
VOIRIE ET DÉPLACEMENTS		1 800 000
TOTAL		2 900 000

Ces inscriptions couvrent 1,80 M€ pour la participation aux aménagements de voirie de la ZAC Pouchet (17^e) et 1,10 M€ de provisions pour la réalisation d'études.

ETUDES 2,67 M€

DIRECTION	ÉTUDES	
	DÉPENSES	
AFFAIRES CULTURELLES		320 000
ATTRACTIVITÉ ET EMPLOI		58 500
AFFAIRES SCOLAIRES		844 000
PATRIMOINE ET ARCHITECTURE		1 371 000
PROPRETÉ ET EAU		50 000
URBANISME		30 000
TOTAL		2 673 500

Les crédits d'études ouverts aux directions leur permettent de lancer les études exploratoires des nouveaux projets de la mandature, ainsi que d'assurer les diagnostics de sécurité et thermiques des équipements.

DONS ET LEGS 0,08 M€

DIRECTION	DONS ET LEGS	
	DÉPENSES	
DÉMOCRATIE, CITOYENS ET TERRITOIRES		84 000
TOTAL		84 000

► RECETTES**COMPTE FONCIER 327,00 M€**

DIRECTION	COMPTE FONCIER	
	RECETTES	
URBANISME		327 000 000
TOTAL		327 000 000

Les recettes foncières couvrent 300,00 M€ de prévisions de cessions foncières, dont 132 M€ au titre de la cession de l'immeuble « Morland » dans le cadre de l'appel à projets « Réinventer Paris », et 27,00 M€ d'inscriptions à caractère technique équilibrées en dépenses.

SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT 80,00 M€

DIRECTION	SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT
	RECETTES
LOGEMENT ET HABITAT	80 000 000
TOTAL	80 000 000

Ces inscriptions couvrent 80,00 M€ pour la délégation de compétence de l'État sur le logement social en miroir des dépenses.

OPÉRATIONS SOUS MANDAT 12,10 M€

DIRECTION	OPÉRATIONS SOUS MANDAT
	RECETTES
LOGEMENT ET HABITAT	340 000
PATRIMOINE ET ARCHITECTURE	11 763 346
TOTAL	12 103 346

Ces crédits couvrent notamment 11,68 M€ d'inscriptions techniques pour les opérations accomplies en comptes de tiers pour l'EP Paris Musées et 0,34 M€ pour les travaux d'office en matière d'hygiène publique.

AVANCES DE TRÉSORERIE 2,80 M€

DIRECTION	AVANCES DE TRÉSORERIE
	RECETTES
LOGEMENT ET HABITAT	300 000
URBANISME	2 500 000
TOTAL	2 800 000

Le remboursement de 2,80 M€ d'avances de trésorerie concédées par la collectivité est prévu en 2016, avec 2,50 M€ remboursés par les aménageurs et 0,30 M€ au titre du logement social.

2) Situation des autorisations de programme

Après le vote du budget primitif, le montant net cumulé des autorisations de programme en cours (opérations réelles et opérations d'ordre confondues) s'élèvera à 9,76 Mds€.

	DÉPENSES
AUTORISATIONS DE PROGRAMME NETTES CUMULÉES APRÈS LE VOTE DE LA DM3 2016 VILLE ET DM2 2016 DÉPARTEMENT	8 319 063 517,59
AUTORISATIONS DE PROGRAMME BP 2017	1 441 425 047,00
TOTAL DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME CUMULÉES NETTES APRÈS LE VOTE DU BP 2017	9 760 488 564,59

Le montant de 9,76 Mds€ en dépenses représente les montants cumulés d'autorisations de programme votées, nets des mandats intervenus jusqu'au 31 décembre 2015. L'exécution en cours en sera déduite après l'adoption du compte administratif 2016. Par collectivité, le stock net d'autorisations de programme s'établit à 8,29 Mds€ à la Ville et 1,47 Md€ au Département.

VILLE	DÉPENSES
AUTORISATIONS DE PROGRAMME NETTES CUMULÉES APRÈS LE VOTE DE LA DM3 2016	7 025 784 732,91
AUTORISATIONS DE PROGRAMME BP 2017	1 264 972 821,00
TOTAL DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME CUMULÉES NETTES APRÈS LE VOTE DU BP 2017	8 290 757 553,91

DÉPARTEMENT	DÉPENSES
AUTORISATIONS DE PROGRAMME NETTES CUMULÉES APRÈS LE VOTE DE LA DM2 2016	1 293 278 784,68
AUTORISATIONS DE PROGRAMME BP 2017	176 452 226,00
TOTAL DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME CUMULÉES NETTES APRÈS LE VOTE DU BP 2017	1 469 731 010,68

Le tableau ci-après détaille la situation des autorisations programmes en cours après le vote du budget primitif 2017, par mission, en dépenses.

MISSIONS	LIBELLÉS	STOCK NET APRÈS DM3 2016 VILLE ET DM2 2016 DÉPARTEMENT	TOTAL BP 2017	STOCK NET APRÈS BP 2017
01000	CABINET DU MAIRE	35 424,71	15 000,00	50 424,71
02000	SECRÉTARIAT GÉNÉRAL	3 945 951,98	625 000,00	4 570 951,98
03000	INSPECTION GÉNÉRALE	30 906,08	5 000,00	35 906,08
05000	SYSTÈMES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	2 486 486,73	0,00	2 486 486,73
06000	INFORMATION ET COMMUNICATION	427 236,05	190 000,00	617 236,05
07000	RELATIONS INTERNATIONALES	25 000,00	-	25 000,00
08000	PRÉVENTION ET PROTECTION	867 331,29	465 000,00	1 332 331,29
09000	AFFAIRES JURIDIQUES	52 680,82	65 000,00	117 680,82
10000	RESSOURCES HUMAINES	1 230 370,97	900 000,00	2 130 370,97
12000	FINANCES ET ACHATS	4 244 432,40	330 000,00	4 574 432,40
13000	IMMOBILIER, LOGISTIQUE ET TRANSPORTS	45 991 338,17	22 963 060,00	68 954 398,17
14000	DÉMOCRATIE, CITOYENS ET TERRITOIRES	16 040 763,57	5 739 726,00	21 780 489,57
21000	PATRIMOINE ET ARCHITECTURE	634 483 323,35	36 907 050,00	671 390 373,35
23000	ESPACES VERTS ET ENVIRONNEMENT	163 370 253,53	54 876 114,00	218 246 367,53
30000	FAMILLES ET PETITE ENFANCE	255 058 364,13	28 981 231,00	284 039 595,13
34000	ACTION SOCIALE, ENFANCE ET SANTÉ	38 935 420,17	19 419 000,00	58 354 420,17
40000	AFFAIRES CULTURELLES	276 290 245,55	49 673 267,00	325 963 512,55
50000	FINANCES (SERVICES FINANCIERS COMMUNS)	81 324 137,00	28 000 000,00	109 324 137,00
51000	FINANCES	3 041 854,46	-	3 041 854,46
55000	ATTRACTIVITÉ ET EMPLOI	393 815 122,20	14 072 000,00	407 917 122,20
60000	URBANISME	163 737 472,75	44 796 000,00	208 533 472,75
61000	VOIRIE ET DÉPLACEMENTS	781 929 737,78	133 250 300,00	915 180 037,78
64000	PROPRETÉ ET EAU	177 038 671,03	27 097 000,00	204 135 671,03
65000	LOGEMENT ET HABITAT	16 280 003,82	4 300 000,00	20 580 003,82
80000	AFFAIRES SCOLAIRES	444 412 288,47	96 745 567,00	541 157 855,47
88000	JEUNESSE ET SPORTS	375 783 297,84	22 010 787,00	397 794 084,84
Missions Organiques		3 880 878 114,85	591 426 102,00	4 472 304 216,85
90000	DONS ET LEGS	5 121 048,52	84 000,00	5 205 048,52
90001	ÉTUDES	13 481 218,93	2 673 500,00	16 154 718,93
90002	GRANDS PROJETS DE RÉNOVATION URBAINE	135 856 199,72	2 900 000,00	138 756 199,72
90003	ACTION EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES	36 312 292,86	11 002 595,00	47 314 887,86
90004	OPÉRATIONS SOUS MANDAT	97 953 054,45	3 264 000,00	101 217 054,45
90005	SCHÉMA DIRECTEUR INFORMATIQUE	72 748 915,56	32 006 000,00	104 754 915,56
90006	COMPTE FONCIER	1 193 939 097,11	264 100 000,00	1 458 039 097,11
90007	AVANCES DE TRÉSORERIE	38 183 158,00	-	38 183 158,00
90010	SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT	2 732 955 621,61	433 451 643,00	3 166 407 264,61
90011	AVANCES SUR MARCHÉS	30 988 955,97	-	30 988 955,97
90012	BUDGET PARTICIPATIF PARISIEN	48 164 340,01	30 000 000,00	78 164 340,01
90013	BUDGET PARTICIPATIF D'ARRONDISSEMENTS	32 481 500,00	64 057 207,00	96 538 707,00
90014	BUDGET PARTICIPATIF DES ÉCOLES	-	6 460 000,00	6 460 000,00
Missions Transversales		4 438 185 402,74	849 998 945,00	5 288 184 347,74
TOTAL GÉNÉRAL		8 319 063 517,59	1 441 425 047,00	9 760 488 564,59

IV/ LES OPÉRATIONS D'ORDRE

Deux types d'opérations d'ordre sont regroupés dans des chapitres globalisés particuliers :

► **LES MOUVEMENTS ENTRE SECTIONS, ÉQUILIBRÉS ENTRE FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT :**

- Les opérations d'ordre de transferts entre sections de fonctionnement et d'investissement (chapitres 040 et 042)
- Le virement de la section de fonctionnement (chapitre 023) à la section d'investissement (chapitre 021)

► **LES OPÉRATIONS D'ORDRE PATRIMONIALES, ÉQUILIBRÉES À L'INTÉRIEUR DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (CHAPITRE 041)**

1) Les mouvements entre sections de fonctionnement et d'investissement

COLLECTIVITÉ	CHAPITRE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		CHAPITRE	COLLECTIVITÉ
		DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES		
VILLE	040	336 874 000	299 700 000	299 700 000	336 874 000	042	VILLE
DÉPARTEMENT		87 100 000	88 200 000	88 200 000	87 100 000		DÉPARTEMENT
CONSOLIDÉ		423 974 000	387 900 000	387 900 000	423 974 000		CONSOLIDÉ
VILLE	021		138 464 947	138 464 947		023	VILLE
DÉPARTEMENT			104 162 583	104 162 583			DÉPARTEMENT
CONSOLIDÉ		-	242 627 530	242 627 530	-		CONSOLIDÉ

► **LES MOUVEMENTS D'ORDRE BUDGÉTAIRES ENTRE SECTIONS AU BP 2017 (CHAPITRES 040 ET 042)**

Les **amortissements des immobilisations** sont imputés sur les chapitres 68 (dotations aux amortissements et provisions) en dépenses de fonctionnement et 28 (amortissement des immobilisations) en recettes d'investissement. Au BP 2017 les **dotations aux amortissements** s'élèvent à 386,4 M€, dont 298,2 M€ sur la Ville et 88,2 M€ sur le Département.

L'inscription au titre de **l'amortissement des primes de remboursement des obligations** imputée sur les chapitres 68 en dépenses de fonctionnement et 16 en recettes d'investissement sur le budget municipal s'élève à 1,5 M€ au BP 2017.

La **quote-part des subventions transférables** est imputée en chapitre 13 en dépenses d'investissement et en chapitre 77 en recettes de fonctionnement, pour un montant au BP 2017 de 129,0 M€, dont 87,0 M€ sur le Département et 42,0 M€ sur la Ville.

Les **reprises sur amortissements des immobilisations** sont imputées sur le chapitre 78 en recettes de fonctionnement et en chapitre 28 en dépenses d'investissement pour un montant de 1,1 M€ au BP 2017, dont 1,0 M€ sur la Ville et 0,1 M€ sur le Département. Les **reprises sur provisions pour dépréciations des éléments financiers** sont imputées en chapitre 78 en recettes de fonctionnement et en chapitre 16 en dépenses d'investissement, pour un montant de 0,2 M€.

Les **travaux en régie** sont imputés sur le chapitre 72 en recettes de fonctionnement et en chapitre 21 et 23 en dépenses d'investissement pour un montant de 6,0 M€ au BP 2017 sur la Ville.

La **reprise de l'excédent d'investissement en section de fonctionnement** s'impute en chapitre 77 en recettes de fonctionnement et en chapitre 10 en dépenses d'investissement pour un montant de 287,7 M€ en 2017.

► **LE VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT (CHAPITRES 021 ET 023)**

Au BP 2017 le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement représente une inscription de **138,5 M€ sur le budget municipal et 104,2 M€ sur le budget départemental**. Ce transfert contribue à l'autofinancement dégagé par les recettes d'investissement et permet notamment d'assurer le remboursement des annuités de la dette en capital. Ces inscriptions budgétaires ne font l'objet d'aucune exécution budgétaire.

2) Les mouvements à l'intérieur de la section d'investissement (opérations patrimoniales au chapitre 041)

COLLECTIVITÉ	INVESTISSEMENT	
	DÉPENSES	RECETTES
VILLE	157 250 000	157 250 000
DÉPARTEMENT	4 500 000	4 500 000
CONSOLIDÉ	161 750 000	161 750 000

Les mouvements équilibrés à l'intérieur de la section correspondent principalement à :

- 82,00 M€ au titre des opérations d'ordre nécessaires pour l'intégration au patrimoine municipal des investissements réalisés dans le cadre du mandat de l'opération Halles ;
- 47,0 M€ pour l'intégration patrimoniale des acquisitions à titre gratuit dans le cadre des opérations d'urbanisme ;
- 23,7 M€ pour la réintégration des avances dans le bilan patrimonial de la collectivité, notamment dans le cadre des délégations de maîtrise d'ouvrage ;
- 9,1 M€ au titre des écritures liées à l'amortissement de l'emprunt.

V/ RÉCAPITULATIF PAR CHAPITRES

1) BP 2017 - Ville

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Le BP 2017 s'élève à **5 490 M€** en recettes et en dépenses de fonctionnement, en diminution de 0,09 % par rapport au budget primitif 2016.

Les recettes de fonctionnement sont composées de 5 153 M€ de crédits réels et de 336,87 M€ de crédits d'ordre.

Les dépenses de fonctionnement sont composées de 5 051 M€ de crédits réels, de 299,70 M€ de crédits d'ordre et de 138,46 M€ de virement à la section d'investissement.

► LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

LIBELLÉS	BP 2016	BP 2017	% / BP 2016
73 - FISCALITE	3 820 868 182	3 917 485 817	2,5%
Compensations des transferts à la Métropole du Grand Paris	979 609 363	989 242 403	
<i>dont part fiscalité</i>	526 502 915	527 135 955	
<i>dont part CPS de la DGF</i>	453 106 448	453 106 448	
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	516 291 354	412 718 456	-20,1%
CONCOURS DE L'ÉTAT	317 099 756	185 681 012	-41,44%
AUTRES PARTICIPATIONS	199 191 598	218 037 444	9,46%
70 ET 75 - PRODUITS D'EXPLOITATION	770 576 944	784 213 394	1,77%
76 - PRODUITS FINANCIERS	19 445 440	24 210 164	24,50%
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 252 000	6 330 100	48,87%
013 - ATTENUATION DE CHARGES	6 730 000	7 832 000	16,37%
042 - REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	356 253 000	336 874 000	
TOTAL	5 494 416 920	5 489 663 931	-0,09%

► LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

LIBELLÉS	BP 2016	BP 2017	% / BP 2016
012 ET 656 - CHARGES DE PERSONNEL <i>(dont collaborateurs des groupes d'élus)</i>	2 073 653 240	2 136 394 629	3,03%
SOUS-TOTAL CHAP 011 ET 65 <i>(hors participations à d'autres budgets)</i>	1 004 033 212	984 087 762	-1,99%
011 - CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	700 704 058	693 402 659	-1,04%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	303 329 154	290 685 103	-4,17%
* SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	273 373 250	265 552 709	-2,86%
* AUTRES CHARGES	29 955 904	25 132 394	-16,10%
66 - CHARGES FINANCIÈRES	139 800 861	138 244 860	-1,11%
042 ET 023 - PRÉLÈVEMENT SUR RESSOURCES	437 772 409	438 164 947	0,09%
AMORTISSEMENTS	311 130 000	299 700 000	-3,67%
PROVISIONS	12 305 991	0	-100,00%
AUTOFINANCEMENT	114 336 418	138 464 947	21,10%
65 - PARTICIPATIONS A D'AUTRES BUDGETS	1 320 322 574	1 246 463 018	-5,59%
DÉPARTEMENT DE PARIS	394 617 584	316 262 850	-19,86%
CENTRE D'ACTION SOCIALE	344 024 429	352 889 750	2,58%
PRÉFECTURE DE POLICE	285 386 443	288 570 000	1,12%
SYCTOM	110 000 000	102 800 000	-6,55%
CAISSES DES ÉCOLES	74 540 000	74 540 000	0,00%
CRÈCHES ASSOCIATIVES	54 928 888	57 169 348	4,08%
ENSEIGNEMENT PRIVÉ	29 038 500	29 031 070	-0,03%
BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT	21 546 730	20 000 000	-7,18%
CNRACL	6 240 000	5 200 000	-16,67%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	30 929 398	25 525 248	-17,47%
014 - ATTÉNUATION DE PRODUITS	485 408 669	517 633 467	6,64%
022 - DÉPENSES IMPRÉVUES	2 496 557	3 150 000	26,17%
TOTAL	5 494 416 920	5 489 663 931	-0,09%

SECTION D'INVESTISSEMENT

Pour le BP 2017, le montant total des crédits de paiement s'élève à **2 213,15 M€**, contre 2 315 M€ au budget primitif 2016 (- 4,40 %). Les dépenses d'investissement se ventilent entre **1 719,03 M€** de dépenses liées aux opérations réelles et **494,12 M€** de dépenses liées aux opérations d'ordre.

Les recettes d'investissement représentent un montant identique de **2 213,15 M€**, réparti entre **1 617,74 M€** de recettes sur opérations réelles et **595,41 M€** de recettes sur opérations d'ordre.

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des crédits de paiement au budget primitif 2017 entre opérations réelles et opérations d'ordre.

CHAPITRES	LIBELLÉS	DÉPENSES		RECETTES	
		BP 2016	BP 2017	BP 2016	BP 2017
OPÉRATIONS RÉELLES		1 725 171 631	1 719 027 955	1 643 652 222	1 617 737 008
<i>dont emprunt (court et long terme)</i>		<i>235 001 500</i>	<i>162 000 000</i>	<i>783 759 312</i>	<i>792 526 159</i>
<i>hors emprunt (court et long terme)</i>		<i>1 490 170 131</i>	<i>1 557 027 955</i>	<i>859 892 910</i>	<i>825 210 849</i>
CRÉDITS D'ÉQUIPEMENTS		1 400 604 584	1 387 035 255	1 212 278 400	1 126 551 212
204	SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES	348 836 919	336 336 417	20 000 000	0
CRÉDITS D'ÉQUIPEMENTS HORS SUBVENTIONS VERSÉES		1 051 767 665	1 050 548 838	1 192 278 400	1 126 551 212
<i>dont 13</i>	<i>Subventions d'investissement</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>52 927 758</i>	<i>45 924 100</i>
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	1 138 162 312	1 080 180 159
20	Immobilisations incorporelles	19 160 755	24 594 238	0	0
21	Immobilisations corporelles	294 462 244	331 940 314	0	0
23	Immobilisations en cours	738 144 666	694 164 286	1 188 330	446 953
OPÉRATIONS FINANCIÈRES		312 749 160	307 979 354	412 460 710	471 802 450
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	220 000	6 060 000	125 810 000	135 460 825
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	280 000	280 000	0	0
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	262 065 160	235 827 054	40 000	40 000
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS	3 500 000	6 000 000	0	0
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	45 184 000	56 962 300	40 650 710	14 301 625
020	DÉPENSES IMPRÉVUES	1 500 000	2 850 000	0	0
024	PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0	0	245 960 000	322 000 000
OPÉRATIONS POUR COMPTE DE TIERS		11 817 887	24 013 346	18 913 112	19 383 346
45	OPÉRATIONS POUR COMPTES DE TIERS	11 817 887	24 013 346	18 913 112	19 383 346
OPÉRATIONS D'ORDRE		589 827 500	494 124 000	671 346 909	595 414 947
040	TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	356 253 000	336 874 000	323 435 991	299 700 000
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES	233 574 500	157 250 000	233 574 500	157 250 000
021	VIREMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT	0	0	114 336 418	138 464 947
TOTAL GÉNÉRAL		2 314 999 131	2 213 151 955	2 314 999 131	2 213 151 955

Il ressort des grandes masses budgétaires de la section de règlement 2017 de la Ville un besoin de financement de **930,99 M€**, qui se décompose de la façon suivante :

BESOIN DE FINANCEMENT	
OPÉRATIONS RÉELLES <i>Hors autorisation d'emprunt</i>	893 817 106
<i>dont mouvements non financiers</i>	1 057 490 202
<i>mouvements financiers</i>	-163 673 096
OPÉRATIONS D'ORDRE <i>Hors virement de la section de fonctionnement</i>	37 174 000
TOTAL	930 991 106

Ce besoin de financement est couvert par le virement de la section de fonctionnement ainsi que par l'autorisation d'emprunt, selon les proportions suivantes :

MOYENS DE FINANCEMENT	
VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	138 464 947
AUTORISATION D'EMPRUNT	792 526 159
TOTAL	930 991 106

2) BP 2017 - Département

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le **BP 2017** s'élève à **3 324 M€ en recettes et en dépenses de fonctionnement**, en progression de 0,42 % par rapport au budget primitif 2016.

Les recettes de fonctionnement sont composées de 3 237 M€ de crédits réels et de 87,10 M€ de crédits d'ordre.

Les dépenses de fonctionnement sont composées de 3 132 M€ de crédits réels, de 88,20 M€ de crédits d'ordre et de 104,16 M€ de virement à la section d'investissement.

► LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

LIBELLÉS	BP 2016	BP 2017	% / BP 2016
73 ET 731 - FISCALITE	2 375 609 759	2 471 486 649	4,04%
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	448 111 826	374 556 292	-16,41%
CONCOURS DE L'ÉTAT	3 298 996	3 299 204	0,01%
AUTRES PARTICIPATIONS	50 195 246	54 994 238	9,56%
CONTRIBUTION D'ÉQUILIBRE DE LA VILLE	394 617 584	316 262 850	-19,86%
016 - AUTONOMIE	14 100 000	21 213 357	50,45%
015 ET 17 - INSERTION	265 450 233	262 315 009	-1,18%
70 ET 75 - PRODUITS D'EXPLOITATION	116 585 465	105 488 514	-9,52%
76 - PRODUITS FINANCIERS	1 390 255	720 000	-48,21%
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	430 000	1 448 500	236,86%
013 - ATTENUATION DE CHARGES	495 000	477 000	-3,64%
042 - REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	88 800 000	87 100 000	-1,91%
TOTAL	3 310 972 538	3 324 805 321	0,42%

► LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

LIBELLÉS	BP 2016	BP 2017	% / BP 2016
012 - CHARGES DE PERSONNEL	198 033 647	201 171 500	1,6%
SOUS-TOTAL CHAP 011, 65 ET 6586	1 290 639 793	1 289 407 808	-0,1%
011 - CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	86 257 699	87 970 611	2,0%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 204 382 094	1 201 437 197	-0,2%
AIDES SOCIALES	703 644 900	702 400 352	-0,2%
PARTICIPATION AU STIF	377 757 282	381 534 855	1,0%
FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT	23 350 000	19 850 000	-15,0%
DOTATION DE FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES	40 175 711	40 399 123	0,6%
SUBVENTIONS (SAUF AIDES SOCIALES)	29 468 014	28 245 575	-4,1%
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	29 986 187	29 007 292	-3,3%
015 ET 017 - PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'INSERTION ET DE REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE	424 900 000	413 139 687	-2,8%
PART ALLOCATION RMI, RSA	368 500 000	360 000 000	-2,3%
PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'INSERTION	52 374 811	45 189 687	-13,7%
CONTRATS D'AVENIR	3 025 189	7 000 000	131,4%
REMISES GRACIEUSES RMI, RSA	1 000 000	900 000	-80,0%
016 - ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE	151 650 000	147 540 000	-2,7%
66 - CHARGES FINANCIÈRES	100 000	100 000	0,0%
67 ET 68 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 289 300	3 384 000	2,9%
042 - PRELEVEMENT SUR RESSOURCES	94 000 000	88 200 000	-6,2%
014 - ATTENUATION DE PRODUITS	1 054 618 622	1 075 649 743	2,0%
022 - DÉPENSES IMPRÉVUES	1 850 000	2 050 000	10,8%
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	91 891 176	104 162 583	
TOTAL	3 310 972 538	3 324 805 321	0,42%

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dans le BP 2017, le montant des crédits de paiement s'élève à **303,03 M€** contre 307,05 M€ au budget primitif 2016 (-1,31 %).

Les dépenses d'investissement se ventilent entre **211,43 M€** de dépenses liées aux opérations réelles et **91,60 M€** de dépenses liées aux opérations d'ordre.

Les recettes d'investissement représentent un montant identique de **303,03 M€** réparti entre **106,16 M€** de recettes sur opérations réelles et **196,86 M€** de recettes sur opérations d'ordre.

CHAPITRES	LIBELLÉS	DÉPENSES		RECETTES	
		BP 2016	BP 2017	BP 2016	BP 2017
OPÉRATIONS RÉELLES		212 749 294	211 425 561	115 658 118	106 162 978
	<i>dont emprunt (court et long terme)</i>	0	0	0	0
	<i>hors emprunt (court et long terme)</i>	212 749 294	211 425 561	115 658 118	106 162 978
CRÉDITS D'ÉQUIPEMENTS		207 440 924	206 793 701	105 449 506	90 772 506
204	SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES	162 864 333	142 848 250	0	0
CRÉDITS D'ÉQUIPEMENTS HORS SUBVENTIONS VERSÉES		44 576 591	63 945 451	105 449 506	90 772 506
dont 018	RSA - Programme d'équipement	810 000	1 690 000	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	105 449 506	90 772 506
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	1 461 000	1 314 800	0	0
21	Immobilisations corporelles	3 421 500	9 427 700	0	0
23	Immobilisations en cours	38 884 091	51 512 951	0	0
OPÉRATIONS FINANCIÈRES		1 500 000	1 450 000	10 208 612	12 208 612
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	0	0	10 000 000	12 000 000
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0	0	0	0
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	0	0	0	0
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS	250 000	400 000	0	0
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	250 000	250 000	208 612	208 612
020	DÉPENSES IMPRÉVUES	1 000 000	800 000	0	0
OPÉRATIONS POUR COMPTE DE TIERS		3 808 370	3 181 860	0	3 181 860
45	OPÉRATIONS POUR COMPTES DE TIERS	3 808 370	3 181 860	0	3 181 860
OPÉRATIONS D'ORDRE		94 300 000	91 600 000	191 391 176	196 862 583
040	TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	88 800 000	87 100 000	94 000 000	88 200 000
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES	5 500 000	4 500 000	5 500 000	4 500 000
021	VIREMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT	0	0	91 891 176	104 162 583
TOTAL GÉNÉRAL		307 049 294	303 025 561	307 049 294	303 025 561

Il ressort des grandes masses budgétaires de la section de règlement 2017 du Département un besoin de financement de **104,16 M€** qui se décompose de la façon suivante :

BESOIN DE FINANCEMENT	
OPÉRATIONS RÉELLES <i>Hors autorisation d'emprunt</i>	105 262 583
<i>dont mouvements non financiers</i>	116 021 195
<i>mouvements financiers</i>	-10 758 612
OPÉRATIONS RÉELLES <i>Hors virement de la section de fonctionnement</i>	-1 100 000
TOTAL	104 162 583

Ce besoin de financement est couvert par le virement de la section de fonctionnement :

MOYENS DE FINANCEMENT	
VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	104 162 583
AUTORISATION D'EMPRUNT	0
TOTAL	104 162 583

L'autorisation d'emprunt consolidée pour la collectivité parisienne s'élève ainsi à **792,53 M€** dont :

- 792,53 M€ pour la Ville ;
- 0 M€ pour le Département ;

